

BANQUE CENTRALE POPULAIRE



NOTICE D'INFORMATION

Relative au programme de rachat d'actions BCP

Proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 23 Mai 2016

Organisme Conseil



BANQUE POPULAIRE

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la Circulaire de l'AMMC en vigueur le 1^{er} avril 2012, prise en application du décret n°2.02.556 du 22 Hija1423 (24 février 2003), l'original de la présente notice d'information a été visé par l'AMMC le 04 mai 2016 sous la référence n°VI/EM/007/2016

Avertissement

« Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation du programme de rachat ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé »

Abréviations et définitions

ABI	Atlantique Banque Internationale
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux
B2P	Banque des Professionnels et des Particuliers
BAM	Bank Al Maghrib
BCDM	Banque Chaabi Du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BEN	Banque de l'Entreprise
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCi	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BMDM	Banque des Marocains Du Monde
BPA	Bénéfice Par Action
BPC	Banque Populaire Casablanca
BPMC	Banque Populaire Maroc-Centrafricaine
BPMG	Banque Populaire Maroc-Guinéenne
BPR	Banque Populaire Régionale
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CPM	Crédit Populaire du Maroc
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CPM	Crédit Populaire du Maroc
DGA	Directeur Général Adjoint
DH	Dirham Marocain
EC	Etablissement de Crédit
FCFA	Francs CFA
GBP	Groupe Banques Populaires
GE	Grandes Entreprises
GNF	Franc Guinéen
IFRS	International Financial Reporting Standards
IMC	Infra Maroc Capital
KDH	Milliers de Dirhams
LLD	Location Longue Durée
LOA	Location avec option d'achat
MAD	Dirham Marocain
MAI	Maroc Assistance Internationale
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
Mds DH	Milliards de Dirhams
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie

PMT	Plan moyen terme
PNB	Produit Net Bancaire
PRO	Professionnel
PTF	Portefeuille
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
SMDC	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
SPPP	Société de Participation et de Promotion du Partenariat
TPE	Très Petite Entreprises
USD	Dollar Américain
XOF	Devise en Franc CFA Ouest Africain

Définitions

Banque Offshore : La loi, n°58-90 relative aux places financières offshore, promulguée par le dahir n°1-91-131 du 21 Chaabane 1412 (26 février 1992) et publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore :

- Toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui :
- Exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;
- Effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.
- Toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.

Cross-Selling : Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.

Comité Directeur : Le Comité Directeur est chargé d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion du CPM et en particulier de veiller au respect par la société des dispositions législatives et réglementaires la régissant, ainsi que des décisions, règles, normes, procédures et généralement toutes prescriptions édictées par le Comité Directeur dans le cadre de ses attributions.

En vertu des dispositions de l'article 31 de la loi n°12/96, le Comité Directeur exerce sa mission de contrôle sur la société et ses filiales par l'intermédiaire de l'Inspection Générale, ou de toute autre personne qu'il commissionne à cet effet.

Les modalités d'intervention de l'Inspection Générale sont déterminées par le Comité Directeur.

Business Unit : Segment d'une entreprise (comme la comptabilité, production, marketing), représentant une fonction de gestion spécifique, et une place bien définie dans l'organigramme. Aussi appelée département, division ou un secteur fonctionnel.

Middle Market : Il s'agit du segment des entreprises à fort potentiel de développement ayant une taille intermédiaire entre la PME et la grande entreprise.

Sommaire :

AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	3
PARTIE I ATTESTATIONS	7
I. Le Président du Conseil d'Administration	8
II. Les commissaires aux comptes	9
III. Le conseil financier.....	17
IV. Le responsable de l'information et de la communication financières de la BCP	18
V. Agence de notation	18
PARTIE II LE PROGRAMME DE RACHAT	19
I. Cadre juridique	20
II. Objectifs de l'offre.....	21
III. Caractéristiques du programme.....	21
IV. Financement du programme.....	22
V. Modalités de réalisation du programme	22
VI. Modalités d'intervention de la société de bourse	23
VII. Evolution du titre BCP.....	25
VIII. Incidence du programme sur la situation financière de la BCP	30
IX. Traitement comptable et fiscal des rachats.....	31
PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	32
I. Renseignements à caractère général.....	33
II. Activités de la banque centrale populaire.....	37
III. Organisation de la BCP.....	66
IV. Répartition du capital de la BCP	69
V. Evènements récents et perspectives de la BCP.....	73
PARTIE IV FACTEURS DE RISQUE.....	80
I. Risques de crédit ou de contrepartie.....	81
II. Risque marché.....	87
III. Risques ALM.....	92
IV. Risques opérationnels	95
V. Risque pays.....	99
PARTIE V DONNEES COMPTABLES & FINANCIERES	100
I. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés IFRS	101
II. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la BCP	120
III. Etats de synthèse des comptes sociaux de la BCP	127

PARTIE I

ATTESTATIONS

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed BENCHAABOUN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	0522 20 25 33
Numéro de télécopieur	0522 22 26 99
Adresse électronique	mbenchaaboun@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Programme de rachat par la BCP de ses propres actions en vue de régulariser le marché

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Mohamed BENCHAABOUN, atteste que, à sa connaissance, à la fin du mois de mars 2016 :

- La BCP ne détient directement aucune action de son capital social ;
- La BCP détient indirectement 14 500 actions représentant 0,01% du capital social de la BCP à travers la société MEDIAFINANCE.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed BENCHAABOUN
Président du Conseil d'Administration
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prénoms et noms :	Abdou Souleye DIOP	Fawzi BRITEL
Dénomination ou raison sociale	Mazars Audit et Conseil	Deloitte Audit
Adresse	101 Bd Abdelmoumen 20360	228, Bd Zerktouni Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 423 423	05 22 22 47 34
Numéro de télécopieur	Fax : 0522 423 402	05 22 22 47 59
Adresse électronique	Abdou.diop@mazars.ma	Fbritel@deloitte.com
Premier exercice soumis au contrôle	2004	2007
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2015	AGO statuant sur l'exercice 2015

Objet : Programme de rachat de la Banque Centrale Populaire (BCP) de ses propres actions en vue de régulariser le marché

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information de la Banque Centrale Populaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés audités de la Banque Centrale Populaire au titre des exercices 2014 et 2015.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états financiers annuels consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2014 et 2015.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

F.Britel
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL

Abdou Souleye DIOP
Associé

Objet : Programme de rachat de la Banque Centrale Populaire (BCP) de ses propres actions en vue de régulariser le marché.

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et 2015

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information de la Banque Centrale Populaire en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités de la Banque Centrale Populaire au titre des exercices 2014 et 2015.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2014 et 2015.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

F. Britel
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 38.839.564 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.022.779 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

F. Britel
Associé

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 34.723.637 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.255.745 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 15 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 26.803.005 KMAD dont un bénéfice net de 1.830.200 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2015 :

- BP Régionale Centre Sud : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 51,60% ;
- BP Régionale El Jadida : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 54,74% ;
- BP Régionale Fès : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,75% ;
- BP Régionale Laâyoune : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,71% ;
- BP Régionale Marrakech : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,21% ;
- BP Régionale Meknes : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,53% ;
- BP Régionale Nador : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,63% ;
- BP Régionale Oujda : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,47% ;
- BP Régionale Tanger : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,44% ;
- BP Régionale Rabat : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,51% ;
- Atlantic Bank Internationale (ABI) : Prise de participation complémentaire représentant 9,6% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 74,60% ;
- Maroc Traitement de Transactions (M2T) : Prise de participation de 54,74% de son capital social ;
- Création de la société Africa Transaction Processing & Services Group (ATPS) détenue à 100% ;
- Création de la société Al Akaria Invest détenue à 99,87% ;
- Création de la société Banque Populaire Patrimoine détenue à 99,87% ;
- Création de la société Banque Participative du Maroc à 80,00%.

Casablanca, le 09 Mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 24.343.086 dont un bénéfice net de KMAD 1.725.620.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2014 :

- Atlantic Bank International (ABI) : Participation complémentaire représentant 15% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 65%.
- RABAT REGION AMENAGEMENTS : Prise de participation représentant 11,49% de son capital social.
- Création de la société ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA) détenue à 100%.
- BANQUE POPULAIRE MAROCO GINEENNE (BPMG) : Participation complémentaire représentant 21,31% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 77,25%.

Casablanca, le 15 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Mouhssine CHERKAOUI
Fonction	Administrateur Directeur Général
Adresse	162, Boulevard d'Anfa, Angle Rue Molière - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	mouhssine.cherkaoui@uplinegroup.ma

Attestation

Objet : Programme de rachat par la BCP de ses propres actions en vue de régulariser le marché

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Nous attestons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que notre appartenance à la Banque Centrale Populaire (Upline Corporate Finance étant filiale à 100% de Upline Group, filiale à 100% du Groupe Banques Populaires) n'affecte pas l'objectivité de notre analyse et la qualité de la présente mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Mouhssine CHERKAOUI

Administrateur Directeur Général

Upline Corporate Finance

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES DE LA BCP

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed Karim Mounir
Fonction	Directeur Général de la banque de financement, d'investissement et de l'international
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 90 36
Numéro de télécopieur	05 22 20 19 32
Adresse électronique	mkmounir@cpm.co.ma

V. AGENCE DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Standard & Poor's
Adresse	23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - Fran
Numéro de téléphone	00 33 1 44 20 66 50
Numéro de télécopieur	00 33 1 44 20 66 51
Adresse électronique	FIG_Europe@standardandpoors.com

PARTIE II

LE PROGRAMME DE RACHAT

I. CADRE JURIDIQUE

Le programme de rachat par la BCP de ses propres actions est une opération régie, notamment, par les dispositions (i) des articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, (ii) du décret n°2-02-556 du 24 février 2003 tel que modifié et complété par le décret n° 2-10-44 du 30 juin 2010 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions, (iii) de la circulaire de l'AMMC.

En application des dispositions précitées, le conseil d'administration de la BCP, tenu en date du 9 mars 2016 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 23 mai 2016 et appelée à statuer dans les conditions de majorité et de quorum propres aux assemblées générales ordinaires, d'autoriser la BCP à opérer en bourse sur ses propres actions.

A cette fin, le Conseil d'Administration a décidé de recourir aux services d'une société de bourse unique, la société Upline Securities, pour l'exécution du programme de rachat qui sera décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Avant de procéder à cette désignation, le Conseil d'Administration a considéré les dispositions de la circulaire de l'AMMC qui énonce que : « *l'émetteur doit permettre à la société de bourse qui exécute son programme de rachat d'agir en toute indépendance dans la gestion du programme et la réalisation des transactions y afférentes.* »

L'autorisation du programme de rachat par la BCP de ses propres actions fera l'objet de la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale, et conformément à l'article 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au programme de rachat en bourse par la Banque Centrale Populaire de ses propres actions en vue de régulariser le marché et examiné les éléments constituant la notice d'information, autorise expressément la Banque Centrale Populaire à procéder au rachat de ses propres actions en bourse, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration, en application des modalités suivantes :

Titres concernés	Actions BCP
Calendrier de l'opération	Du 6 juin 2016 au 5 décembre 2017
Nombre maximum d'actions à détenir	9 112 733 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	2 269 070 517 DH
Délai de l'autorisation	18 mois
Mode de financement du programme :	Par la trésorerie
▪ Prix minimum unitaire de vente	184 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	249 DH

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, à l'exécution dudit programme dans les conditions de date qu'il juge opportun et dans les limites des caractéristiques déclinées en haut. »

En vertu des dispositions de la circulaire de l'AMMC, la BCP prévoit d'insérer dans le rapport de gestion du conseil d'administration soumis à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels une partie consacrée au programme de rachat d'actions. Cette partie comportera notamment les informations communiquées mensuellement à l'AMMC, les résultats du programme en terme d'évolution du cours et de volatilité et en termes financiers pour la société. Cette information sera également incluse dans le rapport annuel.

II. OBJECTIFS DE L'OFFRE

Le programme de rachat consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Ainsi, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.

A travers ce programme la BCP ne vise pas :

- La constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- L'annulation postérieure des titres rachetés ;
- La recherche d'un résultat financier ;
- Le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

III.1. LES TITRES CONCERNES PAR LE PRESENT PROGRAMME DE RACHAT

Actions BCP.

III.2. PART MAXIMALE DU CAPITAL A DETENIR

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire prévue du 23 mai 2016, du projet de résolution relatif à l'autorisation du programme de rachat, la société pourrait acquérir un maximum de 9 112 733 actions, soit 5% du capital.

III.3. FOURCHETTES DU PRIX D'INTERVENTION¹

Prix minimum unitaire de vente :	184 DH
Prix maximum unitaire d'achat :	249 DH

III.4. MONTANT MAXIMAL A ENGAGER PAR LA SOCIETE

Conformément à l'article 279 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la valeur de l'ensemble des actions BCP détenues par la société, ne pourra être supérieure au montant des réserves de la BCP, autres que la réserve légale. A fin 2015, le montant de ces réserves s'élève à 17 351 MDH.

Détail des réserves et primes liées au capital (en Mdh)	Au 31 décembre 2015
Autres réserves	6 284
Primes d'émission, de fusion et d'apport	11 067

Eu égard au niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le marché central sans pour autant dépasser le niveau maximum à engager de 2 269 070 517 dirhams à autoriser par l'assemblée générale sur le programme de rachat objet de la présente notice d'information.

Toutefois, dans le cas où la BCP procéderait, pendant la durée du présent programme de rachat, à la mise en distribution, voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2016, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

¹ Les prix présentés sont hors frais d'achat et de vente

Par ailleurs, il est à préciser que conformément aux dispositions de l'article 333 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'assemblée générale, les réserves correspondant au montant total de la détention propre.

III.5. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME

Conformément au projet de résolution relatif à l'autorisation du programme de rachat, celui-ci s'étalera sur une période maximale de 18 mois du 6 juin 2016 au 5 décembre 2017.

Par ailleurs, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la bourse des valeurs qui stipule que l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage. BCP devra informer la bourse des modalités du programme le 25 mai 2016 au plus tard. Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme. Ce dernier ne démarrera que 5 jours de bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier la date de fin du programme.

IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le programme de rachat d'actions que la BCP compte mettre en place sera financé par ses ressources propres, sachant que dans le bilan social arrêté au 31 décembre 2015, la trésorerie¹ ressort à 10,1 milliards de dirhams.

V. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

Les actions relatives à ce programme de rachat feront l'objet d'achat et de cession sur le marché central de la Bourse de Casablanca, dans la fourchette de prix maximum à l'achat et du prix minimum à la vente, sous réserve des ajustements liés à des éventuelles opérations sur le capital de la société, dans les limites des fourchettes autorisées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2016. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux des dites opérations sur capital.

Le 29 avril 2016, la BCP a mis en place un mandat de gestion avec la société de Bourse, Upline Securities, représentée par son Président du directoire, M. Ali Hachami, devant opérer pour son compte sur la Bourse de Casablanca. Ce mandat de gestion est d'une durée de 18 mois, à partir de la date de début du programme de rachat. La BCP s'engage, conformément aux réglementations en vigueur à informer le marché au moment de la mise en place dudit programme de rachat.

Ce mandat a été signé sous la double condition suspensive de (i) l'approbation de la convention précitée par le conseil de surveillance de Upline Securities en application des dispositions des articles 56 et 58 alinéa 1 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et (ii) l'adoption du programme de rachat par l'Assemblée Générale Ordinaire de la BCP prévue le 23 mai 2016.

Dans le cadre global de ce mandat de gestion, les opérations de rachat et de vente se feront par l'intermédiaire de Upline Securities, qui agira en pleine indépendance. La BCP s'engage à ne transmettre aucune instruction ou information destinée à orienter les interventions du mandataire.

A cet effet, dans le cadre du programme de rachat, la société de bourse Upline Securities est libre de prendre l'initiative de réaliser les transactions à l'achat ou à la vente des actions BCP, sous réserve du respect :

- Des conditions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2016 ;
- Du respect de l'article 279 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;

¹ La trésorerie comptes sociaux au 31 décembre 2015

- Des dispositions légales et réglementaires régissant les programmes de rachat d'actions ;
- Des réserves, hors réserves légales, de la BCP si ces dernières deviennent inférieures au montant maximum à engager par la société ;
- De la circulaire de l'AMMC en matière de l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en Bourse de leurs propres actions et aux modalités de mise en œuvre des opérations de rachat en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions.

VI. MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE¹

Upline Securities agit dans le cadre strict des moyens en titres et en espèces mis à sa disposition par la BCP. En aucun cas, Upline Securities ne peut affecter ses propres moyens financiers à l'exécution du programme de rachat. Upline Securities perçoit de la BCP une rémunération en contrepartie de la prestation de gestion du programme de rachat. Ladite rémunération ne doit pas être conditionnée par référence ni à un nombre de transactions à réaliser, ni à un résultat financier à attendre pendant ou à l'issue du programme de rachat d'actions.

Les transactions afférentes au programme de rachat doivent être réalisées uniquement sur le marché central. L'intervention sur le marché de blocs pour la réalisation du programme de rachat est interdite.

En application du programme de rachat, la société de bourse ne peut présenter sur le marché que :

- Des ordres à l'achat dont le prix est au maximum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à l'achat, présente sur le marché ;
- Les ordres à la vente dont le prix est au minimum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à la vente présente sur le marché ;
- Une transaction est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas de l'exécution du programme de rachat.

La société de bourse ne doit pas présenter concomitamment sur la feuille de marché plus d'un ordre par limite de cours et plus de trois ordres à des limites de cours différentes, dans un même sens.

Les ordres de bourse donnés par Upline Securities dans le cadre du programme de rachat sont transmis sur le marché boursier au plus tard 10 minutes avant le fixing de clôture dans la mesure où la BCP est cotée en continu.

Les ordres de bourse émis dans le cadre de l'exécution du programme de rachat doivent avoir une validité d'un jour.

La société de bourse s'assure que son intervention quotidienne sur le marché ne dépasse pas la plus élevée des valeurs suivantes :

- 25 % du nombre quotidien moyen des actions enregistré sur le marché central ;
 - 500 actions à l'achat et à la vente ;
- Le nombre quotidien moyen est fixé sur la base des transactions enregistrées sur le marché central pendant le mois calendaire précédant celui durant lequel ladite intervention est effectuée.

Si un stock résiduel venait à rester détenu par l'émetteur à l'issue du programme de rachat, il doit être soldé dans les 6 mois à compter de la fin dudit programme dans les conditions suivantes :

- Le stock cumulé peut être cédé via le marché central et /ou le marché de bloc ;

¹Les modalités peuvent subir des changements conformément à la réglementation applicable

- La sortie à travers le marché central se fait selon les mêmes règles d'intervention sur le marché qui s'appliquent au programme de rachat ;
- le stock cumulé porte sur l'ensemble du programme de rachat.

Upline Securities est tenu :

- D'établir et transmettre à la BCP un état quotidien des transactions réalisées dans le cadre du Programme de Rachat (lieu d'exécution, date de l'opération, date de règlement, sens de l'opération, cours d'exécution, montants bruts, commissions de la Société de Bourse, commissions diverses, montant de la TVA, montant net) ;
- D'établir et de transmettre à la BCP une analyse mensuelle du marché des actions de la BCP ;
- De tenir, sous sa responsabilité, le registre des transactions permettant de suivre l'exécution de l'opération, aux conditions et formes requises par la circulaire de l'AMMC en matière de l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en bourse de leurs propres actions. Il doit, à tout moment, et à la demande de la BCP lui adresser une copie du dudit registre ;
- A transmettre au mandant, à l'AMMC et à la Bourse de Casablanca, en temps utile, tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'opération.

De même, conformément à l'article 3.12.4 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, Upline Securities est tenu d'informer la Bourse de Casablanca, au terme strict de chaque mois, du nombre d'actions achetées et vendues dans le cadre de l'exécution du Programme de Rachat.

Upline Securities est tenu de préparer et de transmettre à la BCP, en temps utile, l'ensemble des documents d'information afférents à la réalisation du Programme de Rachat que la BCP est tenu, de par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, de transmettre aux autorités administratives et financières compétentes et/ou publier à l'attention des tiers.

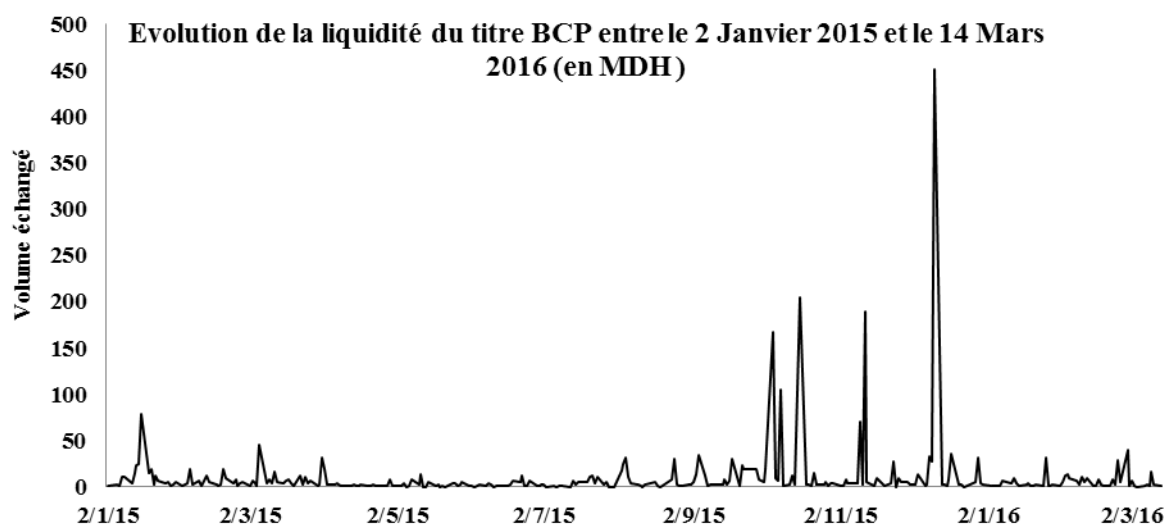
De façon spécifique, Upline Securities devra tenir, sous sa responsabilité, le registre des transactions aux formes et conditions requises par la circulaire de l'AMMC. Upline Securities doit, à tout moment et à la seule demande de la BCP, adresser copie dudit registre.

Upline Securities assure la traçabilité des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat :

- en reproduisant, à tout moment, le détail des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat ;
- en adressant à la BCP la liste détaillée des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat selon un modèle convenu. Ledit modèle doit au minimum contenir les informations prévues à l'annexe I.4.C de la circulaire de l'AMMC.

VII. EVOLUTION DU TITRE BCP

VII.1. EVOLUTION DE LA LIQUIDITE :



Source : Bourse de Casablanca

Au cours de la période allant du 2 janvier 2015 au 14 mars 2016, les échanges sur le marché central portant sur le titre BCP ont atteint un total de 13 222 454 titres. Ces échanges ont cumulé un volume échangé global de 2 914 MDH.

Le cours moyen pondéré a été de l'ordre de 220,39 DH. La moyenne quotidienne des volumes traités a été de 9,98 MDH correspondant à une moyenne de 45 282 titres échangés par séance.

Le volume maximum a été atteint, le 11/12/2015, avec 452,0 MDH pour une quantité échangée de 2 055 474 titres et un cours de clôture de 212 DH. Quant au volume minimum enregistré, il a été atteint, le 25/11/2015, avec 2,2 KDH pour une quantité échangée de 10 titres et un cours de clôture de 217 DH.

Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs boursiers de l'action BCP sur la période d'observation (en Dirhams) :

Coefficient de liquidité*	7,3%
Cours minimum**	208,3
Cours maximum**	238,0
Taux de cotation***	98,6%
Performance du titre BCP	3%

*Nombre des actions échangé, rapporté au nombre des actions formant le capital

**Cours de clôture

***Nombre de jours où l'action BCP a été traitée, rapporté au nombre de jours de bourse sur la période

Source : Analyse UCF

Le cours minimum enregistré durant la période d'observation s'établit à 208,3 DH au 26 août 2015, et le cours maximum est enregistré au 6 mars 2015 à hauteur de 238 DH.

Le tableau suivant présente les séances les plus actives sur la période d'observation ainsi que leurs quotes-parts dans les volumes globaux :

Séances	Volumes	Quote part/volumes globaux
11/12/2015	452 018 060	15,5%
16/10/2015	203 953 887	7,0%
12/11/2015	188 934 102	6,5%
05/10/2015	166 886 583	5,7%
08/10/2015	104 255 614	3,6%

Source : Bourse de Casablanca

Le tableau suivant présente les séances et motifs de suspension de la cote du titre BCP sur la période d'observation :

Séances de suspension	Motif de suspension
Du 29/07/2015 au 31/07/2015	Opération de prise de participation de la BCP dans les BPRs

Source : Bourse de Casablanca

Le tableau ci-après retrace l'évolution mensuelle du titre BCP, durant la période janvier 2015/ Mi-Mars 2016 :

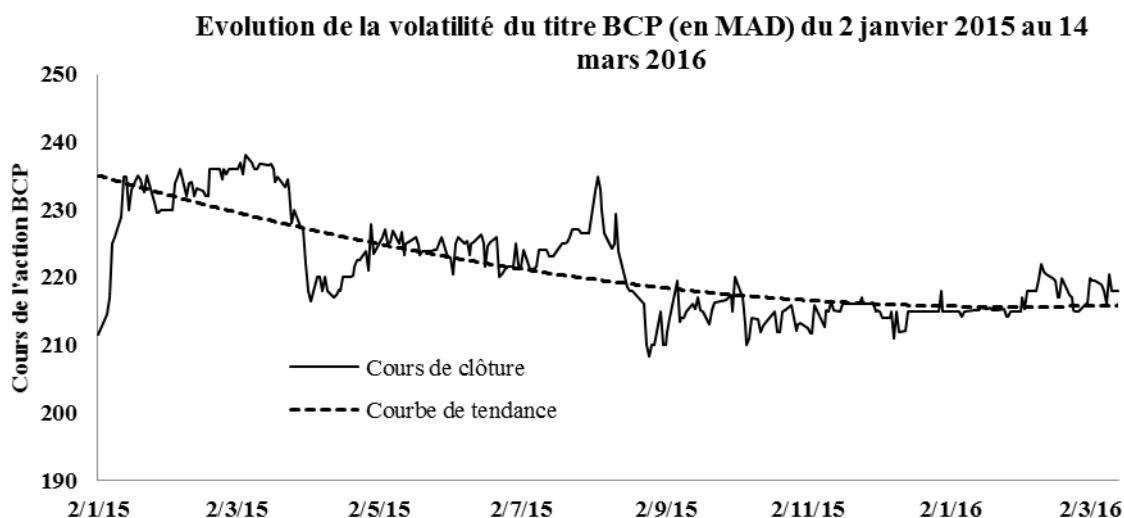
Mois	Cours moyen pondéré	Plus haut	Plus bas	+ haut de la journée	+ bas de la journée	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
janv-15	231	235,0	211,5	238,0	210,0	1 045 976	241 387 396
févr-15	234	236,0	230,0	238,0	228,0	479 320	112 331 103
mars-15	235	238,0	227,0	239,0	227,0	663 775	156 149 763
avr-15	221	227,8	216,5	228,0	212,2	377 254	83 401 261
mai-15	225	227,0	223,2	229,5	212,0	234 701	52 837 744
juin-15	223	226,4	220,0	226,4	218,0	212 863	47 428 057
juil-15	224	227,1	221,2	227,1	221,1	317 424	71 191 643
août-15	225	234,9	208,3	238,0	208,1	625 235	140 481 153
sept-15	214	219,4	210,0	219,9	208,5	928 774	199 017 897
oct-15	216	220,0	210,1	221,0	215,3	2 640 052	569 277 519
nov-15	217	217,0	211,0	221,0	211,5	1 590 255	345 507 347
déc-15	219	217,9	211,0	220,0	210,0	2 871 547	627 585 156
janv-16	215	215,6	214,1	215,6	213,0	338 593	72 680 331
févr-16	217	222,0	215,0	222,0	210,2	766 461	166 181 879
Du 01 mars au 14 mars 2016	220	220,5	216,0	223,0	215,0	130 224	28 607 649

(*) Cours de clôture

Source : Bourse de Casablanca

VII.2. EVOLUTION DU COURS ET DE LA VOLATILITE :

Durant la période d'observation, le titre BCP a oscillé entre le cours le plus bas de 208,3 DH et le cours le plus haut de 238 DH. Le cours moyen pondéré a été de 220,39 DH.



Source : Bourse de Casablanca

L'analyse de l'évolution du cours de la BCP durant la période d'observation fait ressortir les tendances principales suivantes :

- Une phase de hausse observée durant le mois de janvier 2015, durant laquelle le cours de clôture a atteint un maximum de 235 DH et un minimum de 211,5.
- Une tendance haussière qui se poursuit jusqu'au 6 mars 2015, où le cours atteint son maximum avec 238 DH. Par la suite, une stagnation a été observée du 9 au 18 mars pour un cours qui oscille entre 236 et 237 DH.
- Une tendance baissière observée entre fin mars 2015 et le 14 avril 2015 durant laquelle le cours de clôture a atteint un minimum de 216,5 DH.
- Un canal d'hésitation observé entre le 2 mai 2015 et le 02 juillet 2015, durant lequel le cours de clôture de la BCP a atteint un minimum de 220 DH et un maximum de 227,1 DH.
- Un mouvement haussier avec une forte volatilité observé entre le 2 juillet et le 4 août 2015, durant lequel les cours de clôture minimal et maximal ont atteint respectivement, 221,2 DH et 234,9 DH.
- Une baisse accentuée suivie d'un canal d'hésitation de forte amplitude observée entre le 4 et le 27 août 2015 durant laquelle le cours a atteint le minimum de la période d'observation 208,3 DH en date du 26 août 2015.
- Du 27 août au 14 mars 2016, le cours remonte progressivement pour stagner autour de 210 et 222 DH.

Durant la période d'étude, le titre a enregistré une performance de 3%.

Le titre BCP a surperformé les indices de la place, le MASI et le MADEX durant sur l'année glissante Janvier.15- Mi-Mars.16 :

Performance du titre BCP:	3%
Performance du MASI :	-4,5%
Performance du MADEX :	-4,2%

Source : Bourse de Casablanca

Durant la période d'observation, les performances du titre BCP, du MASI et du MADEX étaient respectivement de 3%, -4,5% et -4,2%.

Le tableau suivant présente la volatilité annualisée du titre BCP, ainsi que sa volatilité relative par rapport au Madex et au Masi :

Volatilité (*)	3 mois (14/12/15 au 14/03/16)	6 mois (14/09/15 au 14/03/16)	12 mois (13/03/15 au 14/03/16)
BCP	10,34%	12,19%	14,56%
Madex	7,36%	7,83%	8,17%
Volatilité relative MADEX (**)	0,41	0,45	0,83
Masi	7,05%	7,46%	7,75%
Volatilité relative MASI (***)	0,43	0,47	0,88

(*) : Produit entre l'écart-type des performances quotidiennes avec la racine carrée du nombre de séances durant l'année

(**) : Rapport entre la covariance du rendement du titre BCP avec le rendement du MADEX divisé par la variance du rendement du Madex.

*** Rapport entre la covariance du rendement du titre BCP avec le rendement du MASI divisé par la variance du rendement du MASI

Source : Bourse de Casablanca et UCF

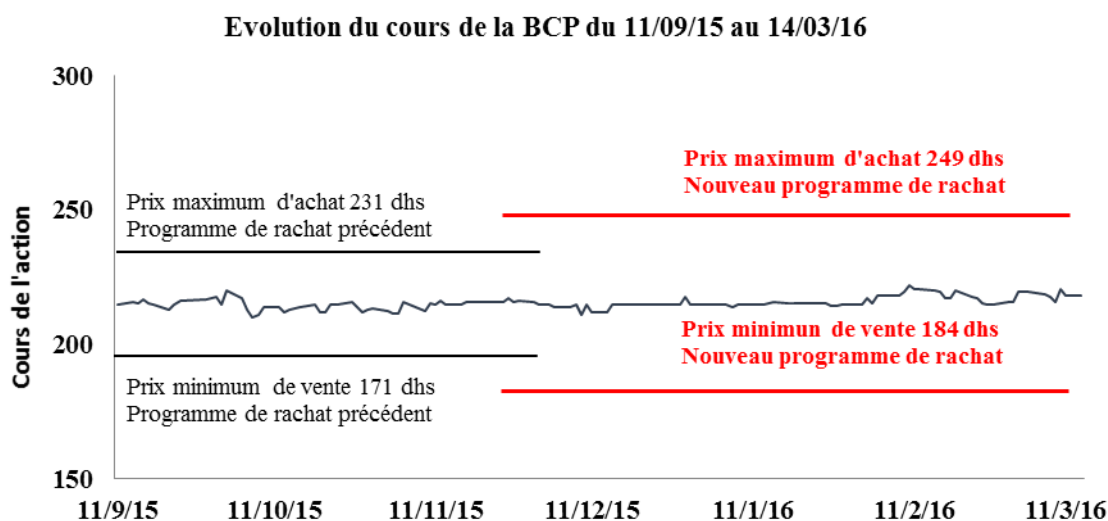
Comportement de la volatilité des titres des opérateurs du secteur bancaire :

Volatilité	3 mois (14/12/15 au 14/03/16)	6 mois (14/09/15 au 14/03/16)	12 mois (13/03/15 au 14/03/16)
Attijariwafa Bank	14,47%	13,25%	14,40%
BMCE Bank	14,97%	16,44%	15,60%
BMCI	43,11%	42,86%	36,85%
CDM	48,27%	46,77%	36,20%
CIH	39,12%	39,95%	34,44%
BCP	10,34%	12,19%	14,56%
Secteur	8,63%	8,21%	9,86%

Source : Bourse de Casablanca

VII.3. RECAPITULATIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE LA BCP

Le graphique ci-dessous situe la fourchette du programme par rapport à l'évolution du cours de la BCP depuis sur la période d'observation suivante :



Source : Bourse de Casablanca

La fourchette proposée dans le cadre du présent programme de rachat est de [184 DH – 249DH] avec un nombre d'actions maximum pouvant être détenu de 9 112 733 actions, soit 5% du capital sur une durée de 18 mois.

Cette fourchette a été déterminée à partir du Cours moyen pondéré du 2 septembre 2015 au 29 février 2016 qui s'établit à 216 DH, auquel on a appliqué une fourchette de plus ou moins 15%.

Programmes de rachat précédents :

En janvier 2009, la Société a mis en place son 1^{er} programme de rachat visant les actions BCP dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Titres concernés	:	Actions BCP
Nombre maximum d'actions à détenir	:	3 086 094 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	:	987 550 080 DH
Délai de l'autorisation	:	18 mois
Calendrier de l'opération	:	Du 26 janvier 2009 au 26 juillet 2010
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie
Fourchettes d'intervention (*) :		
Du 26 janvier 2009 au 31 mars 2009 :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	200 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	320 DH
Période du 1 ^{er} avril 2009 à la fin du programme :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	200 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	320 DH

(*) tient compte de la mesure dérogatoire, relative au programme de rachat par les sociétés cotées de leurs propres actions, annoncée par le Ministre des Finances en date du 04 décembre 2008 dans l'objectif de dynamiser le marché boursier. Cette mesure consiste à autoriser les sociétés, à titre exceptionnel, à acquérir leurs propres actions en dessous du prix minimum d'achat fixé dans le cadre de leur programme d'achat. Cette mesure dérogatoire a pris fin le 31 mars 2009.

Durant les 18 mois du 1^{er} programme de rachat, la BCP n'a pas acquis d'actions et n'en a pas cédé. Par conséquent, elle détient en propre, à la fin de son programme, 0 actions, soit 0% du capital.

En 2011, la Banque Centrale Populaire a mis en œuvre un 2^{ème} programme de rachat de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse. Les caractéristiques dudit programme se présentent comme suit :

Titres concernés	:	Actions BCP	
Calendrier de l’opération	:	Du 1 ^{er} juin 2011 au 02 novembre 2011	Du 02 novembre 2011 au 30 novembre 2012
Nombre maximum d’actions à détenir	:	3 320 537 actions, soit 5% du capital	6 641 074 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	:	1 726 679 240 DH	
Délai de l’autorisation	:	18 mois	
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie	
Fourchettes d’intervention :			
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	370 DH	185 DH
▪ Prix maximum unitaire d’achat	:	520 DH	260 DH

A l'issue du dernier programme de rachat, aucune action n'est auto-détenue directement par la BCP. Toutefois la BCP auto-détient indirectement 14 500 actions représentant 0,01% de son capital social. A noter que le dernier programme de rachat n'a pas été exercé.

En 2013, la Société a mis en œuvre son 3^{ème} programme de rachat de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action par des interventions en contre-tendance des variations excessives du cours sur le marché, que ce soit à la hausse comme à la baisse. Les caractéristiques dudit programme se présentent comme suit :

Titres concernés	:	Actions BCP
Nombre maximum d'actions à détenir	:	8 657 096 actions, soit 5% du capital
Montant maximum du programme	:	1 999 789 176 DH
Délai de l'autorisation	:	18 mois
Calendrier de l'opération	:	Du 5 juin 2013 au 4 décembre 2014
Mode de financement du programme	:	Par la trésorerie
Fourchettes d'intervention :		
Du 5 juin 2013 au 4 décembre 2014 :		
▪ Prix minimum unitaire de vente	:	171 DH
▪ Prix maximum unitaire d'achat	:	231 DH

A l'issue du dernier programme de rachat, aucune action n'est auto-détenue directement par la BCP. Toutefois la BCP auto-détient indirectement 14 500 actions représentant 0,01% de son capital social au 26 avril 2016.

A noter que le dernier programme de rachat n'a pas été exercé.

VIII. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA BCP

L'intention de la BCP n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la banque autre que l'enregistrement des plus et moins-values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres.

Dans l'hypothèse où le nombre maximum d'actions représentant 5% du capital de la société est acheté au cours le plus haut 249 DH de la fourchette et est revendu ensuite au cours le plus bas de cette même fourchette 184 DH, la moins-value dégagée à chaque achat et revente du nombre total d'actions autorisées aux conditions citées ci-dessus serait égale à 592 MDH.

IX. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL DES RACHATS

IX.1. TRAITEMENT COMPTABLE

Les rachats de ses propres actions par la BCP sont comptabilisés à la valeur d'achat desdites actions, hors frais d'acquisition, au niveau des titres de transaction.

En effet, à l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins-value sera constatée au niveau du résultat des opérations de marché.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier du 31 décembre. Les moins-values latentes donneront lieu à la constitution de provisions.

IX.2. TRAITEMENT FISCAL

Le rachat par la BCP de ses propres actions pourrait avoir un impact sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix d'achat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins-values.

IX.3. REGIME APPLICABLE AUX PROFITS DE CESSION

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

IX.4. REGIME APPLICABLE AUX DIVIDENDES

Les actions possédées par la banque ne donnent pas droit aux dividendes.

PARTIE III

PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est régi par la Loi N°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07 du 20 octobre 2008 et la loi n° 44-08 du 24 août 2010 et la loi 77-14.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de dix (10) Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Dénomination sociale	Banque Centrale Populaire – BCP
Siège social	101, Boulevard Zerkouni- B.P : 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
Numéro de fax	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
Site Web	www.gbp.ma
Forme juridique	La BCP est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi 17-95 tel que modifié et complété ¹ .
Date de création	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : 1- Opérations de banque ▪ La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions de la Loi n°103-12 régissant les établissements de crédit et organismes assimilés et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. ▪ La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales ▪ La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi n°12/96 précitée. ▪ A ce titre, elle est chargée : ▪ de la compensation des créances et des dettes

¹ La BCP a été transformée d'une société de forme coopérative à capital variable en SA en application de l'article 16 de la loi 12-96 telle que modifiée et complétée

	récioproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ; ▪ de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ de la consolidation des comptes des organismes du crédit populaire du Maroc et leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur : - des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ; - des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc; - du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc dont elle élabore le règlement intérieur et le soumet à l'approbation du comité directeur ; - de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ; ▪ de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la Loi n°12-96. En vertu des dispositions de l'article 55 de la Loi n°12- 96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement. 3- Activités pour le compte du Comité Directeur ▪ La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi n° 12- 96. ▪ Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi. ▪ Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire. 4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales
--	---

	■ Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes : 4.1- Fonctionnement : ■ La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité. 4.2- Investissement : ■ La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel. 4.3- Prises de participations dans le capital des BPR Le Comité Directeur détermine le niveau de participation de la Banque Centrale Populaire dans le capital de chacune des Banques Populaires Régionales et ce sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi 12-96. 4.4- Autres prises de participations et filiales ■ Les prises de participation par la Banque Centrale Populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du Comité Directeur qui en fixe le niveau et les modalités. ■ La société peut, sous réserve du respect des dispositions de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur : - Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local. - Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires. ■ Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue. ■ Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social actuel	■ Au 31 mars 2016, 1 822 546 560 Dirhams divisé en 182

	254 656 actions.
Documents juridiques	Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire.
Textes législatifs et réglementaires applicables	- De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ; - De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, la loi 44-08 et la loi 77-14, relative au CPM ; - De par son activité, la BCP est régie par le Dahir n° 1-14-193 du 1er Rabii I 1436 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; - De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : - Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; - Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 30-14 du 06 janvier 2014 ; - Dahir portant loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi 23-01, 36-05, 44-06 et 43-09 ; - Dahir 1-96-246 du 9 janvier 2011 portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; - Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; - Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; - Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008 ; - Dahir 1-95-03 portant promulgation loi 35-94 relatives aux TCN. - Circulaire de l'AMMC.
Régime fiscal	La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de	Tribunal de commerce de Casablanca.

II. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

II.1. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

II.1.1. Activité de la Division Banque de Financement

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque. Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consorsialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contrepartie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

II.1.2. Activité de la Division Banque des Marchés

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banque Populaire et eu égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe ;
- Gestion du portefeuille titres du Groupe ;
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières) ;
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque ;
- Gestion du portefeuille obligataire international.

La Division Banque des marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,...).

II.1.3. Services d'intérêt commun

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De par sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR (elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP).

II.2. APPARTENANCE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Depuis la promulgation de la loi n°12-96 le 17 octobre 2000, l'évolution du Crédit Populaire du Maroc a été accompagnée par d'importants changements concernant le renforcement de la cohésion du Groupe à travers, notamment, le désengagement de l'Etat du capital de la Banque Centrale Populaire au profit des Banques Populaires Régionales qui sont devenues les actionnaires de référence de la Banque Centrale Populaire.

Le dernier changement, découlant de la promulgation de la loi n°77-14 modifiant et complétant la loi n°12-96, s'articule autour des principaux axes suivants :

Principaux Axes	Principaux Apports de la loi n° 77-14
Prise en charge des conséquences de la sortie de l'Etat du capital de la BCP	Transfert des prérogatives, précédemment attribuées à l'Etat par la loi 12-96, au Comité Directeur: ▪ Approbation du statut-type des BPR par décret ; ▪ Accord de l'autorité en charge des finances pour toute dotation supplémentaire au Fonds de Soutien sur la base des résultats du CPM ; ▪ Présence d'un commissaire du Gouvernement qui dispose de prérogatives importantes, y compris un droit de veto sur les décisions prises par l'ensemble des organes de gouvernance du CPM ; ▪ Recours à l'accord préalable, par décret, pour toute création de filiales ou prise de participation par la BCP.
Suppression des dispositions transitoires	Suppression des dispositions ci-dessous, prévues par la loi 12-96: ▪ Mise en place du Comité Transitoire du CPM qui a laissé sa place au Comité Directeur ; ▪ Dispositions relatives à la transformation de la Banque Centrale Populaire en société anonyme ; ▪ Dispositions relatives à la cession de 20% du capital de la BCP détenu par l'Etat aux banques Populaires Régionales ; ▪ Modalités d'introduction de la Banque Centrale Populaire à la Bourse des valeurs de Casablanca.
Renforcement de la cohésion du Crédit Populaire du Maroc	Renforcement de la cohésion de l'ensemble des composantes du CPM à travers une nouvelle configuration du capital et en confortant le Comité Directeur en tant qu'instance suprême devant veiller à assurer cette cohésion. La loi prévoit, à cet effet, la création de parts sociales privilégiées réservées à la BCP et aux BPR, qui présentent les caractéristiques suivantes : ▪ Elles seront souscrites sur la base de la valeur de marché de chaque Banque Populaire Régionale, le choix de la méthode d'évaluation et du Cabinet devant procéder à cette évaluation étant du ressort du Comité Directeur du CPM ; ▪ Ces parts sociales doivent représenter, à tout moment, plus de 51% du capital des BPR ; ▪ Elles donnent droit aux bénéfices, aux réserves et à des droits de vote proportionnels à la détention du capital.

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe tout en assurant son ouverture sur l'avenir.

Afin de permettre la fusion absorption de la BPC par la BCP, la loi n° 12-96 a été amendée par la loi n° 44-08 publiée au bulletin officiel en date du 2 Septembre 2010.

En effet l'article 3 de la loi n° 12-96 prévoyait la compétence du Comité Directeur pour proposer à l'agrément du Ministre chargé des finances la suppression de banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banques populaires régionales, sans prévoir que cette fusion ou absorption puisse être faite par la BCP.

A travers cet amendement, la BCP, en tant qu'organe central des organismes du CPM pour lesquels elle assure l'ensemble des services d'intérêt commun, la gestion de la trésorerie excédentaire ainsi que le refinancement, peut désormais, si le Comité Directeur l'estime nécessaire et sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des finances, fusionner avec une banque populaire régionale ou l'absorber.

Aussi, la loi n°44-08 complète la loi 12-96 en termes de consolidation des comptes du CPM et de prise de participation de la Banque dans un organisme du CPM :

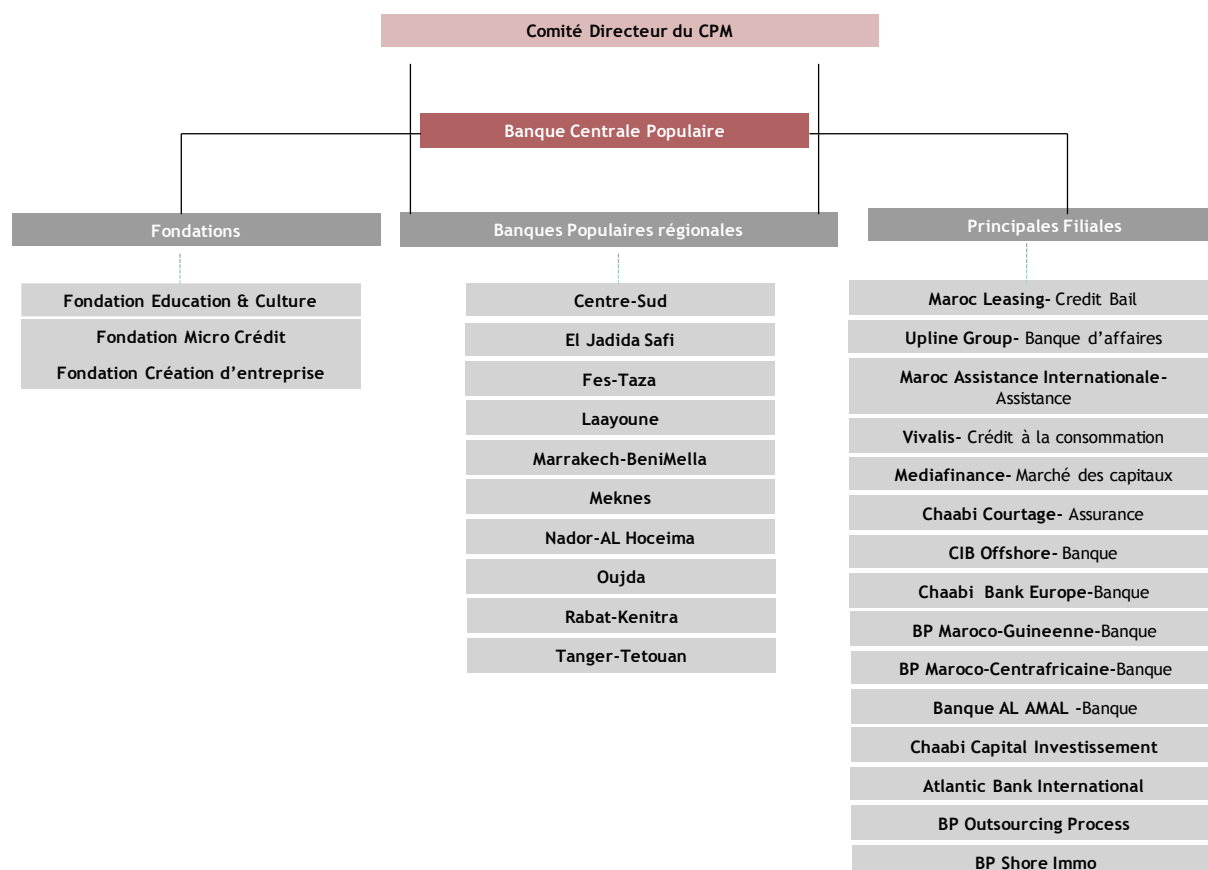
Article 21 Bis : « La Banque Centrale Populaire consolide les comptes des organismes du Crédit Populaire du Maroc et de leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit populaire du Maroc. »

Article 19 : « Les prises de participation par la Banque centrale populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du comité directeur qui en fixe le niveau et les modalités. »

En application de loi n° 44-08, les comptes consolidés du CPM de l'exercice 2015 correspondent à ceux de la BCP. De ce fait, les réalisations et les indicateurs du CPM sont présentés dans la partie « Présentation des résultats de la BCP ».

II.2.1. Structure du Crédit Populaire du Maroc au 31 décembre 2015

Crédit Populaire du Maroc



Source : BCP

II.2.2. Les Banques Populaires Régionales

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (le Dahir n° 1-14-193 du 1er Rabii I 1436), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07 et par la loi n°77-14, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 10 banques régionales au 31 mars 2016, de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est constitué de parts sociales ordinaires réservées aux sociétaires et de parts sociales privilégiées réservées à la BCP :

- Parts sociales ordinaires sont souscrites à la valeur nominale de la part sociale prévue par le statut-type des banques populaires régionales et ne donnent droit qu'à une rémunération dont la valeur annuelle et le mode de calcul sont fixés par le Comité directeur ;
- Parts sociales privilégiées sont souscrites sur la base de la valeur des actifs de chaque banque populaire régionale dont la méthode d'évaluation est fixée par le Comité directeur pour chaque BPR. Elles donnent droit aux bénéfices et aux réserves de chacune desdites BPR.

A tout moment, les parts sociales privilégiées doivent représenter au moins 51% du capital de chaque BPR. Lesdites parts sociales privilégiées donnent également droit au vote dans les assemblées générales proportionnellement au capital détenu dans chaque Banque Populaire.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi n°77-14, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'auprès de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

Evolution des principaux indicateurs d'activité

En MDH	2014			2015		
BPR	D (1)	C (2)	RN (3)	D(1)	C(2)	RN(3)
Centre Sud	16 192	8 818	275	16 580	9 296	252
El Jadida –Safi	9 252	7 066	104	9 698	7 290	113
Fès-Taza	13 952	8 147	51	14 796	8 291	74
Laâyoune	3 974	2 624	51	2 979	2 378	53
Marrakech - Beni Mellal	18 316	11 048	99	20 532	10 927	83
Meknès	10 219	6 459	118	10 944	6 537	55
Nador - Al Hoceima	23 216	3 765	196	24 042	3 563	148
Oujda	14 854	6 948	148	15 541	6 739	100
Tanger –Tétouan	16 664	7 614	88	18 082	7 370	66
Rabat-Kénitra	25 098	14 784	219	29 493	16 160	234
Total	151 735	77 272	1 349	162 687	78 552	1177

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle

(3) RN : Résultat net

Source: BCP

Durant l'exercice 2015, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 7,2 % pour s'établir à 162 687 MDH par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépôts des régions Rabat-Kénitra (+4,4 Milliards de Dhs), Marrakech-Béni Mellal (+2,2 Milliards de Dhs), Tanger-Tétouan (+1,4 Milliards de Dhs) et Fès-Taza (+844 MDH).

Les créances sur la clientèle ont connu une progression de 1,7% par rapport à fin 2014, s'établissant ainsi à 78 552 MDH. Cette progression se traduit notamment par l'augmentation des créances sur la clientèle de la région Rabat-Kenitra (1 377 MDH).

A fin 2015, le résultat net global des BPR a connu une baisse de 12,8% par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 1 177 MDH. Cette régression s'explique essentiellement par la baisse du résultat net des régions Meknès (-63 MDH), Nador-Al Hoceima (-48 MDH) et Oujda (-48 MDH).

Durant l'exercice 2014, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 6,0% pour s'établir à 151 737 MDH. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépôts de la région Marrakech-Beni Mellal (+1 434 MDH), Rabat-Kenitra (1 351 MDH), centre sud (+ 1 206 MDH) et Laâyoune (+ 1 014 MDH).

Les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 2,7% à fin 2014, s'établissant ainsi à 77 274 MDH. Cette hausse découle essentiellement de la hausse des créances sur la clientèle de la région Rabat-Kénitra (+ 731 MDH) et El Jadida-Safi (+ 500 MDH).

A fin 2014, le résultat net global des BPR a connu une baisse de 9,90% par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 1 349 MDH. Cette régression s'explique principalement par la baisse du résultat net des régions Fès-Taza (-109 MDH) et Tanger Tétouan (-65 MDH).

II.3. FILIALES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

II.3.1. Présentation des filiales

La Banque Centrale populaire contrôle plusieurs filiales. Au 31 décembre 2015, les principales filiales de la BCP se présentent comme suit :

Filiales	Domaine d'activité	% en capital	% en droits de vote
Maroc Leasing	Crédit-Bail	53,11%	53,11%
Vivalis (ex-Assalaf Chaabi)	Crédit à la Consommation	64,06%	64,06%
Upline Group	Banque d'affaires	74,87%	74,87%
Maroc Assistance Internationale	Assistance	77,43%	77,43%
Bank Al Amal	Banque	23,91%*	34,78%
Chaabi Bank Europe (ex-BCDM)	Banque	100,00%	100,00%
BPMG	Banque	77,25%	77,25%
BPMC	Banque	62,50%	62,50%
Chaabi International Bank offshore	Banque off-shore	70,00%	70,00%
Chaabi LLD	Location longue durée	73,62%	73,62%
BP REM	Immobilier	51,00%	51,00%
BP Shore Group	Holding	52,00%	52,00%
BP Shore Immobilier (REM)	Immobilier	51,00 %	51,00 %
Médiafinance	Marché des capitaux	60,00%	89,95%
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	60,00%	60,00%
Chaâbi Capital Investissement	Fonds de fonds d'investissement	49,00%**	49,00%
Atlantic Microfinance For Africa	Holding	100,00%	100,00%
Atlantic Business International	Holding	74,60%***	74,60%
IMC	Fonds de fonds d'investissement	41,34%	41,34%
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Tenant bureau d'études	54,74%	54,74%
Africa Transaction Processing & services Group (ATPS)	Gestion de valeurs mobilières	100%	100%
Al Akaria Invest	Fonds d'investissement	99,87%	99,87%
Banque Populaire Patrimoine	Banque	99,87%	99,87%
Banque Participative Du Maroc	Banque	80%	80%

(*)Le capital de Bank Al Amal détenu aujourd'hui par la BCP est de 23,91%.

(**)Suite à la décision du conseil d'administration du 19/12/2012, l'exercice 2013 a connu une opération de restructuration des fonds d'investissement visant à réaliser les opérations suivantes :

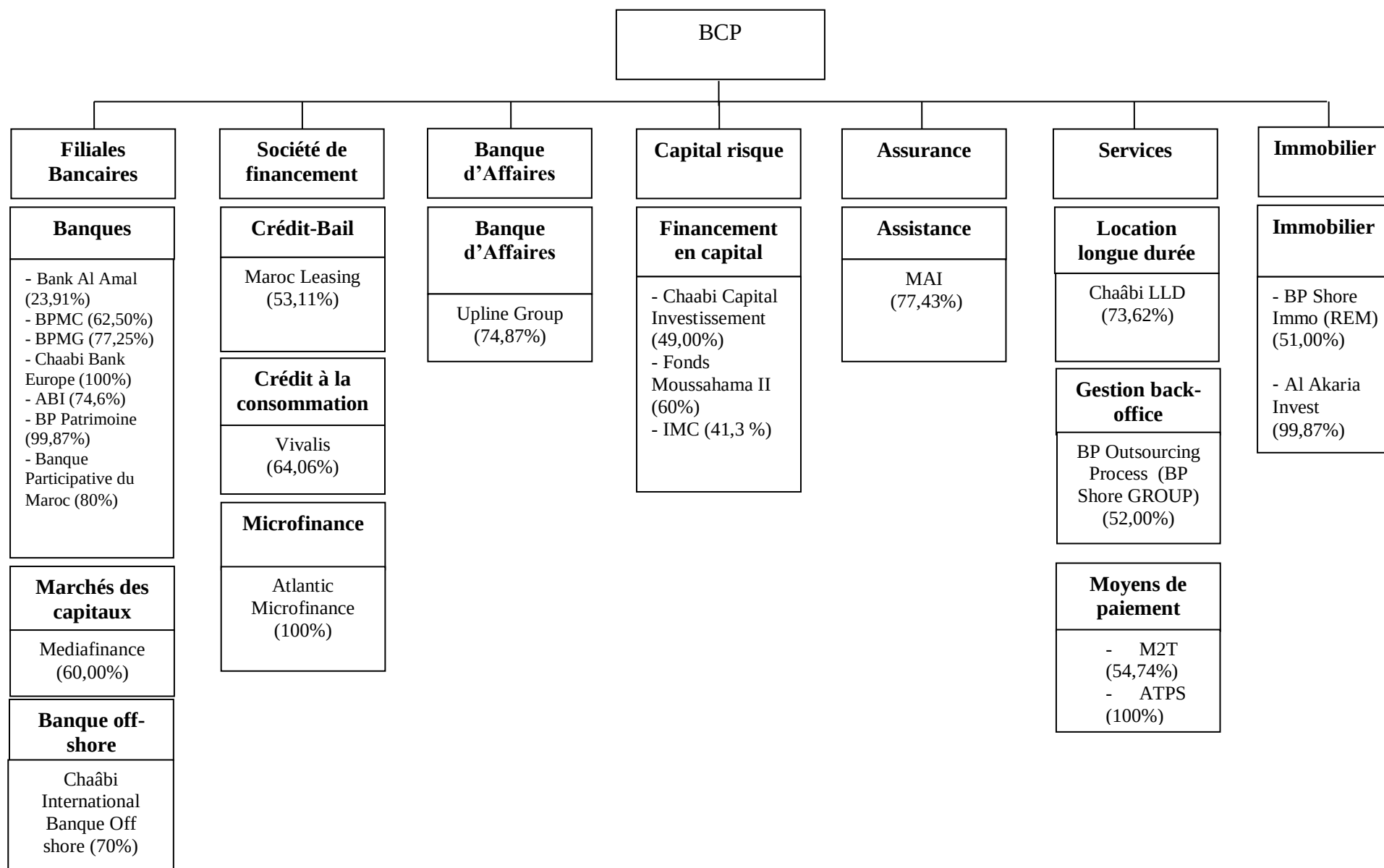
-Cession du fonds Moussahama I au fonds chaabi capital investissement.

-Restructuration et recapitalisation du fonds chaâbi capital investissement à travers la mise en place d'un plan de financement 2012-2014 de chaâbi capital investissement et son financement par un apport en fonds propres de 852 MDH, à hauteur de 49% de la BCP et de 51% par les 10 BPR à raison de 5,1% pour chacune d'entre-elle.

(***)Acquisition de 9,6% du capital de ABI par la BCP en 2015.

Source : BCP

L'organigramme suivant présente les filiales de la BCP au 31/03/16 (Source : BCP):



II.3.2. Activités des principales filiales de la BCP

a- Upline Group

Upline Group opère dans les métiers de la banque d'affaires ; répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particuliers, de clients institutionnels et d'entreprises.

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 46 783 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	350 284	74,87%	74,87%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	11 755	2,51%	2,51%
BP CENTRE SUD	11 755	2,51%	2,51%
BP TANGER - TETOUAN	11 755	2,51%	2,51%
BP FES - TAZA	11 755	2,51%	2,51%
BP MEKNES	11 755	2,51%	2,51%
BP NADOR AL HOCEIMA	11 754	2,51%	2,51%
BP RABAT - KENITRA	11 754	2,51%	2,51%
BP EL JADIDA - SAFI	11 754	2,51%	2,51%
BP OUJDA	11 754	2,51%	2,51%
BP LAAYOUNE	11 754	2,51%	2,51%
Petits porteurs physiques (GBP)	7	0,00%	0,00%
Total	467 836	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité consolidés

En KDH	2013	2014	2015	Var 14/13	Var 15/14
Fonds Propres	434 364	448 908	443 972	3,34%	-1,1%
Chiffre d'affaires consolidé	166 706	193 497	186 622	16,07%	-3,6%
Résultat net consolidé en normes IFRS	59 434	80 073	64 889	34,7%	-19,0%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires consolidé d'Upline Group a connu une hausse de 16% due à la bonne performance de l'ensemble de ses lignes de métier, en particulier la gestion d'actifs. La rentabilité du Groupe s'est améliorée enregistrant un résultat net de l'ordre de 73,5 MDH en 2014 contre 52,9 MDH en 2013.

Les fonds propres consolidés se sont également appréciés de 3,3% pour s'établir à 448 MDH à fin 2014.

Au titre de l'exercice 2015, dans un contexte difficile et mitigé mêlant resserrement de la concurrence, baisse sur les opérations de capital conjuguée à une régression du volume enregistré sur le marché de blocs, un marché action accusant de faibles volumes et un accroissement constant de la taille moyenne des fonds, UPLINE GROUP, fait état des évolutions suivantes :

- Croissance du volume des transactions pour l'activité Intermediation boursière de 12,8% en 2015 à 16.031 MDH contre 14.218 MDH à fin 2014. Cette hausse est principalement imputée à l'enregistrement, durant le mois de décembre 2015, par UPLINE

SECURITIES, de l'opération d'augmentation du capital de la BCP réservée au personnel. Pour rappel, le volume de l'opération était de 1.677 MDH ;

- Baisse du chiffre d'affaires consolidé de 3,6% à 186,6 MDH, résultant principalement de la contreperformance enregistrée en matière de Capital Investissement dont le Chiffre d'Affaires a baissé de 6,8 MDH, suivie par celle de l'activité Ingénierie Financière avec une baisse de 2,6 MDH ;
- Recul de 19% du Résultat Net consolidé à 64,9 MDH, soit un taux de réalisation de l'objectif de 87,8%.

b- Maroc leasing

Maroc Leasing est la filiale de la BCP spécialisée dans le leasing. Elle propose notamment des produits relatifs au leasing mobilier, le leasing immobilier, et le lease-back.

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 277 676 800 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 474 662	53,11%	53,11%
CIH	944 417	34,01%	34,01%
The Arab Investment Company S.A.A (TAIC)	159 495	5,74%	5,74%
Flottant en bourse	198 115	7,14%	9,80%
Total	2 776 689	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	Var 14/13	Var 15/14
Produits d'exploitation bancaire	3 630 089	3 598 581	3 586 718	-0,86%	-0,3%
PNB	247 618	267 500	296 269	8,03%	10,8%
Résultat net	52 995	56 115	58 516	5,89%	4,3%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2014, les Produits d'exploitation bancaire ressortent à 3,599 MDH, en baisse de près de 0,9% par rapport à l'année précédente.

Les charges d'exploitation bancaire se sont soldées à 3,331 MDH soit une baisse de 1,50% par rapport à 2013.

A fin 2014 le PNB enregistre un montant de 267,5 MDH, en progression de 8%.

Les charges générales d'exploitation totalisent un montant de 73,7 MDH et affichent un taux de réalisation de 99,50% par rapport aux objectifs, situant ainsi le coefficient d'exploitation à 27,55 % contre 29,60 %, en baisse de 2.1 Pts.

Le résultat net affiche un montant de 56,12 MDH, contre 52,99 à fin 2013, soit une évolution de 6% par rapport à 2014.

L'exercice 2015 s'est soldé par un résultat net de 58,5 MDH contre 56,1 MDH en 2014, soit une hausse de 4,3%.

En dépit d'un exercice marqué par une conjoncture économique difficile et un recul global des investissements, Maroc Leasing a poursuivi son développement en mettant l'accent sur la synergie

développée avec le réseau BP, les missions auprès de clientèles communes pour le financement en crédit-bail mobilier et immobilier destiné à des cibles professionnelles.

Pour l'année 2015, les indicateurs d'activité et de résultat de Maroc Leasing se présentent comme suit:

- Un léger recul des produits d'exploitation de 0,3% par rapport à l'exercice précédent, et un taux de réalisation de 100,5 %.
- Accroissement de 10,8% du PNB à 296,3 MDH, soit un taux de réalisation de l'objectif de 108,9% ;
- Hausse du résultat net de 4,3% à 58,5 MDH avec un niveau de réalisation de l'objectif de 101%.

c- Vivalis Salaf (Ex – Assalaf Chaabi)

Assalaf Chaâbi s'est spécialisée dans le financement de crédits à la consommation affectés ou non affectés.

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 177 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	1 132 883	64%	64%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	41 098	2%	2%
BP CENTRE SUD	41 098	2%	2%
BP TANGER - TETOUAN	41 098	2%	2%
BP FES - TAZA	41 098	2%	2%
BP MEKNES	41 098	2%	2%
BP NADOR AL HOCEIMA	41 098	2%	2%
BP RABAT - KENITRA	41 098	2%	2%
BP EL JADIDA - SAFI	41 098	2%	2%
BP OUJDA	41 098	2%	2%
BP LAAYOUNE	41 098	2%	2%
SOUS TOTAL CPM	1 543 863	87%	87%
RMA- ALWATANYA	60 187	3%	3%
MAGHREBAIL	45 540	3%	3%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	32 110	2%	2%
MATU	11 074	1%	1%
AUTRES	77 226	4%	4%
Total	1 770 000	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	Var 14/13	Var 15/14
Produits d'exploitation bancaire	574 897	683 346	785 947	18,86%	15,0%
Encours clients	5 055 000	5 424 000	5 427 000	7,30%	0,1%
PNB	252 378	281 977	304 941	11,70%	8,1%
Résultat net	71 101	75 659	91 193	6,40%	20,5%

Source : BCP

A fin décembre 2014, et malgré le resserrement des conditions d'octroi, la production brute a totalisé 2.430 MDH, soit une hausse de 16,5 % par rapport à fin décembre 2013 et un taux de réalisation de 97,2% par rapport au budget 2014.

L'encours brut s'est établi à 5,4 Milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 7,3% par rapport à 2013. La hausse de l'encours global s'explique principalement par la relance de l'activité LOA.

A fin 2015, Vivalis Salaf a poursuivi la conduite d'importants projets structurants visant sa mutation vers un opérateur industriel, capable de renforcer le cœur de son métier et de maximiser les cash-flows en proposant de nouvelles prestations dédiées à la gestion pour compte de tiers (fourniture de services clés en main).

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat ont évolué comme suit :

- Progression de l'encours brut de 0,1% à 5,4 milliards de dhs avec un taux de réalisation de l'objectif de 91,1% ;
- Augmentation du PNB de 8,1% à 305 MDH, en ligne avec l'objectif ;
- Accroissement du résultat net de 20,5% à 91,2 MDH, soit un niveau de réalisation de l'objectif de 107,3%.

d- Chaabi LLD

Chaâbi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management.

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 31 450 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	231 525	73,62%
Maroc Leasing	4 350	1,38%
Fonds Moussahama I	31 450	10,00%
Sous total groupe	267 325	85%
Akwa group	47 175	15,00%
Total	314 500	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	Var 14/13	Var 15/14
Chiffre d'affaires	106 395	116 771	140 199	9,75%	20,1%
Résultat net	2 109	4 683	10 226	>100,00%	>100,00%

Source : BCP

Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est établi à 116,7 MDH en hausse de 9,8% comparativement au 31.12.2013, cette réalisation est attribuable à l'amélioration de la base clientèle et du loyer moyen.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 23,6 MDH en hausse de 45,4 % par rapport à 2013, cette évolution est justifiée par la baisse importante des charges d'exploitation de 9,2 %.

La rubrique « autres produits d'exploitation/Reprises et transferts de charges » s'est établie à 8.580,9 KDH.

Les charges d'exploitations tiennent compte des provisions pour risques et charges de l'ordre de 7.567,6 KDH, dont 4.000 KDH relative à la provision de la moins-value latente sur la cession du PARC ONEE branche électricité.

Au 31-12-2014, le résultat net s'est établi à 4.683,3 KDH pour un objectif annuel de 2.290,7 KDH.

Au titre de l'exercice 2015, Les performances régulières et ascendantes de Chaabi LLD lui ont permis de renouer avec la rentabilité, de consolider ses fonds propres et d'asseoir une bonne image auprès de ses clients et de ceux du Groupe.

Dans cette dynamique, tous les indicateurs d'activité et de résultats se sont inscrits en hausse, consolidant les réalisations des derniers exercices :

- Le parc de Chaabi LLD a évolué de 23,2% avec des mises en circulation atteignant 67,2% et une part de marché atteignant 9%;
- Les cessions réelles se sont élevées à 490 sorties, soit un taux de réalisation de l'objectif de 148,5%. Cette performance trouve son origine dans l'optimisation des prix à la vente;
- Le chiffre d'affaire s'est accru de 20,1% par rapport à fin 2014.
- Le résultat net a plus que doublé, se situant à 10,2 MDH, soit un niveau de réalisation de l'objectif de 178,3%.

e- MEDIAFINANCE

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 206 403 300 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 238 420	60,00%*
UPLINE GROUP	825 613	40,00%
Total	2 064 033	100,00%

Source : BCP

*Droit de vote : 89,95%

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	Var 14/13	Var 15/14
Chiffre d'affaires	45 967	49 735	53 316	8,90%	7,2 %
PNB	12 986	21 646	14 624	66,68%	-32,4 %
Résultat net	3 360	5 887	3 294	75,21%	-44,0 %

Source : BCP

Le Chiffre d'affaires est constitué principalement des revenus d'intérêts sur titres de créances, des commissions sur prestations de services et des plus-values sur cession de titres.

Les réalisations 2014 sont impulsées par la contribution des actifs suivants :

- Un portefeuille d'investissement constitué de TCN détenu depuis 2012 dont l'encours avoisine 262 MDH procurant un rendement moyen de 5,12% ;

- Un portefeuille des BDT d'un encours moyen de 204 MDH.
- Des placements en OPCVM obligataires moyen long terme d'un encours moyen de 486 MDH.

Le Résultat Net est bénéficiaire et s'établi à 5.887 KDH contre 3.360 KDH au 31/12/2013.

En 2015, Médiafinance s'est adjugée sur le marché primaire un volume de souscriptions de 341 MDH. Sur le marché secondaire, la banque a réalisé un volume global de 2,3 MMDH. L'analyse des principaux indicateurs de Médiafinance fait ressortir ce qui suit :

- Le volume global affiche une baisse de 15,5% pour s'établir à 2,3 MMDH, soit un taux de réalisation de l'objectif annuel de 51,4% ;
- Le PNB ressort à 14,6 MDH en 2015 contre 21,6 MDH un an auparavant, soit un repli de 32,4% qui s'explique principalement par la nette baisse du volume d'activité ;
- Le résultat net ressort en baisse à 3,3 MDH contre 5,9 MDH à fin décembre 2014.

f- Maroc Assistance Internationale

Maroc Assistance Internationale est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient principalement dans l'assistance médicale aux personnes malades ou blessées, l'assistance technique aux véhicules, l'assistance en cas de décès et l'assistance juridique à l'étranger.

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme
 Objet social : Assistance
 Secteur d'activité : Assurances
 Adresse : 25, Bd Rachidi. Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 50 000 000 DH
 Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	387 145	77%
Divers privés	112 855	23%
Total	500 000	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	Var 14/13	Var 15/14
Chiffre d'affaires (Primes acquises Brutes)	381 031	432 406	439 312	13,50%	1,6%
Résultat net	41 483	48 452	53 571	16,80%	10,6%

Source : BCP

A fin 2014, le chiffre d'affaires Global de MAI est passé de 381 MDH à 432,4 MDH, soit une hausse de 13,5 % par rapport à 2013.

Cette évolution provient de l'effet conjugué de l'augmentation tarifaire du contrat Injad Achamil, de l'effort commercial déployé, ainsi que de l'évolution des ventes locales.

Le résultat net s'est situé à 48,5 MDH en 2014 soit un accroissement de 16,8% par rapport à 2013.

L'exercice 2015 est marqué par l'obtention du trophée de l'excellence Marketing 2015 « Marketing Excellence Award », pour le projet micro-assistance en partenariat avec la Fondation Attawfiq Micro Finance.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de M.A.I ont évolué comme suit :

- Les primes acquises se sont élevées à 439,3 MDH à fin décembre 2015 en hausse de près de 2% ;
- La part de marché accuse un recul de 3 pts en raison d'une forte percée de la concurrence sur le marché local ;
- Le résultat d'exploitation affiche une hausse de 15,2% à 89,7 MDH, soit un niveau de réalisation de l'objectif de 113,8% ;
- Quant au résultat net, il s'élève à 53,6 MDH en augmentation de 10,6%, soit un taux de réalisation de l'objectif de 109%.

g- Chaabi International Bank Off shore

Chaâbi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque offshore.

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 2 200 000 USD

Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 800	70,00%
BP Tanger/Tétouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4 400	10,00%
Total	44 000	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014*	2015**	Var 14/13	Var 15/14
Produits d'exploitation bancaire	164 558	245 532	258 241	49,21%	5,2%
PNB	74 464	120 671	132 461	62,05%	9,8%
Résultat net	70 299	111 904	107 932	59,18%	-3,5%

Source : BCP

(*) Cours annuel moyen au 31-12-2014 USD/MAD : 9,0062

(**) Cours annuel moyen au 31-12-2015 USD/MAD : 9,7960

L'année 2014 a maintenu cette évolution positive avec une progression du produit net bancaire de 62% pour se situer à près de 120 671 Kdh et du résultat net de 59% pour s'établir à 111 904 Kdh.

Au titre de l'année 2015, les indicateurs d'activité et de résultat de CIB Offshore sont les suivants :

- Le PNB ressort à 132,5 MDH soit une hausse de 9,8% par rapport à 2014, à noter qu'il y a eu une détérioration du cours de l'Euro face au Dollar ayant sous performé les indicateurs d'activité vue la proportion élevée des opérations libellées en Euro dans le portefeuille de CIB Offshore ;

- Le Résultat Net a accusé une baisse de 3,5% pour s'établir à 107 MDH du fait du provisionnement d'une importante créance en souffrance.

h- Chaabi Bank Europe (Ex- BCDM)

Chaabi Bank Europe a pour mission essentielle la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc ainsi que toutes les activités de banque commerciale en vue de mieux accompagner cette clientèle.

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 37 478 000 €

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	428 884	99,87%
Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	551	0,12%
Total	429 435	100,00%

(*) Petits porteurs physiques (Groupe) sont des administrateurs de la société propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts pour leurs ouvrir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant.

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014*	2015**	Var 14/13	Var 15/14
Produits d'exploitation bancaire	493 852	501 922	526 484	1,63%	4,9%
PNB	475 638	487 486	514 115	2,49%	5,5%
Résultat net	-10 297	-9 260	-4 805	-	-

Source : BCP

(*) Cours annuel moyen au 31-12-2014 EUR/MAD = 10,9469

(**) Cours annuel moyen au 31-12-2015 EUR/MAD = 10,82

Au titre de l'exercice 2014, la Chaabi Bank Europe s'est attachée à poursuivre le développement de son réseau et à améliorer l'organisation commerciale et la proximité avec les clients afin d'assurer son développement.

En parallèle, en synergie avec le Groupe des Banques Populaires, une diversification maîtrisée a été entreprise avec le développement de la Trade Finance. Ses indicateurs ont évolué comme suit :

- L'exercice 2014 fait ressortir un PNB de 487 486 Kdh en progression de 2 % par rapport à 2013 ;
- Le Résultat Net à fin décembre 2014 ressort déficitaire à hauteur de 9 260 Kdh contre – 10 297 Kdh une année auparavant. Ce résultat tient compte des charges et des produits exceptionnels d'un montant de – 26 350 Kdh.

L'exercice 2015 fut marqué par l'obtention de l'agrément de la BCP auprès de l'ACPR pour la commercialisation de l'offre MDM.

Sur le plan des performances commerciales et financières, les réalisations de Chaabi Bank se présentent comme suit :

- Une hausse des commissions et produits de la clientèle en liaison avec le développement des escomptes sans recours et des financements Mourabaha ;
- Une diminution des produits de trésorerie attribuable à la suite de la baisse des taux courts ;
- Une plus-value de 3,863 MDH sur cession d'une partie du portefeuille titres ;
- Une progression du Produit Net Bancaire de 5,5% à 514,1 MDH ;
- Une résorption du déficit du Résultat Net déficitaire qui ressort à -4,9 MDH contre -9,2 MDH

une année auparavant.

i- Banque Populaire Maroc-Centrafricaine (BPMC)

La Banque Populaire Maroc-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI.

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 10 000 000 000 FCFA

Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	625 000	62,50%
Etat Centrafricain	375 000	37,50%
Total	1 000 000	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En MDH	2013	2014*	2015**	Var 14/13	Var 15/14
Chiffre d'affaires (produits d'exploitation bancaire)	57	52	58	-9,03%	11,5%
PNB	50	37	40	-26,28%	8,1%
Résultat net	-44	-30	-66	33,20%	-

Source : BCP

(*) Cours annuel moyen au 31-12-2014 FCFA/MAD = 0,0167

(**) Cours annuel moyen au 31-12-2015 MAD/FCFA = 60,75

A fin 2014, les indicateurs d'activité ont enregistré les évolutions suivantes :

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 51 515 Kdh ;
- Sous l'effet de la baisse de l'encours moyen des crédits, Le PNB réalisé a été de 36 888 Kdh, affichant une baisse de 26,3% par rapport à la même période de l'exercice précédent ;
- Le résultat net ressort à – 29 671 Kdh contre – 44 416 Kdh l'année précédente, soit une amélioration de 33,2% par rapport à 2013.

En 2015, l'économie Centrafricaine a continué à subir l'impact de la crise militaro-politique et ce, en dépit des efforts des autorités locales et de la communauté internationale.

Dans ce contexte, la banque a poursuivi la mise en œuvre du plan d'urgence visant sa restructuration, l'assainissement du Portefeuille et le respect des normes prudentielles. L'année 2015 a été marquée par le lancement du processus d'arrimage à ABI.

Les réalisations 2015 se présentent ainsi :

- A 40 MDH, le PNB a enregistré une progression de 8,1% grâce notamment à l'importante augmentation des commissions nettes qui se sont accrues de 71% ;
- Sous l'effet du coût du risque, le résultat net ressort déficitaire à -65,9 MDH.

j- Banque Populaire Maroc-Guineenne (BPMG)

La Banque Populaire Maroc-Guinéenne est une société coopérative de banque et de crédit à capital variable. La BPMG a été créée dans le cadre du développement des relations sud-sud, notamment, la participation à la promotion de l'économie de la République de Guinée.

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :**

Capital social: 100 000 000 000 GNF

Valeur nominale : 10 000 GNF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	7 724 766	77,24%
Etat Guinéen	2 162 000	21,62%
M Keita (privé guinéen)	56 617	0,57%
M Toure (privé guinéen)	56 617	0,57%
Total	10 000 000	100,00%

Source : BCP

L'exercice 2014 a été marqué par :

- Le ralentissement dans les affaires suite à la progression du virus Ebola;
- Une hausse de 13,44% des dépôts par rapport à 2013 ;
- Une hausse de près de 41% des emplois productifs par rapport à 2013.

L'exercice 2015 a été marqué par :

- Le ralentissement et non éradication de l'épidémie Ebola et fermeture des frontières par certains pays voisins ;
- La morosité du climat d'affaires suite au retrait de grandes sociétés minières du pays ;
- La baisse considérable des recettes liées à l'exportation de l'Or suite à la chute des prix sur le plan international ;
- Le gel du programme d'ouvertures d'agences par la BPMG.

▪ **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2013	2014*	2015**	Var 14/13	Var 15/14
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-		
PNB	45	54	74	21,33%	37,0%
Résultat net	4	13	24	>100%	84,6%

Source : BCP

(*)Cours annuel moyen au 31-12-2014 GNF/MAD =0,0013

(**)Cours annuel moyen au 31-12-2015 MAD/GNF =749,8125469

Au titre de l'exercice 2014, l'activité de la BPMG a été marquée par :

- Augmentation du capital qui passe de 50 Milliard de GNF à 100 Milliards de GNF ;
- Baisse des engagements hors bilan essentiellement attribuable à l'arrivée à échéance de la caution de 6 764 Kdh émise en faveur de la clientèle ;
- Régression des coûts des ressources liée au renouvellement de deux dépôts à terme de 116 296 Kdh rémunérés à 10, 5% ;
- Une augmentation de 30 % des frais de personnel s'expliquant par les recrutements effectués en 2014 ;
- Le résultat net passe de 4 330 Kdh à 13 027 Kdh soit une évolution supérieure à 100% ;
- Le produit Net suit la même tendance pour s'établir à 54 221 Kdh contre 45 280 Kdh réalisé en 2013.

Au titre de l'exercice 2015, l'analyse des indicateurs d'activité et de résultat fait ressortir les tendances ci-après :

- Hausse des emplois productifs portés par les crédits accordés à des clients importants et garantis par la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- Progression du PNB de 37%, en liaison avec l'évolution de l'activité de la banque ;
- Accroissement de 84,6% du résultat net à 24,1 MDH.

k- BP Shore Immo (Ex- Essoukna)

La société Essoukna a été créée en 1976 dont l'objet principal de la société consistait à vendre clés en main des logements économiques ou de standing moyen aux MRE.

Depuis le démarrage de ses activités en 1978, la société Essoukna a été surtout un instrument au service des projets immobiliers du Groupe, chargée de réaliser dans un premier temps tous ses programmes immobiliers (agences et sièges) et dans un second temps les programmes dont le budget est supérieur à 1,5 M DH, son activité se limitait à la vente du stock des projets réalisés.

En 2009, le Groupe Banques Populaires avait inscrit dans sa démarche stratégique, le recentrage des activités front-offices sur le client, l'optimisation de la gestion des back-offices à travers une rationalisation des traitements, l'amélioration de la productivité et le décongestionnement du Front-office des activités administratives.

A cet effet, la société ESSOUKNA, devenue par la suite BP SHORE, avait été retenue comme cadre juridique portant les services d'intérêt commun du Crédit Populaire du Maroc (CPM).

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 150 000 000 DH

Valeur nominale : 1 000 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	76500	51%
BP CENTRE SUD	13740	9,16%
BP FES-TAZA	11 475	7,65%
BP RABAT-KENITRA	11 475	7,65%
BP TANGER/TETOUAN	6 885	4,59%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	6 885	4,59%
BP NADOR - AL HOCEIMA	6 885	4,59%
BP MEKNES	4 590	3,06%
BP OUJDA	4 590	3,06%
BP EL JADIDA-SAFI	4 575	3,05%
BP LAAYOUNE	2 400	1,60%
Total	150 000	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	Var 14/13	Var 15/14
Chiffre d'affaires	7 110	11 646	12 133	63,80%	4%

Résultat net	13 626	2 130	2 167	-84,37%	2%
--------------	--------	-------	-------	---------	----

Source : BCP

Le chiffre d'affaires de cette filiale est constitué principalement des produits de prestation de services, de location et de cession des actifs immobiliers de ses participations.

- Au titre de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 64% par rapport à 2013 pour s'établir à 11,6 MDH contre 7,1 MDH. Le résultat net a atteint 2,1 MDH contre 13,6 MDH à fin 2013.
- La baisse du résultat n'est en réalité pas significative puisque le résultat de 2013 était fortement impacté par l'exceptionnel.

Au titre de l'exercice 2015, le résultat net s'élève à près de 2,1 soit une progression de 2%.

I- BP Shore Group (Outsourcing Process)

Créée en janvier 2012, BP Outsourcing Process a pour mission de gérer et de piloter les services et les activités support mutualisés des autres entités du Groupe. Les filiales traitant alors les seuls aspects opérationnels du métier en tant que Centre d'Exploitation et de Production.

Les activités supports concernent les traitements administratifs des ressources humaines, la tenue des comptabilités des filiales, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie, la gestion des dépenses et le contrôle.

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 5 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
B.C.P	26 000	52,00%
BP CENTRE SUD	2 400	4,80%
BP FES-TAZA	2 400	4,80%
BP RABAT-KENITRA	2 390	4,78%
BP TANGER/TETOUAN	2 400	4,80%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	2 400	4,80%
BP NADOR - AL HOCEIMA	2 400	4,80%
BP MEKNES	2 400	4,80%
BP OUJDA	2 400	4,80%
BP EL JADIDA-SAFI	2 400	4,80%
BP LAAYOUNE	2 400	4,80%
DIVERS	10	0,02%
Total	50 000	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité au 30 juin 2015 :

En KDH	2 ^{ème} Ex 30-06-2013	3 ^{ème} Ex 30-06-2014	4 ^{ème} Ex 30-06-2015	Var 06-13/06-14	Var 06-14/06-15
Chiffre d'affaires	2 839	7 584	11 444	167,1%	50,9%

(Comptes Sociaux)

Résultat net (Comptes Sociaux)	9 298	27 221	42 324	192,8 %	55,5%
--------------------------------	-------	--------	--------	---------	-------

Source : BCP

NB :

Exercice 2013 : Correspond à 6 mois d'activité suite à la décision de l'AGE portant sur le changement de la date de clôture de l'exercice social (1er juillet au 30 Juin).

Exercice 2014 : Constitue le 1er exercice complet s'étalant du 1er juillet 2013 au 30 Juin 2014.

L'exercice 2014 a été caractérisé par le renforcement des structures organisationnelles et la poursuite de l'automatisation des processus de support et de gestion et ce à travers:

- La mise en place d'une fonction de contrôle de gestion ;
- L'élaboration d'un manuel d'organisation et des procédures comptables ;
- Le déploiement en cours des trois niveaux de Contrôle Interne ;

Les comptes sociaux semestriels s'étalant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 font ressortir un résultat net de 27,2 MDH, soit un taux de réalisation de 100%.

Les réalisations de la holding à fin Juin 2015 en termes d'activité ainsi que de moyens prennent en compte un an d'activité vu que son exercice social débute 1er Juillet 2014 et se termine le 30 Juin 2015.

Le résultat net à fin Juin 2015 de la holding s'élève à 42,3 MDH.

Au titre de l'exercice 2015, les réalisations de la holding à fin Décembre 2015 en termes d'activité ainsi que de moyens prennent en compte six mois d'activité vu que son exercice social débute 1er Juillet 2015 et se terminera le 30 Juin 2016.

Ainsi, le résultat net à fin Décembre 2015 de la holding s'élève à 36,1 MDHS.

m- BP Shore Back Office SA

Créée en février 2012, BP Shore Back Office a pour mission la réalisation des prestations de services liées aux activités bancaires, pour compte propre ou pour tiers, de toutes prestations de services liées aux activités bancaires tels que :

- traitements des moyens de paiement, chèques, LCN, virements, mise à disposition,
- opérations de bancassurance, de commerce international,
- gestion administrative des comptes, de crédits ou de tous autres produits ou services,
- recouvrement des créances, gestion administrative des ressources humaines, de la monétique, des fonctions de logistique, comptabilité ou toutes autres fonctions de support.

▪ Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :

Capital social : 3 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group	28 485	94,95%
BP FES-TAZA	300	1,00%
BP RABAT-KENITRA	300	1,00%

BP TANGER/TETOUAN	300	1,00%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	300	1,00%
BP EL JADIDA-SAFI	300	1,00%
DIVERS	15	0,05%
Total	30 000	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2013	2014	2015	Var 14/13	Var 15/14
Chiffre d'affaires	101 467	148 569	157 726	46,45%	6,16 %
Résultat net	28 712	44 687	37 730,18	56,00%	-15,57 %

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2014, L'activité de la société BPS BACK OFFICE a été caractérisée par :

- **Activité Flux domestiques** : prise en charge de plus de 6,7 millions de valeurs.
- **Activité Crédits** : La prise en charge de 404 231 actes, soit une moyenne quotidienne de 1628 actes comparativement à la même période de l'exercice précédent, l'activité crédit a enregistré une nette progression de 13%.
- **Activité Epargne et Comptes** : prise en charge courant l'exercice 2014 de 353 196 actes, soit une moyenne quotidienne de traitement s'élevant à 680 fiabilisations de dossiers personnes physiques et MDM, 140 ouvertures et mise à jour de comptes personnes morales et physiques et 110 successions.
- **Activité Trade Finance** : prise en charge pour le compte des 10 BPR de 1 248 222 opérations à l'internationale, soit une moyenne quotidienne de 5 009 opérations.

Les comptes sociaux clos au 31 Décembre 2014 font apparaître des produits d'exploitation de 151.641 KDH et un résultat net de 44.687 KDH dirhams pour un budget de 44.685 KDH, soit un niveau de réalisation de 100%.

Au titre de l'exercice 2015, Le niveau de réalisation des activités, combiné à une meilleure maîtrise des moyens de fonctionnement, expliquent le niveau de réalisation atteint en termes de rentabilité soit un résultat net à fin Décembre 2015 de 37,8 MDH.

n- Atlantic Business International

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), Groupe banque atlantique, société de droit ivoirien, ont signé le 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

Ce partenariat consiste en la création d'une holding commune dénommée 'Atlantic Business International' (ABI) à laquelle AFG apportera ses participations dans les sept banques suivantes :

- La Banque Atlantique de la Côte d'Ivoire - BACI- ;
- La Banque Atlantique du Sénégal - BASN - ;
- La Banque Atlantique du Bénin -BABN- ;
- La Banque Atlantique du Togo – BATG- ;
- La Banque Atlantique du Burkina Faso – BABF - ;
- La Banque Atlantique du Mali - BAML – ;
- et La Banque Atlantique du Niger – BANE – ;
- ainsi que ses participations dans les sociétés Atlantique finance et Atlantique technologies.

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :**

Capital social : 113 964 700 000 XOF

Valeur nominale : 10 000 XOF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	8 501 766	74,60%
AFG	2 279 295	20,00%
Cauris	296 308	2,6%
Shorecap	296 308	2,6%
Atlantique Assurances	22 793	0,2%
Total	11 396 470	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité**

En KDH	2013	2014*	2015**	Var 14/13	Var 15/14
PNB (Comptes consolidés)	1 543 123	1 895 077	1 902 049	22,81%	0,38%
Résultat net (Comptes consolidés)	255 083	406 321	215 247	59,29%	-47,01%

(*)Cours annuel moyen au 31-12-2014 FCFA/MAD =0,0167

(**)Cours annuel moyen au 31-12-2015 MAD/FCFA =60,75

Source : BCP

Au titre de 2014 le niveau des ressources de la clientèle a augmenté de 29% dans un contexte de concurrence accrue ; la progression des filiales reste néanmoins supérieure à celle de leurs marchés respectifs, le taux de créance en souffrance s'améliore légèrement sur l'année, passant de 14,84% à 14,19%.

L'activité s'est soldée par un PNB en croissance de 22,81% pour atteindre 1 895 077 Kdh. Le résultat net croît quant à lui de 59,9% pour atteindre 406 321 Kdh.

Au titre de l'exercice 2015, les indicateurs d'activité et de résultat se déclinent ainsi :

- Accroissement du PNB limité à 0,38%, en raison de certaines opérations non récurrentes réalisées en 2014 (opérations sur titres, deals syndiqués...) et du respect scrupuleux de la réglementation sur le rapatriement des recettes d'exportation en 2015 ;
- Nette progression du cout Net du risque (+51%) par rapport à 2014.Cette baisse est due à la montée du risque au niveau de certaines filiales (Sénégal et Bénin principalement)
- Baisse du résultat net de 47,01% à 215,2 MDH, imputable au coût de l'assainissement du portefeuille de la Banque Atlantique au Sénégal et de la Banque Atlantique au Bénin.

o- Bank Al Amal

Bank Al Amal est un établissement créé en 1989, BAA a pour vocation première de contribuer au financement des projets d'investissements des entrepreneurs MDM, désireux de s'implanter au Maroc.

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :**

Capital social : 600 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
BCP	1 434 808	23,91%	34,78%
BPRs	711 367	11,86%	17,25%
Actionnaire Hors Groupe	3 853 825	64,23%	47,97%
Total	6 000 000	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité

En KDH	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 15/14
Produits d'exploitation bancaire	47 595	47 227	49 392	-0,77%	4,6%
PNB	46 983	47 077	48 799	0,2%	3,7%
Résultat net	17 671	15 223	14 854	-13,85%	-2,4%

Source : BCP

Les réalisations 2014 de Bank Al-Amal ont été particulièrement marquées par la poursuite de l'amélioration de la qualité des engagements et la régularisation des dossiers administratifs et des garanties des projets financés.

A ce titre, les principaux indicateurs d'activité et de résultats ont évolué comme suit:

- Hausse de l'encours des créances en souffrance de 5,5% à 116,6 MDH, portant ainsi leur taux à 17,25% contre 16,21% à fin 2013 ;
- Hausse du PNB de 0,2%, se situant à 47,1 MDH contre 46,9 MDH un an auparavant ;
- Baisse du résultat net de 13,8%, suite à l'effort de provisionnement.

Au titre de l'exercice 2015 :

Les réalisations de Bank Al Amal en 2015 se sont illustrées à travers le conseil, l'assistance et l'accompagnement ayant concerné 320 entrepreneurs MDM dont 217 ont été accompagnés sur le volet de l'information sectorielle, 62 ont sollicité un accompagnement juridique et administratif et 50 ont bénéficié du conseil en matière de montage juridico-financier de leurs projets.

En outre, 131 projets ont été étudiés dont 23 ont bénéficié de financement partiel de la banque. Il s'agit de projets créés par les entrepreneurs MDM pour un montant d'investissement global de 178 MDH par rapport à l'année dernière.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat ont évolué comme suit :

- Le Produit d'exploitation bancaire ressort en amélioration de 4.6% ;
- Le produit net bancaire s'est élevé à 48,79 MDH à fin décembre 2015 en augmentation de 4% par rapport à l'année précédente ;
- Le résultat net s'est diminué de 2,4%, passant de 15,22 MDH à fin décembre 2014 à 14,85 MDH à fin décembre 2015, sous l'effet du provisionnement des créances en souffrance et ce conformément aux exigences de BANK AL MAGHRIB.

p- Atlantic Microfinance for Africa

Structures de Microfinance organisées en Holding, AMIFA est le fruit d'une convention conclue entre le GBP et les ministres des finances de la république du Mali, les ministres de la république du Cote d'Ivoire, le ministre de l'économie de la prospective et du développement durable de la république du

Gabon et le gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée.

▪ **Actionnariat actuel au 31 décembre 2015 :**

Capital social : 110 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 099 995	99,99%	99,99%
M.MOHAMED BENCHAAABOUN	1	0,0001%	0,0001%
M.HASSAN EL BASRI	1	0,0001%	0,0001%
M.LAIDI EL WARDI	1	0,0001%	0,0001%
M. MOUNIR MOHAMED KARIM	1	0,0001%	0,0001%
M.SOULEYMANE DIARRASSOUBA	1	0,0001%	0,0001%
Total	1 100 000	100%	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité**

En DH	1 ^{er} Exercice	2 ^{ème} Exercice	Var 15/14
	Exercice de démarrage	01/08/14 Au 31/07/15	
Produits d'exploitation	Néant	Néant	
Résultat D'exploitation	-640 154,82	-5 618 232,53	n.a
Résultat net	-640 154,82	-5 435 624,64	n.a

Source : BCP

q- Chaabi Capital investissement

Date de création : juin 2009

Objectif : Fonds de fonds du Groupe Banque Populaire

Actionnaires : BCP (49%) et BPR (51% à raison de 5,1% pour 10 BPR)

Taille actuelle : 600.000.000 DH

Taille cible : 2.000.000.000 DH

Secteur cible : Prise de participations dans des fonds d'investissement couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale

Société de Gestion : Upline Multi Investments

Faits marquants :

Montant souscrit : **600 000 KDh**

Montant libéré : **600 000 KDh**

Nombre de participations : **13**

Principaux indicateurs :

En KDh	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Fonds Propres	380 595	316 289	256 427	-16,9%	-18,9%
Dettes de financement	-	-	-	-	-
Résultat net	-177 372	-64 306	-59 862	-	-

Source : BCP

r- Fonds Moussahama II

Le Fonds Moussahama II a pour vocation la prise de participation minoritaire dans le capital d'entreprises privées industrielles ou de services dans leur phase de développement ou de transmission.

Date d'entrée dans le capital : Novembre 2008

Objectif du fonds : Fonds généraliste

Taille actuelle : 400 millions de DH

Participation du CPM : 100% de la taille cible (60% BCP, 40% BPR à raison de 4,0% par BPR)

Secteur cible : Prise de participations dans des entreprises couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale.

Société de gestion : Chaâbi Moussahama / Upline Investments

Faits marquants :

Montant souscrit : **400 000 Kdh**

Montant libéré : **400 000 Kdh**

Nombre de participations : **4**

Principaux indicateurs :

En KDh	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Fonds Propres	167 773	165 739	169 876	-1,2%	2,5%
Dettes de financement	20 000	20 000	20 000	-	-
Résultat net	-39 806	-2 035	4 138	-	>100%

Source : BCP

s- Fonds d'investissement de l'oriental (FIRO)

Date d'entrée dans le capital : octobre 2005

Objectif du fonds : Développement de la région de l'Oriental

Taille actuelle : 150 MDh

Engagement cible : 300 millions de DH

Engagement du CPM : 21,510 millions de DH sur la taille cible soit 7,17% / Participation détenue par BP Oujda

Secteur cible : projets pour le développement de la région de l'oriental

Société de gestion : FIROGEST

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant	Part en %
LA REGION DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
FONDS HASSAN II	25 500 000	17,00%
AGENCE DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	10 750 000	7,17%
ATTIJARI WAFABANK	10 750 000	7,17%
BMCE	10 750 000	7,17%
LA CDG	10 750 000	7,17%
LE CREDIT AGRICOLE	10 750 000	7,17%
HOLMARCOM	10 750 000	7,17%
Total	150 000 000	100,00%

Source : BCP

Faits marquants :

Montant souscrit : **150 000 KDh**

Montant libéré : **142 500 KDh**

Nombre de participations : 3

Principaux indicateurs :

En KDh	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Fonds Propres	100 375	97 413	74 718	-3%	-23,3%
Dettes de financement	-	-	-	-	-
Résultat net	-4231	-2961	-22 695	-	- >100%

Source : BCP

t- Fonds d'investissement IGRANE

Date d'entrée dans le capital : 2005

Objectif du fonds : Développement de la région du Souss Massa Draa

Taille actuelle : 70 MDh

Taille cible : 500 millions de DH

Engagement du CPM : 20 millions de DH / Participation détenue par BP Centre Sud

Secteur cible : secteurs à fort potentiel ayant un impact structurel sur la région

Société de gestion : REGIONAL GESTION

Actionnaires du fonds :

Actionnaires	Montant	Part en %
REGION DU SOUSS MASSA DRAA	12 782 000	18,26%
ATTIJARIWABA BANK	12 782 000	18,26%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	11 109 000	15,87%
BANQUE POPULAIRE CENTRE SUD	11 109 000	15,87%
HOLMARCOM (à travers Atlanta)	11 109 000	15,87%
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	11 109 000	15,87%
Total	70 000 000	100,00%

Source : BCP

Faits marquants :

Montant souscrit : **56 400 KDh**

Montant libéré : **56 400 KDh**

Nombre de participations : 2

Principaux indicateurs :

En KDh	2013	2014	2015	Var 13/14	Var 14/15
Fonds Propres	32 190	33 410	34 779	3,8%	4,1%
Dettes de financement	-	-	-	-	-
Résultat net	2569	1219	1369	-52,5%	12,3%

Source : BCP

III. ORGANISATION DE LA BCP

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, avec le titre de Président Directeur Général.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité Directeur

.

La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués, sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur Général est révocable à tout moment, par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Bank Al-Maghrib a le droit de s'opposer, par décision dûment motivée, à la nomination d'une personne aux fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général, ainsi que toute personne ayant reçu délégation de pouvoir de direction du Président Directeur Général ou du Conseil d'Administration ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions similaires dans une autre entreprise, à l'exception des cas prévus par la Loi n°103-12 pour les établissements de crédit et des organismes assimilés.»

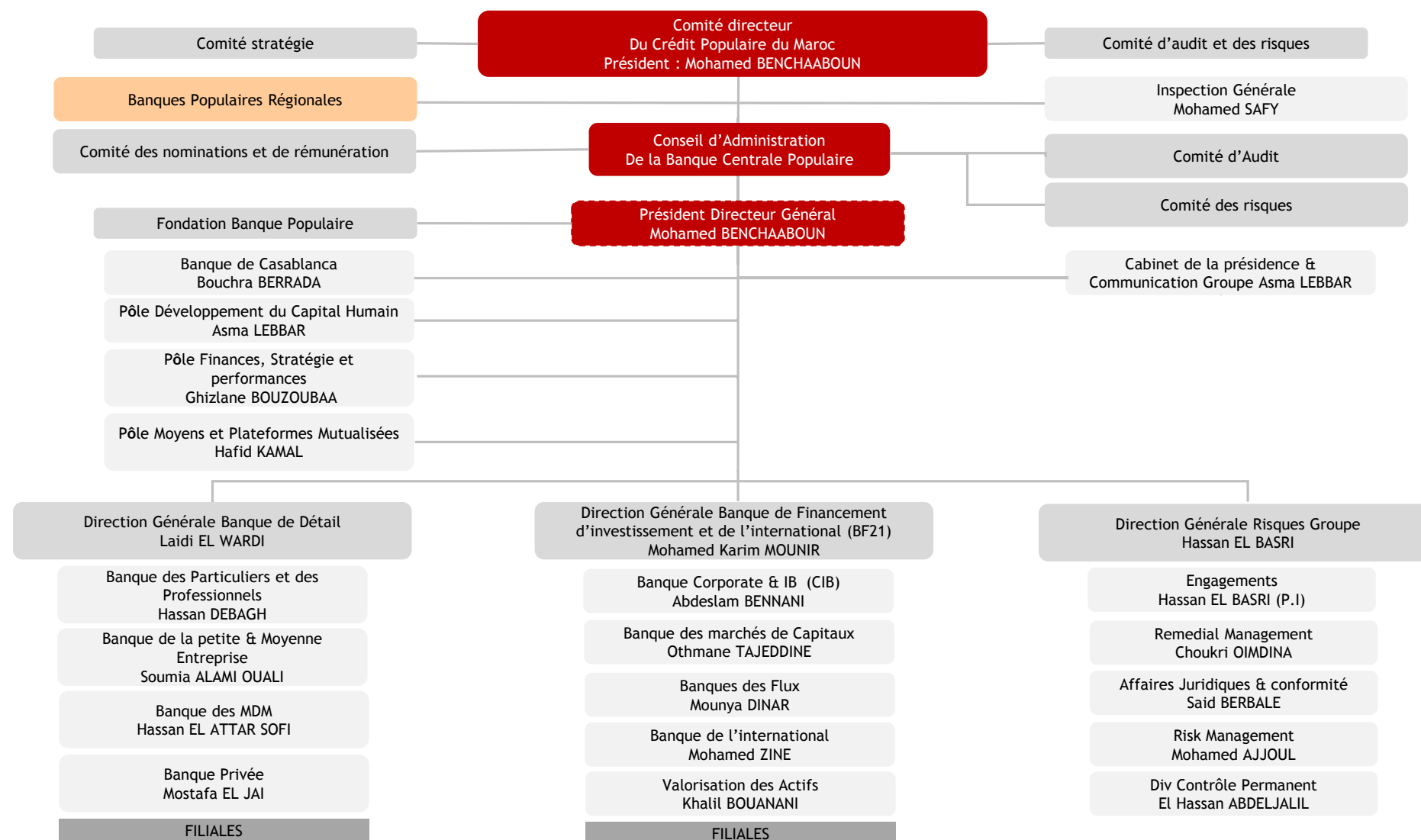
L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

Un premier ajustement de l'organisation de la BCP a été adopté le 07 mars 2011 résultant du rapprochement de la BCP et de la BPC.

Cet ajustement porte sur trois points fondamentaux :

- Refonte de l'organisation par lignes de métier : consiste en le regroupement des quatre Business Units antérieures au sein de deux directions générales : une Direction Générale en charge de l'Entreprise et de l'International, qui regroupe les Business Unit BEN et BCP Bank, et une Direction Générale en charge des particuliers, des Professionnels et des Marocains du Monde qui regroupe les Business Units B2P et BMDM. Le but ainsi recherché est d'une part, d'assurer une meilleure cohérence et coordination à nos interventions sur les marchés ciblés, et d'autre part, fusionner les unités fonctionnelles à forte synergie ;
- une attention particulière aux structures en charge de la gestion du risque qui consiste à les mettre en proximité au sein d'une nouvelle Direction Générale en charge de la Gestion Globale des Risques qui intègre les fonctions suivantes :
 - les études de crédit ;
 - le Recouvrement amiable et Contentieux ;
 - le Risk Management et les Etudes Sectorielles ;
- Mise en œuvre des directives d'organisation issues des travaux de réingénierie des back-offices. Elle porte sur le renforcement des rôles et responsabilités des fonctions support en les regroupant au sein d'une Direction Générale en charge des Services Groupe.

L'organigramme de la BCP à fin mars 2016 se décline comme suit (source BCP):



IV. REPARTITION DU CAPITAL DE LA BCP

IV.1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	-	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	100	536 450 656	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	10	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%	4 376 368	10	1 000 000 000	66 098 248	660 982 480
29/10/2010	Augmentation de capital par fusion-absorption de la BPC par la BCP	312 500	10	100 000 000	66 410 748	664 107 480
20/05/2011	Cession de 20% du capital de l'Etat de la BCP aux BPR	*	10	5 339 424 300	132 821 50	664 107 480
13/09/2011	Augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés	7 813 030	10	3 140 838 060	78 130 293	781 302 930
	Et au personnel du CPM	3 906 515	10	1 336 028 130		
02/11/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	78 130 293	10	NA	156 260 586	1 562 605 860
30/05/2012	Augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc	8 224 241	10	1 653 072 441	164 484 827	1 644 848 270
26/09/2012	Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR	*	10	3 306 145 023	164 484 827	1 644 848 270
22/10/2012	Augmentation de capital réservée à la SFI	8 657 096	10	1 740 076 296	173 141 923	1 731 419 230
17/04/2014	Cession de 6% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	2 055 517 791	173 141 923	1 731 419 230
25/11/2015	Augmentation de capital réservée au personnel du CPM	9 112 733	10	1 676 742 872	182 254 656	1 822 546 560

* titres cédés

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action (valeur nominale 100 DH) soit un montant total de l'opération de 543 874 500 dirhams.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession par l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH. Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137

actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH et réparti en 61 721 880 actions suite au split.

En date du 12 février 2009, une augmentation de capital social de la BCP de 6,62% a été réalisée, exclusivement réservée à l'OCF, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 12 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

Le 29 octobre 2010, suite à l'opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP, le capital de la BCP a augmenté de 100 MDH, réparti en augmentation de capital de 3 125 000 dirhams et en prime d'émission de 96 875 000 DH dirhams.

De ce fait, le capital social de la BCP, au 30 avril 2011 et avant l'augmentation de capital par incorporation de réserves prévue après l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011, est de 664 107 480 dirhams réparti en 6 641 074 800 actions de même catégorie de valeur nominale de 10 Dh par action.

En mai 2011 et suite à une convention signée entre l'Etat et le Groupe Banque Populaire, 20% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des 10 banques populaires régionales pour un montant de 5,3 milliards de DH.

Cette opération intervient après celle réalisée en 2002 conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc et vise un ensemble d'objectifs :

- Renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales détiennent la majorité, voire la totalité du capital de leur banque centrale ;
- Consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM qui apparait, aujourd'hui, comme une nécessité compte tenu de l'évolution de la réglementation bancaire, particulièrement, dans le cadre de Bâle II d'autant plus que la loi a habilité la BCP à consolider les comptes du Groupe.

Ainsi, et à l'issue de cette opération, les Banques Populaires Régionales deviendront l'actionnaire de référence de la Banque Centrale Populaire avec près de 39,1% de son capital au moment où l'Etat et les Banques Populaires Régionales continueront à détenir, ensemble, la majorité du capital de la BCP.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux institutionnels sélectionnés ainsi qu'au personnel du CPM, le 13 septembre 2011, le capital social de la BCP a été augmenté de 117 195 450 DH pour s'établir à 781 302 930 DH, correspondant à 78 130 293 actions.

En date du 02 novembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de capital par incorporation de ces réserves d'un montant égal au capital. Le capital est ainsi passé de 781.302.930 Dirhams à 1.562.605.860 Dirhams par voie d'incorporation d'une partie des réserves.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78.130.293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au pair et attribuées gratuitement aux actionnaires inscrits à la date du 01 novembre 2011, à raison d'une (1) action nouvelle pour une action ancienne.

Ces actions nouvelles sont assimilées aux actions anciennes, et sont soumises à toutes les stipulations des statuts et aux décisions des assemblées générales.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

Le 25 novembre 2015, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 676 742 872 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 91 127 330 DH pour s'établir à 1 822 546 560 DH, correspondant à 182 254 656 actions.

IV.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

DISPOSITIONS SPECIALES RELATIVES AU CAPITAL DE LA BCP

Selon l'article 17 de la loi n°42-07¹ modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

Evolution historique de l'actionnariat

Actionnaire	31-déc-12		31-déc-13		31-déc-14		31-déc-15	
	Nombre de titres détenus*	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote
BPR	76 357 911	44,10%	78 635 423	45,42%	90 149 952	52,07%	93 083 115	51,07%
Trésor	10 420 877	6,02%	10 420 877	6,02%	1	0,00%	1	0,0000005%
Salariés CPM	7 664 326	4,43%	6 805 537	3,93%	3 019 241	1,74%	10 897 674	5,98%
OCP	8 752 736	5,06%	8 752 736	5,06%	7 289 626	4,21%	2 408 548	1,32%
Institutionnels sélectionnés	15 952 335	9,21%	18 017 555	10,41%	22 794 884	13,17%	25 815 989	14,17%
Divers (dont flottant en bourse)	53 993 738	31,18%	50 509 795	29,17%	49 888 219	28,81%	50 049 329	27,46%
Actions auto-détenues	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	173 141 923	100%	173 141 923	100%	173 141 923	100%	182 254 656	100%

Source : BCP

Le nombre de titres détenus a été multiplié par deux suite à l'augmentation de capital par incorporation d'une partie de réserves

Le 13 septembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de son capital selon les voies suivantes :

- Une augmentation de capital réservée aux Institutionnels sélectionnés. Le montant global de cette opération s'est élevé à 3 140 838 060 dirhams portant sur 7 813 030 actions BCP à un prix de 402 dirhams par action.

¹ La loi 42-07 a été instituée suite au Dahir n°1-08-86 du 20 Octobre 2008 publié au BO n°5681 du 10/11/2008.

- Une augmentation de capital réservée au personnel de la Banque. Le montant global de cette opération s'est élevé à 1 336 028 130 dirhams portant sur 3 906 515 actions BCP à un prix de 342 dirhams par action.

Le 02 novembre 2011, la BCP a décidé d'augmenter son capital social d'un montant de 781 302 930 dirhams, par voie d'incorporation d'une partie des réserves. Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78 130 293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. Ainsi, le capital social de la BCP est passé à 1 562 605 860 DH divisé en 156 260 586 actions de valeur nominale de 10 dirhams.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc à hauteur de 5,00%. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions de 10 DH.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,30 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI à hauteur de 5,00%. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions de 10 DH.

Au cours de l'exercice 2012, le nombre d'actions BCP détenu par les Banques Populaires Régionales a augmenté pour atteindre 76 357 911 actions (contre 54 948 059 actions à fin 2011). Cette augmentation est due, d'une part, à l'acquisition de nouvelles actions BCP sur le marché et d'autre part, à la cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat au profit des BPR en date du 26 septembre 2012.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

Le 25 novembre 2015, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 676 742 872 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 91 127 330 DH pour s'établir à 1 822 546 560 DH, correspondant à 182 254 656 actions.

L'actionnariat de la BCP, au 16 mars 2016, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% de détention
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	93 105 952	51,09%
BP MEKNES	10 230 401	5,61%
BP AGADIR	10 242 820	5,62%
BP EL JADIDA	6 241 193	3,42%
BP FES	10 229 129	5,61%
BP LAÂYOUNE	4 937 490	2,71%
BP TANGER	10 231 910	5,61%
BP MARRAKECH	10 231 516	5,61%
BP RABAT	10 231 690	5,61%
BP NADOR	10 261 743	5,63%
BP OUJDA	10 268 060	5,63%
PERSONNEL	10 564 013	5,80%

OCP	2 408 548	1,32%
BPCE Maroc	8 224 241	4,51%
Groupe SFI	8 657 096	4,75%
CIMR	10 904 158	5,98%
MCMA	8 643 136	4,74%
SAHAM-ASSURANCE	397 342	0,22%
CMR	5 192 882	2,85%
WAFA ASSURANCE	2 176 640	1,19%
RCAR	11 092 510	6,09%
DIVERS	20 888 137	11,46%
Total	182 254 656	100%

Source : BCP

Par ailleurs, le 30 mai 2012, la BPCE Maroc est rentrée dans le capital de la BCP à hauteur de 5%. Ainsi, le capital de la Banque est passé de 1 562 605 860 DH à 1 644 848 270 DH divisé en 164 484 827 actions d'une valeur nominale de 10 DH.

Enfin, le 22 octobre 2012, la SFI est rentrée dans le capital de la BCP à hauteur de 5%. Ainsi, le capital de la Banque a atteint 1 731 419 230 DH divisé en 173 141 923 actions d'une valeur nominale de 10 DH.

Conformément à la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07, l'Etat Marocain et les BPR doivent détenir au moins 51% du capital de la BCP.

V. EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES DE LA BCP

V.1. EVENEMENTS RECENTS DE LA BCP

2009	Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités : - Apport de 5 MMDH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital - Apport de 1 MMDH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,60 % du capital.
	▪ Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams ▪ Emission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de 1.5 milliards de dhs ▪ Fusion absorption de Chaabi leasing par Maroc Leasing
2010	▪ Acquisition par la BCP de participations dans les Banques Internationales : British Arab Commercial Bank (Royaume-Uni), Union des Banques Arabes et Françaises (France) et Arab Italian Bank (Italie) ▪ Obtention de l'Investment Grade, attribué par Standard&Poor's au Groupe Banque Populaire, rating relevant de « BB+/B avec des perspectives stables » à « BBB-/Stable/A-3 avec des perspectives stables » ▪ Participation au MFD (Moroccan Financial Board) ▪ Opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP ▪ Implantation du groupe Banque Populaire en Allemagne ▪ Changement de dénomination d'Assalaf Chaabi en Vivalis ▪ Promulgation de la loi 44-08 modifiant et complétant la loi 12-96 ▪ Prise de participation conjointe avec Attijari WafaBank dans le capital de BNP Paribas Mauritanie.

2011	▪ Prise de participation à hauteur de 23,6% dans le capital de l'Université Internationale de Rabat ▪ Cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la BCP aux BPR ▪ Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM en date du 12 Août. ▪ Augmentation de capital de 10% réservée à des institutionnels sélectionnés en date du 15 Août.
2012	▪ Augmentation de capital de 5% réservée à la BPCE Maroc en date du 30 Mai. ▪ Prise de participation dans le capital de Atlantic Bank International ▪ Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR le 26 septembre ▪ Augmentation de capital de 5% réservée à la SFI en date du 22 octobre.
2013	▪ Augmentation des parts sociales des BPPR réservée au personnel du CPM
2014	▪ Cession par l'Etat Marocain de 6% du capital de la BCP aux BPR
2015	▪ Promulgation de la loi n° 77-14 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée ▪ Augmentation de capital réservée au personnel du CPM
2016	▪ Projet de fusion-absorption de BCP - BP El Jadida

V.2. PRESENTATION DES RESULTATS DE LA BCP

Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2015, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Présentation du bilan consolidé IFRS

En Mdh	2014	2015	Δ 14/15
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 707	9 666	25%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 299	25 335	14%
Actifs financiers disponibles à la vente	28 390	26 512	-7%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	11 689	19 798	69%
Prêts et créances sur la clientèle	206 082	210 134	2%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 402	16 105	-7%
Actifs d'impôt exigible	818	731	-11%
Actifs d'impôt différé	288	480	67%
Comptes de régularisation et autres actifs	4 834	8 913	84%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	54	43	-20%
Immobilisations corporelles	8 503	9 120	7%
Immobilisations incorporelles	538	737	37%
Ecarts d'acquisition	1 025	1 253	22%
TOTAL ACTIF IFRS	309 630	328 829	6%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	70	550	> 100%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	53	-	-100%
Instruments dérivés de couverture	-	-	n.a
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	32 414	25 804	-20%
Dettes envers la clientèle	229 821	250 313	9%
Dettes représentées par un titre	-	-	n.a
Titres de créance émis	270	224	-17%
Passifs d'impôt courant	1 127	1 100	-2%
Passifs d'impôt différé	996	436	-56%
Comptes de régularisation et autres passifs	5 643	5 721	1%
Provisions techniques des contrats d'assurance	126	847	>100%
Provisions pour risques et charges	1 748	2 318	33%

Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 719	2 642	-3%
Dettes subordonnées	2 637	2 676	1%
Capital et réserves liées	17 344	19 776	14%
Réserves consolidées	10 101	11 847	17%
- Part du groupe	3 294	3 700	12%
- Part des BPR	5 001		n.a
- Part des minoritaires	1 806	8 148	351%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	1 304	1 551	19%
- Part du groupe	1 333	1 231	-8%
- Part des BPR	-40		n.a
- Part des minoritaires	10	321	>100%
Résultat net de l'exercice	3 256	3 023	-7%
- Part du groupe	2 195	2 511	14%
- Part des BPR	676		n.a
- Part des minoritaires	384	511	33%
TOTAL PASSIF IFRS	309 630	328 829	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2015, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 328 829 MDH, soit une évolution de 6% par rapport à fin 2014 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une quasi-stagnation (+2%) et s'est établi à 210 134 MDH (soit 64% du total actif).
- Pour les prêts et créances sur les établissements de crédit, la progression est due à une hausse de l'entité BCP des valeurs en pension pour 6 906 MDH et des prêts de trésorerie au jour le jour et à terme pour 3 628 MDH.
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 250 313 MDH en augmentation de 9% par rapport à fin 2014 (soit 76% du total passif).
- Pour les dettes envers les établissements de crédit, la baisse provient essentiellement des valeurs en pension BAM de l'entité BCP pour une valeur de 7 546 MDH (-100%), et dans une moindre mesure, des emprunts de trésorerie pour 1 635 MDH (-13%).
- Pour les comptes de régularisation et autres actifs, la hausse est liée essentiellement à l'accroissement de l'activité de négoce chez Upline Group de 741 MDH en 2015 contre 4 MDH l'année précédente.

Présentation du compte de résultats consolidé IFRS

En Mdh	2014	2015	Δ 14/15
Intérêts et produits assimilés	14 785	14 967	1%
Intérêts et charges assimilés	-4 772	-4 478	-6%
MARGE D'INTERÊTS	10 013	10 489	5%
Commissions perçues	2 243	2 183	-3%
Commissions servies	-326	-231	-29%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 917	1 952	2%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 158	1 752	-19%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	233	609	>100%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 391	2 362	-1%
Produits des autres activités	715	1 113	56%
Charges des autres activités	-289	-575	99%
PRODUIT NET BANCAIRE	14 747	15 341	4%
Charges générales d'exploitation	-6 065	-6 667	10%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-804	-835	4%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 877	7 839	0%
Coût du risque	-3 027	-3 253	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 850	4 586	-5%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-2	-8	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	16	106	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	n.a
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 864	4 684	-4%
Impôts sur les bénéfices	-1 608	-1 661	3%
RESULTAT NET	3 256	3 023	-7%
Résultat - part BPR	676		-100%
Résultat hors groupe	384	511	33%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2 195	2 511	14%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2015, la marge d'intérêts a enregistré une hausse de 5% en atteignant 10 489 MDH en raison de ce qui suit :

- La hausse de 1% des produits d'intérêts ou assimilés à 14 967 MDH suite notamment à l'augmentation des produits sur les actifs disponibles à la vente qui passent de 668 MDH en 2014 à 904 MDH.

- La baisse de 6% des charges d'intérêts ou assimilés à 4 478 MDH, générée principalement par la baisse des opérations interbancaires et des emprunts émis par le groupe.

Le taux de marge d'intérêts reste stable et s'établit à 68% en 2015.

A fin décembre 2015, la marge sur commissions s'est stabilisée à 1 952 MDH et ce, suite à :

- Une faible baisse de 3% des commissions nettes perçues à 2 183 MDH. Cette baisse résulte de la baisse des commissions sur titres et d'autres commissions.
- La baisse de 29% des commissions nettes servies à 231 MDH à fin 2015 en raison de notamment de la baisse des commissions servies sur les produits nets sur moyens de paiement qui passent de 55 à 37 MDH en 2015.

De sa part, le taux de marge sur commissions se situe à 13% à fin 2015 au même niveau qu'en 2014.

A fin 2015, le résultat des activités de marché est en baisse de 1% par rapport à 2014 et s'établit à 2 362 MDH. Cette baisse trouve son origine dans la combinaison des mouvements des postes suivants :

- La baisse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 19% en se situant à 1 752 MDH en 2015, représentant 74% du résultat des activités de marché.
- La hausse des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente de plus de 100% qui se situent à 609 MDH en 2015.

A fin 2015, le PNB a enregistré une hausse de 4% pour s'établir à 15 341 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 5% de la marge d'intérêts à 10 489 MDH qui représente 68% du PNB à fin 2014.
- Une évolution quasi-stable de la marge sur commissions à 1 952 MDH (+2%).
- La stagnation (-1%) du résultat des activités de marché,

Au titre de l'exercice 2015, la part des BPR dans la constitution du PNB a atteint 39 % avec un montant de 5 989 MDH. En outre, la BCP a réalisé 38,1% du PNB consolidé, soit 5 838 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 22,9 % du PNB se situant à 3 514 MDH.

A fin 2015, le coût du risque a enregistré une hausse de 7% pour s'établir à 3 253 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 20% des dotations aux provisions qui se sont établies à 4 952 MDH, générée essentiellement par la hausse conjuguée des provisions pour dépréciation des prêts et créances (12%) à hauteur de 4 298 MDH à fin 2015 contre 3 836 MDH à fin 2014 et des provisions des engagements par signature qui passent de 30 MDH en 2014 à 358 MDH en 2015;
- La hausse de 86% des variations de provision qui passent de 509 MDH en 2014 à 947 MDH en 2015. Cette hausse s'explique par la ventilation suivante : 660 MDH pour le CPM, 125 MDH pour Vivalis et 120 MDH pour ABI.

A fin 2015, le résultat d'exploitation a enregistré une baisse de 5% s'établir à 4 586 MDH. Cette baisse résulte de l'effet combiné de la hausse de 4% du PNB et l'augmentation de 7% du coût du risque à 3 253 MDH.

Le résultat net consolidé a enregistré une baisse de 7% entre 2015 et 2014 pour s'établir à 3 023 MDH et se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 14% durant la période 2014-2015 passant de 2 195 à 2 511 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2015 est de 83% ;
- Résultat net part des minoritaires : Augmentation de 33% entre 2014 et 2015 en passant de 384 à 511 MDH en 2015. La part dans le résultat net consolidé est de 17%.

La baisse du résultat net consolidé de 6% s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La baisse du résultat d'exploitation de 5% ;
- L'augmentation de 3% de l'impôt sur les résultats en passant de 1 608 MDH à 1 661 MDH entre 2014 et 2015 ;

Au titre de l'exercice 2015, la part des BPR dans la constitution du RNPG a atteint 12,9 % avec un montant de 323 MDH. En outre, la BCP a réalisé 59,9% du RNPG, soit 1 503 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 27,3 % du RNPG se situant à 685 MDH.

Ratios de solvabilité du CPM

(En MDH)	2 013	2 014	2015*
Ratio de solvabilité	12,99%	12,82%	13,31%

**Pour l'exercice 2015, il s'agit du ratio de solvabilité sur base individuelle. A date du 26 avril 2015, l'information sur la base consolidée n'est pas disponible*

Source : BCP

A fin 2015, le CPM affiche un ratio de solvabilité de 13,31% (sur base individuelle).

Ratios de liquidité du CPM

Le ratio de liquidité de la BCP (LCR) à fin mars 2016 est au-dessus du seuil réglementaire.

PARTIE IV

FACTEURS DE RISQUE

Le CPM dispose d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque dont la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Inspection, audit, contrôle permanent, conformité,...),
- la Direction Générale Risques Groupe, le Pôle Risk Management et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel),
- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement, Comité Exécutif Engagement ...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II/III, le Groupe continue de renforcer la structuration de son dispositif d'identification de mesure et de suivi des risques par grands domaines de risques.

I. RISQUES DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objet de définir un cadre global pour les activités générant les risques de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer au Groupe un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des éléments suivants:

- Sécurité et rentabilité des opérations ;
- Diversification des risques ;
- Normalisation de la gestion des risques crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- Sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- Établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- Notation des entreprises et Professionnels et scoring à l'octroi des crédits aux particuliers ;
- Séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et contrôle des risques ;
- Collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- Détection précoce des risques sensibles et proactivité au niveau de leur gestion et couverture ;
- Réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion des risques de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et du suivi des risques.

Dispositif de décision

L'organisation des circuits de décision repose sur un schéma délégataire en adéquation avec la structure et l'organisation du Groupe. Ce schéma est décliné selon les trois niveaux suivants :

- Pouvoirs délégués par le président du Comité Directeur en faveur des Comités BCP et des présidents de Directoire des Banques Populaires Régionales ;
- Pouvoirs subdélégués par les présidents des BPR en faveur des centres d'affaires et succursales relevant de leurs périmètres ;
- Pouvoirs subdélégués par les responsables des succursales aux responsables d'agences relevant de leurs entités

Ces pouvoirs, qui sont exprimés selon plusieurs paramètres (nature de la demande, nature du crédit et sa maturité, notation du client, secteur d'activité...), sont inversement proportionnels au niveau des risques (plus le risque est élevé, moins la délégation est importante).

S'agissant des filiales du Groupe, les compétences sont définies en montant de risques. En cas de dépassement de seuil, un processus d'escalade est mis en place pour la prise de décision finale.

Le dispositif décisionnel du Groupe est basé sur les principes suivants :

- Analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes et deuxième lecture de risque faite par les entités risques au niveau des BPR et de la BCP;
- Prévention du risque à travers un rôle plus déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision;
- Exercice des pouvoirs dans le cadre de comités traduisant la collégialité de la décision;
- Un schéma délégataire à plusieurs dimensions qui assure une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision;
- Exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP;
- Des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des BPR

Dispositif de contrôle des risques

Les principes suivants guident la démarche de contrôle et de gestion des engagements :

- Le contrôle des engagements est l'affaire de tous les acteurs impliqués dans la filière crédit ;
- L'architecture des contrôles comporte au minimum trois niveaux :

- Autocontrôle de premier niveau exercé par les chargés d'affaires, les directeurs d'agences et les responsables de la filière commerciale chacun à son niveau ;
 - Contrôle de deuxième niveau a priori exercé par les Centres de Traitement Nationaux (CTN) sur la base des documents remis par le Front-Office ou le support ;
 - Contrôle a posteriori exercé par la fonction en charge du contrôle permanent pour s'assurer de la conformité des décisions de crédit.
- L'Audit et l'Inspection Générale constituent le dernier maillon de la chaîne de contrôle dans le cadre de leurs missions périodiques.

Dispositif d'évaluation et de suivi des risques

En plus du dispositif de contrôle, la banque a mis en place un processus d'évaluation et de suivi du risque de crédits pour l'ensemble des segments de la clientèle. A cet effet le Pôle Risk Management, est relayé par d'autres fonctions en charge de la gestion opérationnelle et le contrôle permanent des risques, notamment les lignes métiers au sein de la BCP qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations, et les entités en charge des risques au niveau des BPRs qui jouent un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance du risque de crédit à travers :

- La surveillance globale des engagements (par marché, classe de risque, produit, secteur d'activité...) ;
- Le suivi du risque de concentration (individuelle, sectorielle...) ;
- Le contrôle de la qualité des risques encourus (évolution du taux des impayés et de sinistralité...) ;
- Les revues périodiques du portefeuille ;
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles (dépassements sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, impayés...). A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel du recouvrement éventuel.

Dispositif de notation

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision pour les crédits aux Entreprises et Professionnels, le CPM dispose d'un système de notation conforme aux exigences Bâle II/III en termes de conditions d'utilisation et d'usage.

Ce système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit. En effet, la notation est un élément essentiel dans l'appréciation du risque et l'approbation du crédit.

Aussi une attention est apportée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes; en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend. Par ailleurs, les objectifs en termes d'emplois sont désormais définis par profil de risque.

Egalement le suivi des expositions est assuré à travers l'analyse du portefeuille noté. A cet effet, des rapports périodiques sont établis par la fonction Risk Management au niveau BCP et BPR, et sont destinés aux différents comités dédiés au suivi des risques.

Il est à préciser qu'une attention particulière est accordée aux contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H). Les cas soulevés font l'objet d'examen au niveau des Comités de surveillance.

De part ce rôle stratégique que présente l'outil de notation pour notre Institution, un effort particulier est consacré au suivi de l'usage de cet outil. A ce titre, un système de contrôle permanent a été mis en place pour s'assurer en permanence du bon fonctionnement du système de notation notamment de l'authenticité des informations et des notes attribuées.

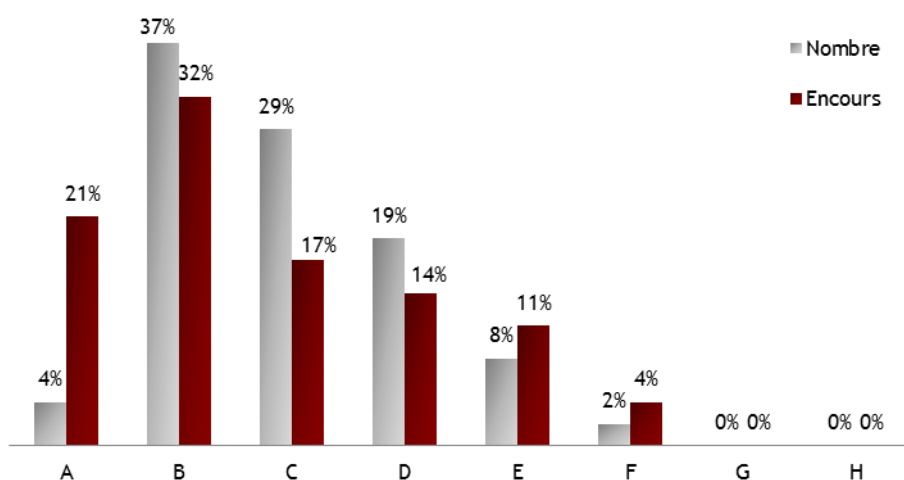
Particulièrement pour le secteur de la promotion immobilière, la banque a mis en œuvre un système de notation et de suivi dédié aux projets immobiliers. Ce dernier constitue un outil d'aide à la décision pour l'octroi des crédits à travers l'appréciation des différentes composantes liées au projet notamment l'expérience et la notoriété du promoteur, l'adaptation du projet à la demande du marché, les quotités de financement, la rentabilité....

Egalement, et grâce à sa base de données riches en informations, ce système permet à la banque de faire un suivi détaillé de ses expositions par projet (standing, situation géographique, état d'avancement, niveau de commercialisation...).

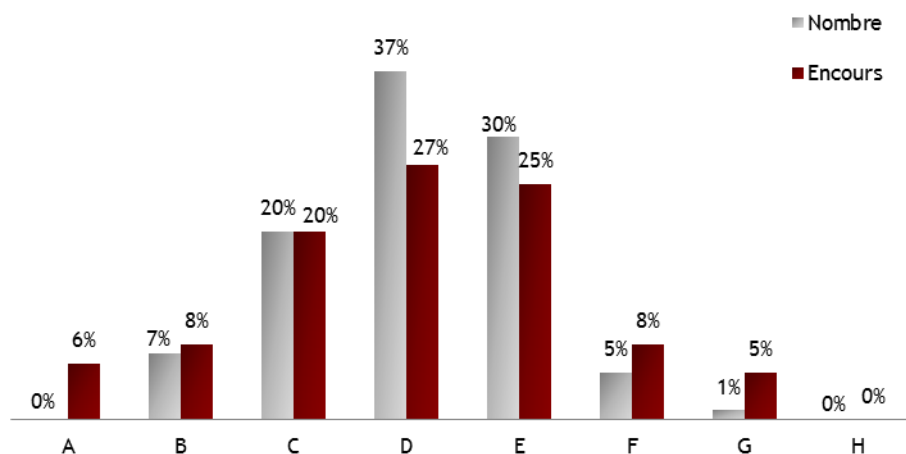
En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring à l'octroi couvre les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la banque est engagée sur un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail (particuliers, professionnels et TPE) qui servira à fonder la 2ème tranche encore nécessaire au passage à l'approche de notation interne.

➤ Distribution des GE par classe de risque au 31/12/2015 (en %)

Pour les GE, les quatre premières classes de risques concentrent environ 89% des expositions en nombre et 84% en encours.

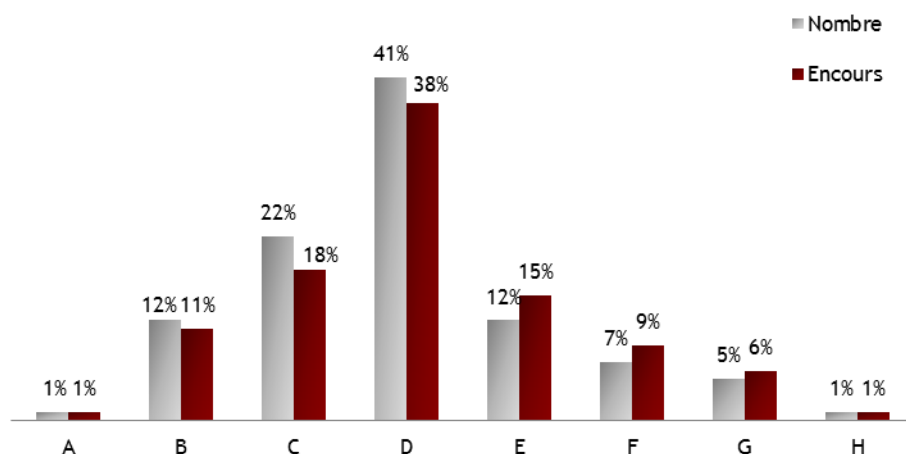


➤ **Distribution des PME par classe de risque au 31/12/2015 (en %)**



94% des PME notées sont concentrées dans les classes de risque B, C, D et E représentant 80% en encours.

➤ **Distribution des TPE/PRO par classe de risque au 31/12/2015 (en %)**



En ce qui concerne les TPE/PRO, 82% des encours sont concentrés dans les classes de risque B, C, D et E représentant 87% en nombre.

Dispositif de suivi du risque de concentration

➤ **Concentration individuelle :**

La concentration individuelle des risques fait l'objet d'un suivi minutieux par la banque d'une part pour obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et d'autre part

pour assurer la diversification des contreparties nécessaire à la dilution des risques. A ce titre, notre Institution a mis en place un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées (environ 500 contreparties hors filiales). Ledit processus est dupliqué au niveau des BPRs chacune dans son périmètre.

En parallèle à ce suivi, une attention particulière est accordée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM
100 Premiers risques CPM (*)	46%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*)	25%

* Hors filiales

➤ Concentration sectorielle

Le CPM dispose d'un dispositif de gestion et de suivi du risque de concentration sectorielle s'articulant autour de règles et normes quantitatives et qualitatives.

Le suivi des expositions sectorielles s'appuie sur des *reporting* périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi. Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non-respect entraîne l'application des mesures et exigences préalables.

Revue du portefeuille

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi de mieux identifier les dossiers qui se dégradent, d'opérer le suivi des stratégies risques adoptées et de surveiller l'évolution des concentrations.

Ce système, qui constitue un élément essentiel de l'appréciation de la qualité des portefeuilles pour les instances de décision et de contrôle, s'appuie sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance, etc.).

A travers l'analyse globale et simultanée du portefeuille aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer de la visibilité nécessaire à la prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter (développement des relations, maintien, désengagements, etc.) vis-à-vis d'un secteur donné.

Suivi des risques sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus tôt possible les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la banque peuvent encore être plus efficaces et peu onéreuses.

L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à cadence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance.

Les cas réapparus de façon récurrente et n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits dans la "Watch List", après décision des comités compétents. Cette « Watch List » qui

constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance fait elle-même l'objet d'un processus de suivi, pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

La « Watch List » constitue le cœur du dispositif de provisionnement des créances sensibles, ce qui permet de faire converger parfaitement les systèmes de gestion des risques et de provisionnement.

II. RISQUE MARCHE

Les risques de marché représentent les risques de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché (taux de change, les taux d'intérêt, les prix des titres de propriété, les prix des matières premières, et la volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers, est doté d'un dispositif de gestion des risques de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à la couverture des éléments du portefeuille de négociation. Les risques de marché issus du portefeuille bancaire font l'objet d'un suivi et d'un encadrement adaptés dans le cadre de la gestion des risques structurels de taux et de liquidité.

Stratégie risques

En vue de sécuriser le développement des activités de marché, le Groupe a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse des risques de marché.

La stratégie adoptée pour la gestion des risques de marché s'appuie sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme et des dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.

Ces principes directeurs ont été traduits en fonction du niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché, et sont déclinés à travers une politique de gestion prudentielle et un dispositif structuré.

Politique et procédures

La politique de gestion des risques de marché définit le cadre global de la gestion des risques liés aux activités de marché. Elle intègre, au sein d'un même dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion des risques, principes et lignes directrices, utilisés par la Banque pour orienter sa prise de risques sur les activités de marché, dans le cadre des limites déterminées. Cette politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de circulaires, de procédures et de normes encadrant la prise de risques sur les activités de marché tout en les contrôlant étroitement. La politique de gestion des risques de marché met l'accent sur :

- Les rôles et les responsabilités des organes de gouvernance et de gestion ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion des risques de marché ;
- La détermination et la revue des limites opérationnelles ;
- La revue des expositions et des risques ;

- Les informations relatives aux méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation ;
- Les outils de suivi et de Reporting

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché notamment :

- Un dispositif de séparation des portefeuilles traduisant selon la vision du Groupe, les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché en un dispositif formalisé de séparation des activités de négociation et celles à caractère bancaire.
- Un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
 - sécuriser les opérations et limiter les risques ;
 - se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle ;
 - optimiser les circuits décisionnels ;
 - améliorer la rentabilité.
- Une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion d'un produit dérivé. Il encadre ainsi les attributions déléguées à différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe s'est doté d'un dispositif organisé autour de quatre axes:

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Principales limites

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de position par instrument et les limites de transactions, certaines limites ont été instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change. Ces limites sont identifiées comme suit :

- la limite de taille maximale du portefeuille de négociation obligataire, de change à terme et des options de change,
- les limites de Duration et de sensibilité pour le portefeuille de négociation obligataire,
- les limites de Stop Loss par tranche de position relatives aux positions de change ouvertes et aux transactions intraday pour compte propre,
- la limite courte de position de change,
- les limites de position par devise,
- les limites de sensibilité au risque de taux par time buckets pour les opérations de change à terme, swaps de change et de trésorerie devises,
- les limites par indicateurs de sensibilité (Delta, Gamma, Vega et Rhô) pour le portefeuille des options de change.

Ce dispositif est renforcé par des limites en termes de VaR (Value at Risk) comme limites globales déclinées par facteur de risques et portefeuille.

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et le Risk Management.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la Direction Risques Financiers et de Marché. Le Comité de Gestion des Risques s'assure via un reporting trimestriel des niveaux d'exposition, des rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité aux dispositifs de limite.

Le Reporting présenté au CGR&C comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et les simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

Le système de reporting des risques au GBP revêt deux formes :

- Un système de reporting réglementaire périodique vers le superviseur et les autorités de tutelle ;
- Un système de reporting interne de gestion, sur le processus de surveillance des risques, le contrôle interne et la conduite du projet Bâle II.

Le système de reporting réglementaire est connu et standardisé pour toute la profession.

Concernant le reporting interne, il porte notamment sur la communication des éléments suivants :

- des plannings des chantiers de mise en œuvre du dispositif bâlois ainsi que les niveaux d'avancement des processus méthodologiques, des outils du système d'information des risques et des plans de convergence des filiales du Groupe ;
- des indicateurs de surveillance des risques par compartiment ;
- des propositions d'amélioration du système de surveillance et/ou des activités, métiers, normes et référentiels ;
- des états de surveillance du dispositif de contrôle interne et des mesures correctives éventuelles ;
- des chantiers de concertation et études d'impacts menés avec le superviseur et/ou avec la profession

Outils de contrôle et de gestion des risques de marchés

L'évaluation des risques de marché à la Banque repose sur la combinaison de deux groupes de mesures : Le calcul de la valeur à risque (VaR) d'une part, et l'utilisation de diverses mesures de sensibilité (y compris les scénarios de stress) d'autre part, qui permettent d'encadrer les risques potentiels.

Le Groupe a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

➤ La VaR (Value at risk)

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. La Banque retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché pris par la Banque dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation des facteurs de risques considérés.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les rendements historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration:

- L'utilisation des données historiques pour estimer les évolutions futures peut ne pas capter l'ensemble des événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes,
- Le choix d'un horizon d'une journée suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite ;
- La VaR est calculée sur la base d'expositions, en fin de période, et ne reflète donc pas forcément les expositions en cours de journée.

Conscient des limites du modèle de VaR, le Groupe incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir, des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Les principaux scénarios retenus sont :

- Une variation de taux de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50bps et +/- 100bps (indicateurs global et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême de taux de 200 bps ;
- Une variation des cours de +/- 1%, 5% et tenant compte de la corrélation entre l'EUR et le USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique de taux, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Evolution des indicateurs de risque

➤ VaR

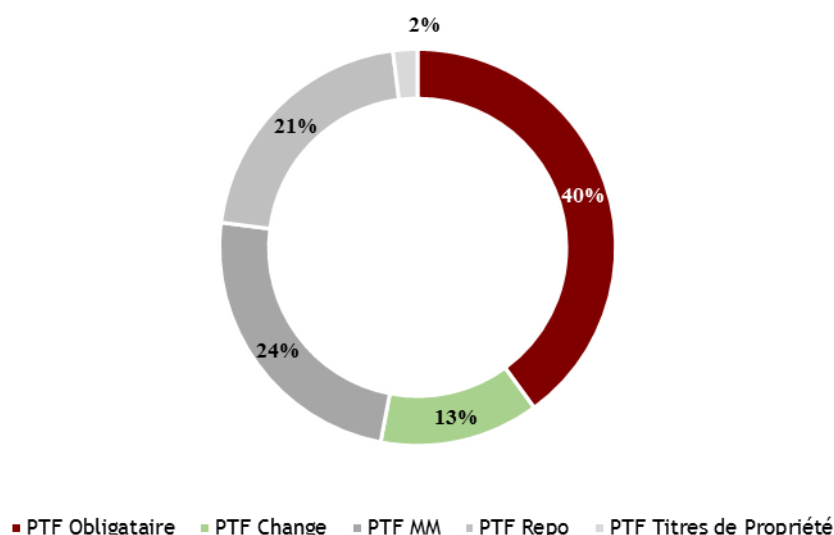
La VaR globale (1-Jour à 99%) hors corrélation du portefeuille global, à fin Décembre 2015, est de 54,81 Millions DH, soit 0,13% de la Valeur marchande du portefeuille.

La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et les opérations de change à terme, et accessoirement sur les opérations de trésorerie devises et dérivés et sur les titres de propriétés.

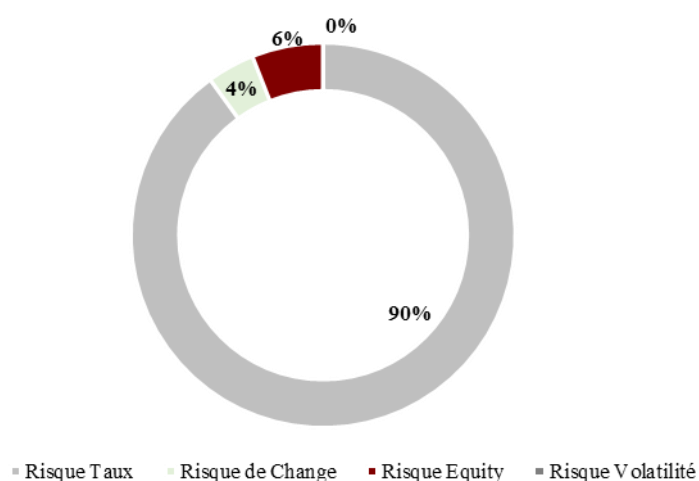
Cela est lié à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

Ci-dessous la structure du portefeuille de la Banque (y compris les titres d'investissement et la trésorerie) et la contribution par facteur de risques.

Structure de l'encours de la Salle des Marchés



Décomposition de la VaR du PTF globale par facteur de risque



➤ Compartiment change

Les portefeuilles de Change à Terme et de Swaps de Change ont enregistré chacun des fluctuations entre 64 millions et 3,3 Milliards Dhs pendant toute l'année 2015.

La position de change nette a enregistré une augmentation par rapport à l'année 2014 pour atteindre 3,2 Milliards au 31/12/2015. Cette évolution provient en partie de l'amélioration des positions de toutes les devises faisant suite à la hausse des limites durant 2015. Il est à noter qu'au cours de l'année 2015 Bank Al Maghrib a procédé à un changement dans les pondérations de cotation du Dirham qui ont été fixées à 60% pour l'Euro et 40% pour le Dollar au lieu du (80%, 20%). Ces nouvelles

pondérations reflètent mieux la structure du commerce extérieur et la physionomie des devises de règlement.

Néanmoins, les limites réglementaires, par rapport au niveau des fonds propres, pour la position globale et les positions par devise ont été respectées courant 2015.

	Position change nette en C/V MAD	% Fonds propres
Mars 2015	4,26	16,8%
Juin 2015	4,27	16,4%
Septembre 2015	2,92	11%
Décembre 2015	3,24	11,7

La VaR pour l'activité trading de change a atteint 5,3 M MAD en fin d'année. Le compartiment change à terme représente le plus gros contributeur de VaR dans le portefeuille de change avec 4 MMAD.

➤ **Compartiment obligataire**

Courant 2015, les limites obligataires ont été revues et validées par les organes d'administration et de direction. Ainsi, les limites de duration et de sensibilité ont été rehaussées compte tenu d'une part, des nouvelles caractéristiques de la dette du Trésor en circulation en 2015 en termes de durée et, d'autre part, à une volatilité accrue de la courbe des taux des bons du Trésor sur le long terme.

La VaR pour l'activité trading obligataire y compris le portefeuille OPCVM Obligataire, à fin Décembre 2015, s'est élevée à 43,48 MMAD.

➤ **Compartiment actions et OPCVM**

L'encours de ce portefeuille est demeuré pratiquement stable en tenant compte des OPCVM obligataires, monétaires et diversifiés aux alentours d'un encours moyen de 6 milliards de MAD, à l'exception d'une prise de position ponctuelle en fin d'année qui a ramené la position à hauteur de 9,7 Milliards environ.

La VaR pour l'activité de trading sur les titres de propriétés Actions, à fin Décembre 2015, s'est située à 4,1 MMAD.

III. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

➤ Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux, s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- Deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du plan financier à moyen terme) et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- A l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et des passifs selon leur profil d'échéance (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT) ;
- Un système de *reporting* trimestriel à l'attention du Comité de Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition les stress tests en termes d'impact sur le PNB, et les fonds propres et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels ;
- Un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statistiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

➤ Evolution des indicateurs de risque

Au 30 juin 2015, le profil des actifs et des passifs à court terme est à peu près le même que celui à fin décembre 2014. Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- La baisse des prêts de trésorerie en dirhams d'environ 800 millions de dirhams ;
- La hausse du portefeuille obligataire à hauteur de 3,7 milliards de dirhams ;
- La baisse de la durée résiduelle des dépôts à terme, qui est passée de 6,1 mois en décembre 2014 à 5,8 mois en juin 2015.

Ces opérations ont eu pour effet une baisse des actifs à court terme et une hausse des passifs à court terme, ce qui s'est traduit par une inversion du profil de risque. Ainsi, en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de -65 millions de dirhams contre +56 millions de dirhams en décembre 2014. Cependant, la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste bien en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

A fin décembre 2015, le profil de risque est redevenu positif en raison de :

- La hausse des actifs à court terme avec principalement la hausse des pensions reçues (suite à une liquidité excédentaire) ;
- La baisse des actifs à court terme compte tenu du non renouvellement des pensions données ;
- Dans une moindre mesure la baisse des engagements de financement à court terme (3,9 milliards) et la baisse des engagements de garantie de 5 milliards sur le court terme.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique du Groupe en 2014 et 2015. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et 1,5% des fonds propres.

En % des emplois productifs CPM	Décembre 2014	Juin 2015	Décembre 2015
Impact sur le bénéfice (en millions)	56	-65	132
par rapport au produit net bancaire	0,53%	-0,59%	1,20%
Impact sur la valeur économique sur le CT (en millions)	-235	-241	-153
par rapport aux fonds propres réglementaires	-0,95%	-0,85%	-0,54%

Risque de liquidité :

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

➤ Dispositif de gestion du risque global de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et accessoirement de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi du ratio réglementaire de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et des ratios de liquidité définis en interne ;
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de scénarios dynamiques sur l'horizon du PMT ainsi que l'échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité du Groupe à moyen et long termes ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contrepartie avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est prolongé en 2015 et compte se poursuivre tout au long de la période du PMT (2016-2018), contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, le CPM est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position du CPM lui permet de recourir, occasionnellement à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

➤ Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs du Groupe s'est établi à 280 milliards de dirhams à fin décembre 2015 contre 266 en décembre 2014, soit une augmentation de 5,2%. En décembre 2015 et par rapport à décembre 2014, les dépôts de la clientèle ont progressé plus vite que les crédits. De ce fait, la situation de liquidité du GBP s'est nettement améliorée compte tenu des évolutions suivantes :

- Augmentation des dépôts à vue de la clientèle (à hauteur de 8,2 milliards de dirhams), des comptes d'épargne (+2,2 Mrd DH) et des DAT (+5 Mrd DH) ;
- Amélioration de la liquidité en provenance du marché : hausse de 1,2 Mrd DH des emprunts financiers et baisse de 1 Mrd DH des bons du Trésor suite au non renouvellement des tombées du PTF investissement ;
- Augmentation des capitaux propres due à l'augmentation de capital de la BCP dédiée aux agents du CPM (à hauteur de 1,7 Mrd DH)

Ces excédents de liquidité ont permis de :

- Financer la progression des crédits s'élevant à 2 milliards de dirhams ;
- Ne plus avoir recours aux REPO sur le marché monétaire (-7,5 Mrd DH) notamment avec Bank Al-Maghrib.

Le reste de liquidité a été prêté sur le marché monétaire sous forme de prêts de trésorerie ou de Reverse REPO avec les établissements de crédit et la clientèle financière.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 7,8%, passant de 207,4 milliards de DH en décembre 2014 à 223,5 milliards de DH à fin décembre 2015.

Cette hausse concerne les comptes sur carnet (+8,9%) et les dépôts à vue (+7,6%) alors que le refinancement, via le marché monétaire, a baissé (pensions BAM). Ainsi, la part des ressources rémunérées par rapport à la structure globale des ressources a connu une légère baisse entre 2014 et 2015.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 85,2% en décembre 2015 contre 91% un an auparavant du fait du développement plus important des dépôts de la clientèle par rapport à l'activité de crédit.

IV. RISQUES OPERATIONNELS

Bank Al Maghrib, définit les « Risques Opérationnels » comme étant les risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Stratégie Risques

Contrairement aux risques de marché et de crédit, l'exposition aux risques opérationnels n'est pas la contrepartie d'un gain potentiel. En effet, les risques opérationnels sont subis et connaissent une importance croissante ces dernières années, principalement en raison de l'évolution des activités bancaires et financières par la sophistication des produits, la généralisation des traitements en temps réel et l'augmentation des capitaux manipulés.

Cet essor est par ailleurs le résultat d'une clientèle de plus en plus avertie tant sur le plan réglementaire, que dans le suivi de ses opérations. Il est notamment lié à l'élargissement d'externalisation d'activités. Enfin, il s'explique aussi, par l'intérêt accru porté aux risques à faible probabilité d'occurrence mais à forte intensité.

Ainsi, le périmètre des risques opérationnels est extrêmement large, il concerne la quasi-totalité des processus de la banque. C'est pourquoi, la gestion des risques opérationnels est l'affaire de tous.

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GBP a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières;
- Alerter les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
- Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels;
- Faire engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incidents tout en assurant un suivi régulier

Politique du GBP en matière de risques opérationnels

Les politiques et les procédures de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisés en tenant compte des entités impliquées dans le processus d'évaluation de suivi et de contrôle des risques.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, les dispositions réglementaires internes impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

- l'identification et l'auto-évaluation des risques ;
- la collecte et le contrôle des incidents ;
- la sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
- l'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.

Ainsi, les principales circulaires internes qui régissent les risques opérationnels sont les suivantes :

- politique de gestion des risques opérationnels Groupe : elle définit la politique générale de gestion des risques opérationnels aussi bien au sein du CPM, qu'au sein de l'ensemble du Groupe Banque Populaire ;
- gestion des Risques liés aux Activités Externalisées du GBP : elle définit la politique générale en terme de gestion des risques opérationnels pour permettre d'externaliser une activité de la Banque, mais aussi des moyens à mettre en œuvre pour avoir un certain niveau de contrôle sur la gestion des risques chez les prestataires ;
- politique Générale et Gouvernance du Plan de Continuité d'Activité du Groupe BP : elle définit la politique de continuité d'activité adoptées par le Groupe afin de lui permettre d'honorer ses engagements aussi bien envers ses clients que vis-à-vis de ses fournisseurs en cas de sinistre grave.

Organisation de la filière risques opérationnels

L'organisation de la filière Risques Opérationnels au niveau du groupe s'articule autour de :

- La fonction Centrale au niveau du siège qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;
- Un réseau de Gestionnaires de Risques dans leurs périmètres respectifs (BCP, BPR), Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et doivent assurer la mise en place des plans d’actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques;
- Des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes ; ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les inventorier dans l’outil de gestion des risques, commun à l’ensemble du GBP et pour certaines filiales;
- Des correspondants au niveau des filiales (Contrôleurs Internes ou autre), qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils R.O en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les quatre principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, le suivi des risques liés aux activités externalisées et le plan de continuité d’activité (PCA).

➤ Cartographie des risques opérationnels

L’année 2015 a connu la poursuite de la revue des cartographies des risques opérationnels des macro-processus majeurs de la Banque selon la nouvelle démarche adoptée en 2011.

Les principaux objectifs atteints par cette démarche concernent :

- La mise en place d’une démarche d’évaluation des risques plus qualitative permettant de se concentrer sur les plans d’action couvrant les risques les plus critiques ;
- L’harmonisation de l’évaluation des risques entre les Banques Régionales permettant une visibilité plus claire sur l’exposition au risque pour le Groupe ;
- La concentration des efforts des Banques Régionales dans l’identification des risques spécifiques et les propositions de plans d’action pouvant servir tout le Groupe ;
- La mise à jour de la cartographie des risques moins fastidieuse pour se concentrer sur les vrais enjeux relevés par les experts métiers.

Les cartographies des risques opérationnels des domaines support Comptabilité et Logistique ont été réalisées et validées courant le quatrième semestre 2015. Les principaux plans d’action seront présentés début 2016 aux organes de gouvernance afin de mettre en place un planning de réalisation. La cartographie de l’activité des Ressources Humaines est en cours de finalisation.

La démarche de cartographie se déroule en plusieurs phases :

- La découverte du processus : analyse des dispositifs mis en place pour la gestion de l’activité en termes de procédures, d’acteurs, d’outils.
- L’identification des événements de risques : En partant des différents métiers de la banque, l’identification des événements de risques se réalise à travers un balayage des principaux risques potentiels encourus dans l’exercice d’une activité ; ensuite ce recensement est affiné progressivement au fil des réunions tenues avec les experts métier ;
- La mesure et évaluation des événements de risques : Pour chaque événement, le risque est évalué en termes de « Probabilité d’occurrence » et « Impact/perte » encourus en cas de survenance ;

- L'appréciation des moyens de surveillance et de couverture des risques : Il s'agit de l'évaluation de la qualité des dispositifs de contrôles existants pour chaque événement de risque.

➤ Collecte des incidents

Il existe un système de collecte des incidents risques opérationnels basé sur un mécanisme déclaratif à double regard accessible aux différents acteurs des processus opérationnels majeurs de la banque. La saisie des incidents se fait directement au niveau de l'outil informatique dédié, acheminé via un workflow permettant aux responsables hiérarchiques de contrôler la pertinence des informations remontées par leurs collaborateurs, et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

De plus, l'outil de gestion des risques opérationnels Groupe a été élargi à plusieurs filiales. Celles-ci ont été formées sur l'outil, afin de favoriser une collecte consolidée des incidents tout en accordant une indépendance à l'administration locale.

➤ Dispositif de suivi des risques liés aux activités externalisées

Le gestion des risques liés aux activités externalisées a pour objectif de suivre le niveau d'exposition des risques opérationnels auxquels la banque est exposée sur les activités les plus critiques confiées à des prestataires externes.

Elle se caractérise par :

- Un recensement et une localisation des prestations externalisées sur le périmètre CPM en séparant entre les prestations centralisées (monétique, éditique, confection des chèquiers,...) et les prestations en régions (tri et conditionnement de billets, transport de fonds, gardiennage,...) ;
- Une analyse à l'aide de scores permettant d'hierarchiser les domaines par niveau de risque et les prestataires par niveau de maîtrise des risques ;
- Des visites effectuées par des équipes mixtes opérationnelles et risques afin d'avoir une idée plus précise du niveau de maîtrise des risques par le prestataire sur les volets qui lui sont confiés par la banque ;
- Des plans d'action pour permettre une meilleure maîtrise des risques liés à l'externalisation (suivi de la santé financière de la société, communication sur leurs plans de continuité d'activité, sur la qualité du suivi de l'activité,...).

Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le Groupe Banque Populaire dispose d'un Plan de Continuité d'Activité visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de service ou d'autres tâches opérationnelles essentielles puis la reprise planifiée des activités.

Un PCA prévoit donc l'ensemble des solutions de secours (organisationnelles, logistiques, techniques, humaines et de communication) permettant de réagir efficacement à une crise non maîtrisable et assurer la reprise dans les délais des activités vitales en cas d'indisponibilité des personnes, des locaux, des systèmes d'information ou des prestataires essentiels.

En 2015, le chantier de mise à jour du corpus documentaire PCA (Guide méthodologique, fiches de poste, plan de communication,...) a été finalisé et plusieurs procédures sont en cours de réalisation. Il est important de noter qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de l'année 2015 obligeant la banque à activer son PCA.

V. RISQUE PAYS

Politique de maîtrise des risques

Courant l'année 2015, la BCP s'est dotée d'un dispositif de gestion du risque pays construit autour d'un modèle de notation interne. Ce modèle permet de quantifier le risque sur les pays à partir de données quantitatives (indicateurs économiques et financiers) et qualitatives (environnement politique et réglementaire). La liste des indicateurs utilisés est multiple (Inflation, Solde Public, Dynamique d'investissement, Rule of Law, Regulatory quality...) et se base sur des publications et appréciations d'organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale, Doing Business...).

La notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé ainsi que le risque de système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-dessus de 12 mois).

En application de ce dispositif, la BCP a procédé, pour la première fois, à la constitution d'une provision couvrant le risque pays sur l'ensemble de ses expositions en Afrique Subsaharienne relevant du périmètre ABI.

L'initiative de la BCP témoigne ainsi de sa politique rigoureuse en matière de gestion de l'ensemble des risques, l'objectif étant d'asseoir son développement sur des bases solides et de renforcer ses fondamentaux.

PARTIE V

DONNEES COMPTABLES & FINANCIERES

I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

I.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1 janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

I.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

I.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	IG*
BP Centre Sud	51,60%	100,00%	1 082 352	IG
BP El Jadida Safi	54,74%	100,00%	901 771	IG
BP Fes Taza	52,75%	100,00%	1 123 122	IG
BP Laayoune	52,71%	100,00%	583 861	IG
BP Marrakech B Mellal	52,21%	100,00%	988 800	IG
BP Meknes	52,53%	100,00%	838 303	IG
BP Nador Al Hoceima	52,63%	100,00%	857 389	IG
BP Oujda	52,47%	100,00%	748 844	IG
BP Tanger Tetouan	52,44%	100,00%	993 758	IG
BP Rabat Kenitra	52,51%	100,00%	1 881 534	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	72,95%	72,95%	600 000	IG
IMC	45,60%	50,34%	34 240	IG
VIVALIS	74,96%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG

CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	80,37%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 784 480	IG
BANK AL AMAL	29,24%	35,97%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
UPLINE GROUP	86,67%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	86,67%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	86,67%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	86,67%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	86,67%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	22,32%	25,75%	90	MEE
MAGHREB TITRISATION	20,80%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	86,67%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	28,60%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	86,67%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	86,67%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	86,67%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	31,80%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	86,67%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	86,67%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	86,67%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	86,67%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	78,00%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	43,34%	50,00%	50	MEE
CHAABI MOUSSAHAMA	86,67%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	34,67%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	28,89%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	72,94%	100,00%	176 250	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	74,52%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	74,45%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	41,75%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	39,89%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	73,78%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	40,93%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	57,84%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	49,65%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	62,81%	100,00%	8 752 876	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	33,53%	100,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	48,93%	100,00%	2 320 190	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	17,09%	100,00%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD	26,08%	100,00%	3 500 000	IG

(En KCFA)

(*) IG : Intégration globale.
Source : BCP

1.2.2. Méthodes de consolidation

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

1.2.3. Options retenues par le Groupe

Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le Groupe doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre, même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Centrale Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en Goodwill.

I.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation, ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

I.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

I.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

I.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

I.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

I.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

I.3.6. Options retenues par le Groupe

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standard des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

I.4. CONTRATS DE LOCATIONS

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

I.4.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Un contrat de location simple, est un contrat par lequel la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

I.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

I.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

I.5.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

I.5.2. Engagements de financements

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

I.5.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

I.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

I.6.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente) soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation qui incorpore le maximum de données observables du marché et cohérente avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

I.6.2. Prix cotés sur un marché Actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

I.6.3. Prix non cotés sur un marché Actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

I.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (*day one profit*) :

- est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

I.6.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la

quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

I.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

I.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

I.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

I.7.3. Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la

valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

I.7.4. Opérations de pensions et prêts/ emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

I.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

I.7.6. Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance
▪ Bons du trésor classés en titres de placements ▪ Obligations marocaines non cotés ▪ Titres d'OPCVM détenus (titrisation) ▪ OPCVM et actions ▪ Bons du trésor reclassés des titres d'investissements	▪ Titres de transaction ▪ Produits dérivés	▪ Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS) ▪ Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement

I.8. OPERATIONS EN DEVISES

I.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

1.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

1.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

1.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêt.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

I.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

I.9.3. Options retenues par le Groupe

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives)

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives)

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

Pour la provision collective

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

I.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRES ET ACTIONS PROPRES

I.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

I.10.2. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

I.10.3. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

I.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

I.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

I.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

I.11.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivé et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

I.12. COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

I.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraînerait une dégradation inacceptable des relations avec son personnel.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

I.13.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

I.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

I.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

I.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs

anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le Groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements ;

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

I.13.5. Options retenues par le Groupe

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

I.14. PROVISIONS/PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

I.14.1. Options retenues par le Groupe BCP

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

I.15. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

I.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

I.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

I.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

I.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

I.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

I.18.1. Information sectorielle

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International, Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore, FPCT Sakane et Infra Maroc Capital (IMC);
- Sociétés de financement spécialisées comprenant VIVALIS, Maroc Leasing et Chaabi-LLD ;
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Banque Populaire Marocco-Guinéenne et Atlantic Bank International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

I.19. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

I.20. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I.20.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

I.20.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE LA BCP

II.1. BILAN – IFRS

En Mdh	2014	2015
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 707	9 666
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 299	25 335
Actifs financiers disponibles à la vente	28 390	26 512
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	11 689	19 798
Prêts et créances sur la clientèle	206 082	210 134
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 402	16 105
Actifs d'impôt exigible	818	731
Actifs d'impôt différé	288	480
Comptes de régularisation et autres actifs	4 834	8 913
Participations dans des entreprises mises en équivalence	54	43
Immobilisations corporelles	8 503	9 120
Immobilisations incorporelles	538	737
Ecarts d'acquisition	1 025	1 253
TOTAL ACTIF IFRS	309 630	328 829

En Mdh	2014	2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	70	550
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	53	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	32 414	25 804
Dettes envers la clientèle	229 821	250 313
Dettes représentées par un titre	-	-
Titres de créance émis	270	224
Passifs d'impôt courant	1 127	1 100
Passifs d'impôt différé	996	436
Comptes de régularisation et autres passifs	5 643	5 721
Provisions techniques des contrats d'assurance	126	847
Provisions pour risques et charges	1 748	2 318
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 719	2 642
Dettes subordonnées	2 637	2 676
Capital et réserves liées	17 344	19 776
Réserves consolidées	10 101	11 847
- Part du groupe	3 294	3 700
- Part des BPR	5 001	
- Part des minoritaires	1 806	8 148

Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	1 304	1 551
- <i>Part du groupe</i>	1 333	1 231
- <i>Part des BPR</i>	-40	
- <i>Part des minoritaires</i>	10	321
Résultat net de l'exercice	3 256	3 023
- <i>Part du groupe</i>	2 195	2 511
- <i>Part des BPR</i>	676	
- <i>Part des minoritaires</i>	384	511
TOTAL PASSIF IFRS	309 630	328 829

II.2. TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2013	1 731 421	14 813 707	-	7 822 212	1 020 967	25 388 307	9 077 353	34 465 659
Opérations sur capital				13 317		13 317	368 494	381 811
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres							-2 310 285	-2 310 285
Affectation du résultat		1 685 271		-1 685 271				
Dividendes		-822 424				-822 424	45 140	-777 284
Résultat de l'exercice				2 195 483		2 195 483	1 060 267	3 255 750
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					335 720	335 720	-26 645	309 074
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				31 981	-23 274	8 707	-9 830	-1 123
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				31 981	312 445	344 426	-36 475	307 951
Variation de périmètre				-249 663		-249 663	-314 075	-563 737
Autres variations		-63 844		80 662		16 818	-53 042	-36 223
Capitaux propres clôture 31.12.2014	1 731 421	15 612 710	-	8 208 721	1 333 413	26 886 264	7 837 377	34 723 642
Opérations sur capital	91 126	1 585 617		-14 364		1 662 379	-	1 662 379
Paielements fondés sur des actions						-	-	-
Opérations sur actions propres						-	-645	-645
Affectation du résultat		1 725 620		-1 725 620		-	-	-
Dividendes		-908 995				-908 995	60 276	-848 719

Résultat de l'exercice				2 511 387	2 511 387	511 392	3 022 779
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)						-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-56 227	-56 227	364 562
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				36 451	-46 388	-9 937	-14 073
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	36 451	-102 615	-66 164	350 448
Variation de périmètre				-99 245		-99 245	854 496
Autres variations		-61 825		-63 832	0	-125 657	10 681
Capitaux propres clôture 31.12.2015	1 822 547	17 953 127	-	8 853 498	1 230 797	29 859 969	8 979 595
							38 839 564

II.3. COMPTE DE RESULTAT – IFRS

En Mdh	2014	2015
Intérêts et produits assimilés	14 785	14 967
Intérêts et charges assimilés	-4 772	-4 478
MARGE D'INTERÊTS	10 013	10 489
Commissions perçues	2 243	2 183
Commissions servies	-326	-231
MARGE SUR COMMISSIONS	1 917	1 952
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 158	1 752
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	233	609
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 391	2 362
Produits des autres activités	715	1 113
Charges des autres activités	-289	-575
PRODUIT NET BANCAIRE	14 747	15 341
Charges générales d'exploitation	-6 065	-6 667
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-804	-835
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 877	7 839
Coût du risque	-3 027	-3 253
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 850	4 586
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-2	-8
Gains ou pertes nets sur autres actifs	16	106
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 864	4 684
Impôts sur les bénéfices	-1 608	-1 661
RESULTAT NET	3 256	3 023
Résultat - part BPR	676	-
Résultat hors groupe	384	511
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2 195	2 511

II.4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE - IFRS

(En MDH)	2014	2015
Résultat avant impôts	4 864	4 684
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	830	740
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	30
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 917	2 167
+/- Dotations nettes aux provisions	109	207
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2	1
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	-1 051	-1 490
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement		-
+/- Autres mouvements	232	177
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	3 038	1 832
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	5 248	-18 372
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	11 065	14 869
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-11 826	526
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 343	-3 108
- Impôts versés	-1 775	-2 163
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	4 055	-8 249
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	11 958	-1 733
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-283	130
+/- Flux liés aux immeubles de placement		-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 695	-1 177
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 977	-1 047
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-398	1 139
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-7 040	-200
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-7 439	939
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	12	15
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 554	-1 826
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 382	11 936
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	6 697	7 637

Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 685	4 299
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 936	10 110
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	7 637	9 116
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 299	994
Variation de la trésorerie nette	2 554	-1 826

III. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE LA BCP

III.1. BILAN

ACTIF (en milliers de DH)	31/12/2014	31/12/2015
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 261 158	2 945 799
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	23 925 503	35 472 240
A vue	4 336 303	8 655 445
A terme	19 589 200	26 816 795
Créances sur la clientèle	86 619 015	87 473 989
Crédits de trésorerie et à la consommation	33 748 401	30 986 635
Crédits à l'équipement	18 166 755	19 499 760
Crédits immobiliers	24 024 996	23 667 922
Autres crédits	10 678 863	13 319 672
Créances acquises par affacturage	2 310 802	1 580 174
Titres de transaction et de placement	29 980 994	30 806 706
Bons du Trésor et valeurs assimilées	17 365 678	16 672 823
Autres titres de créance	36 943	293 929
Titres de propriété	12 578 373	13 839 954
Autres actifs	1 872 918	2 234 175
Titres d'investissement	16 788 733	15 750 398
Bons du Trésor et valeurs assimilées	16 053 200	15 049 161
Autres titres de créance	735 533	701 237
Titres de participation et emplois assimilés	8 673 940	19 279 439
Créances subordonnées	797 513	636 195
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	208 472	322 102
Immobilisations corporelles	2 529 528	2 748 341
TOTAL DE L'ACTIF	175 968 576	199 249 558

PASSIF (en milliers de DH)	31/12/2014	31/12/2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	10	5
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	92 436 741	107 455 464
A vue	67 328 291	90 123 717
A terme	25 108 450	17 331 747
Dépôts de la clientèle	54 510 056	59 712 798
Comptes à vue créditeurs	31 673 865	32 546 978
Comptes d'épargne	4 504 047	4 954 875
Dépôts à terme	16 129 442	18 454 264
Autres comptes créditeurs	2 202 702	3 756 681
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 262 635	2 704 524
Provisions pour risques et charges	2 416 048	2 573 762
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 717 317	2 641 317
Dettes subordonnées	2 556 019	2 555 814
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	15 192 850	17 524 031
Capital	1 731 419	1 822 547
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	419 861	429 096
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 725 620	1 830 200
TOTAL DU PASSIF	175 968 576	199 249 558

III.2. HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers de DH)	31/12/2014	31/12/2015
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 406 628	1 624 403
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	24 258 681	24 077 877
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	7 645 159	8 369 922
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 204 696	7 949 901
Titres achetés à rémunéré	0	0
Autres titres à livrer	0	0
TOTAL	44 515 164	42 022 103

Engagements reçus (en milliers de DH)	31/12/2014	31/12/2015
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 700	7 056
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	8 306 386	13 982 067
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organisme de garantie divers	30 920	135 814
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0
TOTAL	8 341 006	14 124 937

III.3. COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES

CPC (en milliers de DH)	2014	2015
Produits d'exploitation bancaire	10 024 451	10 576 967
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	750 438	782 486
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	4 319 461	4 207 059
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	880 286	923 737
Produits sur titres de propriété	412 772	402 373
Commissions sur prestations de service	444 098	424 234
Autres produits bancaires	3 217 396	3 837 078
Charges d'exploitation bancaire	4 823 099	5 279 595
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	2 568 664	2 450 800
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	675 456	786 735
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	201 331	0
Autres charges bancaires	1 377 648	2 042 060
Produit net bancaire	5 201 352	5 297 372
Produits d'exploitation non bancaire	1 409 690	2 039 063
Charges d'exploitation non bancaire	71 582	3 586
Charges générales d'exploitation	2 369 877	2 490 286
Charges de personnel	820 316	852 587
Impôts et taxes	40 662	81 882
Charges externes	1 216 819	1 281 535
Autres charges générales d'exploitation	64 098	70 402
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	227 982	203 880
Dot aux provisions & pertes sur créances irrécouvrables	1 864 590	2 343 056
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 035 959	1 944 900
Pertes sur créances irrécouvrables	191 964	168 891
Autres dotations aux provisions	636 667	229 265
Reprises de provisions & récupérations sur créances amorties	499 478	918 439
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	373 779	502 506
Récupérations sur créances amorties	20 487	18 168
Autres reprises de provisions	105 212	397 765
Résultat courant	2 804 471	3 417 946
Produits non courants	2 754	3 308
Charges non courantes	48 015	571 377
Résultat avant impôts	2 759 210	2 849 877
Impôts sur les résultats	1 033 590	1 019 677
Résultat net de l'exercice	1 725 620	1 830 200

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

ESG (en milliers de DH)	2014	2015
(+) Intérêts et produits assimilés	5 950 185	5 913 282
(-) Intérêts et charges assimilées	3 445 451	3 237 535
Marge d'intérêt	2 504 734	2 675 747
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
(+) Commissions perçues	445 325	424 332
(-) Commissions servies	98 227	30 930
Marge sur commissions	347 098	393 402
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	1 533 997	964 470
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	91 076	363 616
(+) Résultat des opérations de change	319 119	443 892
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	76 383	144 081
Résultat des opérations de marché	2 020 575	1 916 059
(+) Divers autres produits bancaires	416 480	406 374
(-) Diverses autres charges bancaires	87 535	94 210
Produit net bancaire	5 201 352	5 297 372
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-88 416	579 942
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 408 877	1 453 320
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	71 582	3 586
(-) Charges générales d'exploitation	2 369 877	2 490 286
Résultat brut d'exploitation	4 080 354	4 836 762
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-833 657	-1 593 118
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-442 226	174 302
Résultat courant	2 804 471	3 417 946
Résultat non courant	-45 261	-568 069
(-) Impôts sur les résultats	1 033 590	1 019 677
Résultat net de l'exercice	1 725 620	1 830 200

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(en milliers de DH)	31/12/2014	31/12/2015
(+) Résultat net de l'exercice		1 725 620	1 830 200
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles		227 982	203 881
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		91 001	22 866
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux		496 424	176 405
(+) Dotations aux provisions réglementées		-	0
(+) Dotations non courantes		-	0
(-) Reprises de provisions		67 128	317 066
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		112 362	109 904
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		10	3587
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières		813	585 743
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières		-	0
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		-	0
(+) Capacité d'autofinancement		2 360 734	1 224 226
(-) Bénéfices distribués		822 424	908 995
(+) Autofinancement		1 538 310	315 231

III.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TFT (en milliers de DH)	31/12/2014	31/12/2015
1) Produits d'exploitation bancaire perçus	9 210 108	9 916 696
2) Récupération de créances amorties	20 487	18 168
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 299 269	1 270 724
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-6 072 568	-7 259 967
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-48 015	-571 376
6) Charges générales d'exploitation versées	-2 141 895	-2 286 406
7) Impôt sur les résultats versés	-1 033 590	-1 019 677
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges	1 233 796	68 162
<u>Variations des :</u>		
8) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 445 798	-11 546 737
9) Créances sur la clientèle	-2 330 494	207 668
10) Titres de transaction et de placement	1 950 312	1 494 068
11) Autres actifs	-385 217	-363 771
12) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 014 576	15 018 723
13) Dépôts clientèle	3 244 678	5 140 918
14) Titres de créances émis	-7 660 000	0
15) Autres passifs	-3 855 645	441 889
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-3 467 588	10 392 758
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	-2 233 792	10 460 920
16) Produits des cessions d'immobilisations financières	1 998 131	3 722 959
17) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	148 112	195 812
18) Acquisition d'immobilisations financières	-658 499	-14 996 914
19) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-504 826	-625 817
20) Intérêts perçus	1 001 003	866 412
21) Dividendes perçus	357 185	402 373
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	2 341 106	-10 435 175
22) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	76 061	0
23) Emission de dettes subordonnées	1 000 000	0
24) Emission d'actions	0	1 676 743
25) Intérêts versés	-75 000	-108 847
26) Dividendes versés	-822 424	-908 995
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	178 637	658 901
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	285 951	684 646
VII- Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 975 197	2 261 148
VIII- Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 261 148	2 945 794

III.5. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES (A1) 31/12/2015

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'établissement

* Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000 , mis à jour en 10/2007 et applicable à compter du 01/01/2008

* Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C

III.6. ETAT DES DEROGATIONS (A2) 31/12/2015

Indications des dérogations	Justification des dérogations	des Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

III.7. TABLEAU ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3) 31/12/2015

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Changement affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II- Changement affectant les règles de présentation	Néant	Néant

III.8. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1)

Créances (en milliers de DH)	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2015
Comptes ordinaires débiteurs	2 945 799	396 717	61 555	1 490 329	4 894 400
Valeurs reçues en pension	-	6 905 711	-	-	6 905 711
au jour le jour	-	5 600 114	-	-	5 600 114
- à terme	-	1 305 597	-	-	1 305 597
Prêts de trésorerie	-	3 600 000	11 377 814		14 977 814
- au jour le jour	-	1 100 000	-	-	1 100 000
- à terme	-	2 500 000	11 377 814		13 877 814
Prêts financiers	0	1 149 768	9 639 130	0	10 788 898
Autres créances	-	724 959	2	418	725 379
Intérêts courus à recevoir	0	9 266	90 306	26 265	125 837
Créances en souffrance	-	-	-	-	
TOTAL	2 945 799	12 786 421	21 168 807	1 517 012	38 418 039

III.9. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2)

Créances	Secteur public	Entreprises financières	Secteur privé		Total 31/12/15
			Entreprises non financières	Autre clientèle	
Crédits de trésorerie	2 433 466	124 697	25 935 621	254 837	28 748 621
- Comptes à vue débiteurs	1 615 298	124 692	14 287 455	121 718	16 149 163
- Créances commerciales sur le Maroc	880	0	2 359 654	12 048	2 372 582
- Crédits à l'exportation	0	0	35 433	0	35 433
- Autres crédits de trésorerie	817 288	5	9 253 079	121 071	10 191 443
Crédits à la consommation	-	-	-	1 995 493	1 995 493
Crédits à l'équipement	2 202 924	1 197 353	15 755 422	81 341	19 237 040
Crédits immobiliers	11 350	-	11 681 969	11 791 090	23 484 409
Autres crédits	1 177 016	6 208 054	945 827	2 692 257	11 023 154
Créances acquises par affacturage	520 444	-	1 043 170	-	1 563 614
Intérêts courus à recevoir	69 549	84 109	509 255	160 439	823 352
Créances en souffrance	137	95	1 930 187	248 061	2 178 480
- Créances pré-douteuses	0	0	33 337	77 526	110 863
- Créances douteuses	4	1	1 383 784	65 970	1 449 759
- Créances compromises	133	94	513 066	104 565	617 858
TOTAL	6 414 886	7 614 308	57 801 451	17 223 518	89 054 163

III.10. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEURS (B3)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2015
			Financiers	Non financiers	
TITRES COTES	120 459	139 438	66	433 458	693 421
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES					-
OBLIGATIONS	-	139 438		433 179	572 617
AUTRES TITRES DE CREANCE					-
TITRES DE PROPRIETE	120 459		66	279	120 804
TITRES NON COTES	246 862	31 743 418	11 380 298	2 493 105	45 863 683
BONS DU TRESOR ET VALEURS		31 721 983			31 721 983

ASSIMILEES					
OBLIGATIONS	168 385	21 435		154 253	344 073
AUTRES TITRES DE CREANCE	78 477				78 477
TITRES DE PROPRIETE			11 380 298	2 338 852	13 719 150
TOTAL	367 321	31 882 856	11 380 364	2 926 563	46 557 104

III.11. VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT (B4)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
<u>Titres de transaction</u>	25 247 539	25 247 539	13 994 373	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	14 555 839	14 555 839	13 717 152			
Obligations	293 929	293 929	277 221			
Autres titres de créance	-	-	-			
Titres de propriété	10 397 771	10 397 771	-			
<u>Titres de placement</u>	5 607 160	5 559 166	1 938 700	-	47 994	47 994
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 116 983	2 116 983	1 938 700		-	-
Obligations	-	-	-			
Autres titres de créance	-	-	-			
Titres de propriété	3 490 177	3 442 183	-		47 994	47 994
<u>Titres d'investissement</u>	15 750 399	15 750 399	14 842 758	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	15 049 161	15 049 161	14 161 200		-	-
Obligations	622 761	622 761	605 830			
Autres titres de créance	78 477	78 477	75 728			
TOTAL	46 605 098	46 557 104	30 775 831	-	47 994	47 994

III.12. DETAIL DES AUTRES ACTIFS (B5)

RUBRIQUE	31/12/2015
Instruments optionnels	12 741
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-
Débiteurs divers	1 322 060
- Sommes dues par l'Etat	134 609
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	1 169
- Sommes diverses dues par le personnel	6 541
- Comptes clients de prestations non bancaire	-
- Divers autres débiteurs	1 179 741
Valeurs et emplois divers	15 553
- Valeurs et emplois divers	15 553
Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)	40 108
Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)	-
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	110 589
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	182 950
- Produits à recevoir	175 521

- Charges constatées d'avance	7 429
Comptes transitoires ou d'attentes débiteurs	550 174
Créances en souffrance sur opérations diverses	
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-
TOTAL	2 234 175

III.13. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6)

Exercice 2015

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SSES LIEES				18 260 569	-52 463	272 107	18 040 925					300 334
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70%	15 247	2 358		12 890	30-juin-15	30 144	6 404	USD	74 549
CHAABI BANK	Banque	37 478 EUR	100%	418 920	-10 762		429 682	30-juin-15	46 992	527	EUR	
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	63%	18 044	1 765		16 279	30-juin-15	9 664 729	-1 682 270	FCFA	
BPMG	Banque	100 000 000 GNF	77%	142 094	124		141 970	30-juin-15	111 268 288	7 133 787	GNF	6 406
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	75%	1 597 540	-45 948		1 643 488	31-déc-14	165 675 000	23 885 000	FCFA	77 553
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60%	141 052	0	0	141 052	30-juin-15	220 388	2 718	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit à la consommation	177 000	64%	166 929	0	0	166 929	30-juin-15	511039	48658	MAD	47 598
BP SHORE IMMO	Immobilier/ Aménagement	150 000	51%	76 500	0	0	76 500	30-juin-15	177 884	129	MAD	
CHAABI LLD	Services Financiers	31 450	74%	23 152	0	0	23 152	30-juin-15	41 601	2 915	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77%	71 267	0	0	71 267	30-juin-15	226 862	30 177	MAD	20 132
DAR ADDAMANE	Services Financiers	75 000	6%	4 319	0	0	4 319	30-juin-15	228 872	-25 944	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'invest	5 000	50%	2 500	0	0	2 500	30-juin-15	12 171	2 676	MAD	
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	75%	760 375	0	0	760 375	30-juin-15	405 376	19 412	MAD	47 171
GENEX PARTICIPATIONS	services divers	1 250	100%	1 360	0	75	1 285	31-déc-14	1 285	-9	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	100%	3 282	0	0	3 282	31-déc-13	-1 483	-197,95358	MAD	
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95%	1	0	0	1	31-mars-15	-3	-13	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	7,5	99%	814	0	0	814	31-déc-14	-440	-23	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	100%	1 936	0	0	1 936	31-déc-14	-103	-16	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	49%	294 000	0	150 557	143 443	30-juin-15	280 323	-34 152	MAD	
BANQUE PARTICIPATIVE DU MAROC	Banque	340 000	80%	272 000	0	0	272 000				MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier/ Aménagement	300	100%	300	0	0	300				MAD	

AL AKARIA INVEST	Immobilier/ Aménagement	300	100%	300	0	0	300				MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	15 000	55%	75 343	0	0	75 343				MAD	
CHAABI DOC NET	Gestion des archives	36 626	32%	11 439	0	0	11 439	30-juin-15	52 624	2 838	MAD	1 516
BANK AL AMAL	Banque	600000	24%	144 069,95	0	0	144069,95	30-juin-15	852014	7996	MAD	
SIBA	Immobilier	3 333	90%	59 200	0	0	59 200	31-déc-14	10 056	176	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60%	240 000	0	121475	118 525	30-juin-15	172 842	7 209	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53%	493 623	0	0	493 623	30-juin-15	808 658	38 621	MAD	22 120
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90%	9	0	0	9	31-déc-10	80	-2	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	52%	2 600	0	0	2 600	30-juin-15	52 782	42 324	MAD	
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	110 000	100%	110 000	0	0	110 000	31-juil-15	33 675	-5 436	MAD	
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Fonds d'invest	34240	41%	1 241 000			1241000	30-juin-15	2 449 640	-9 156	MAD	
BP CENTRE SUD	Banque	1 082 352	52%	1707074,867			1707074,867	31-déc-15	4 581 447	252 183	MAD	328
BP EL JADIDA-SAFI	Banque	901 771	55%	953 630			953 630	31-déc-15	2 010 884	113 022	MAD	1 859
BP FES-TAZA	Banque	1 123 122	53%	1 016 186			1 016 186	31-déc-15	2 904 364	73 887	MAD	107
BP LAAYOUNE	Banque	583 861	53%	515 799,35			515799,35	31-déc-15	1 288 092	53 202	MAD	43
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	988 800	52%	950 718,1833			950718,1833	31-déc-15	2 755 696	82 732	MAD	115
BP MEKNES	Banque	838 303	53%	1 059 959			1 059 959	31-déc-15	2 671 510	54 849	MAD	4
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	857 389	53%	1527084,083			1527084,083	31-déc-15	4 961 031	147 704	MAD	336
BP OUJDA	Banque	748 844	52%	1 220 009			1 220 009	31-déc-15	3 224 200	100 004	MAD	28
BP TANGER-TETOUAN	Banque	993 758	52%	1 059 427			1 059 427	31-déc-15	3 025 887	65 666	MAD	395
BP RABAT-KENITRA	Banque	1 881 534	53%	1 861 466			1 861 466	31-déc-15	4 312 694	233 779	MAD	75
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				102 789	0	10 280	92 509					5 907
ATPS	Services divers	300	100%	2 351	0	0	2 351				MAD	
SOGEPPOS	Immobilier/ Aménagement	35 000	13%	4 622	0	0	4 622	31-déc-14	50 447	5 640	MAD	707
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13%	12 853	0	0	12 853	31-déc-14	169 113	40 260	MAD	5 200
CABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Financier	400 000	13%	50 000	0	7 785	42 215	31-déc-14	337 721	-32 251	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	4000000	0%	15 000	0	2 411	12 589	31-déc-14	3 356 058	-184 528	MAD	

AUTRES				17 964	0	84	17 880				MAD	
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				103 209	-2 434	0	105 643					0
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	14 940 EUR	33%	53 209	-2 434		55 643	31-juil-15	14 605	-33	EUR	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	131000000	38%	50 000	0	0	50 000	30-juin-15	45 771	3 746	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 098 252	20709,86506	37 181	1 040 361					60 883
UBAF	Banque	250 727 EUR	5%	134 870	-6 007		140 878	31-déc-14	313 196	2 896	EUR	
BACB	Banque	79 453 E.S	8%	71 885	9 963		61 922	31-déc-14	202 169	5 341	LS	
BACB	Banque			120 980	19 950		101 030				\$	
UBAE	Banque	159 861 EUR	5%	89 099	-3 969		93 068	31-déc-14	217 867	9 553	EUR	
BMICE	Banque	150 000 USD	4%	59 405	2 451		56 954				\$	
AUTRES				622 013	-1 678	37 181	586 510					60 883
Total Général				19 564 819	-34 188	319 568	19 279 439					367 124

III.14. CREANCES SUBORDONNEES (B7)

RUBRIQUES	Montant Global	APPARENTES				31/12/2015	31/12/2014
		ETS.DE CRED.ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	Autres APPARENTES		
Créances subordonnées	636 195	120 000	-	-	-	636 195	797 513
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	636 195	120 000	-	-	-	636 195	797 513
Titres subordonnés de la clientèle							
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés							
Prêts subordonnés à la clientèle							
Créances subordonnées en souffrance							
Agios réservés sur créances subordonnées							
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance							

III.15. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8)

NEANT

III.16. TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 31/12/2015

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	565 972	150 130	16 782	699 319	357 500	32 934	13 216	377 218	322 102
-Droit au bail	105 021	10 980	0	116 001	0	0	0	0	116 001
-Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	460 951	139 150	16 782	583 319	357 500	32 934	13 216	377 218	206 101
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	4 291 267	476 176	99 588	4 667 855	1 761 738	170 946	13 171	1 919 514	2 748 341
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	1 198 712	37 091	3 647	1 232 156	557 794	43 499	3 431	597 862	634 294
Terrain d'exploitation	189 596	3 864	0	193 459	0	0	0	0	193 459
Immeubles d'exploitation bureaux	1 009 116	33 228	3 647	1 038 697	557 794	43 499	3 431	597 862	440 835
Immeubles d'exploitation logement de fonction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	592 920	22 651	5 569	610 001	449 570	36 686	5 462	480 794	129 207
Mobilier de bureau d'exploitation	174 088	5 176	5 115	174 149	121 044	9 436	5 112	125 367	48 782
Matériel de bureau d'exploitation	28 964	2 998	13	31 949	22 550	1 272	13	23 808	8 141
Matériel informatique	292 375	13 918	222	306 070	251 529	17 921	118	269 332	36 738
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 929	8	0	2 937	2 532	196	0	2 728	209
Autres matériels d'exploitation	94 564	551	218	94 896	51 915	7 862	218	59 559	35 337

-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	501 011	118 730	72 639	547 103	313 433	34 470	1 289	346 614	200 489
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 998 623	297 704	17 733	2 278 594	440 940	56 291	2 989	494 243	1 784 351
Terrain hors exploitation	939 390	155 954	14 385	1 080 959	0	0	0	0	1 080 959
Immeubles hors exploitation	830 023	88 007	1 977	916 053	337 124	34 583	1 644	370 063	545 991
Mobilier et matériel hors exploitation	72 812	5 213	939	77 085	38 590	5 773	913	43 451	33 634
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	156 399	48 530	432	204 497	65 226	15 935	432	80 730	123 767
TOTAL	4 857 238	626 306	116 370	5 367 174	2 119 238	203 880	26 387	2 296 731	3 070 443

III.17. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B9 BIS) 31/12/2015

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 782	13 216	3 566	-	-	-3 566
-Droit au bail	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	16 782	13 216	3 566	-	-	-3 566
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 075	13 147	85 928	195 812	109 904	-20
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	3 407	3 407	0	71	71	-
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-

Immeubles d'exploitation bureaux	3 407	3 407	-	71	71	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	5 465	5 462	3	226	223	-
Mobilier de bureau d'exploitation	5 115	5 112	3	218	215	-
Matériel de bureau d'exploitation	13	13	-	0	0	-
Matériel informatique	118	118	-	3	3	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériels d'exploitation	218	218	-	5	5	-
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	72 470	1 289	71 180	134 726	63 545	-
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	17 733	2 989	14 744	60 789	46 065	-20
Terrain hors exploitation	14 385	-	14 385	58 725	44 340	-
Immeubles hors exploitation	1 977	1 644	333	2 030	1 697	-
Mobilier et matériel hors exploitation	939	913	27	24	17	- 20
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	432	432	-	10	10	-
TOTAL	115 857	26 363	89 494	195 812	109 904	-3 587

III.18. TABEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B10) 31/12/2015

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger		
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	0	87 945 359	2 448 668	72 692	90 466 719	67 721 732
VALEURS DONNEES EN PENSION	0	0	0	0	0	7 545 615
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	0	0	0	0	7 545 615
EMPRUNTS DE TRESORERIE	2 320 000	455 366	5 053 677	2 966 533	10 795 576	12 431 015
- au jour le jour	0	455 366	237 226	0	692 592	700 000
- à terme	2 320 000	0	4 816 451	2 966 533	10 102 984	11 731 015
EMPRUNTS FINANCIERS	2 505	0	1 164 208	2 147 042	3 313 755	3 263 167
AUTRES DETTES	538	1 820 571	0	0	1 821 109	556 913
INTERETS COURUS A PAYER	13 944	995 340	29 864	19 162	1 058 310	918 299
TOTAL	2 336 987	91 216 636	8 696 417	5 205 429	107 455 469	92 436 741

III.19. TABEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 31/12/2015

DETTES	Secteur public	SECTEUR PRIVE			Total 31/12/15	Total 31/12/14
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	655 352	652 013	13 507 899	17 728 576	32 543 840	31 669 825
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	4 929 260	4 929 260	4 470 994
DEPOTS A TERME	1 644 688	2 825 354	4 139 353	9 612 258	18 221 653	15 981 937
AUTRES COMPTES CREDITEURS	4483	162 204	420 897	3 168 882	3 756 466	2 202 574
INTERETS COURUS A PAYER	21 059	36 140	54 168	150 212	261 579	184 725
TOTAL	2 325 582	3 675 711	18 122 317	35 589 188	59 712 798	54 510 055

III.20. TITRES DE CREANCES EMIS (B12)

Nature des titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Caractéristiques Valeur nominale	Taux	Mode de remboursement	31/12/2015
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts			NEANT			
Certificat de dépôts						
Intérêts courus à payer						
TOTAL						

III.21. DETAIL DES AUTRES PASSIFS (B13)

RUBRIQUE	31/12/2015
Instruments optionnels vendus	14 402
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-
Dettes sur titres	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	120 494
Provisions pour service financier aux émetteurs	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-
Créditeurs divers	1 520 152
- Sommes dues à l'Etat	403 969
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	79 768
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	35
- Sommes dues au personnel	-
- Fournisseurs de biens et service	2 651
- Divers autres Créditeurs	1 033 729
Comptes d'ajustement de hors bilan	18 978

Comptes d'écart sur devises et titres	20
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	170 019
Charges à payer et produits constatés d'avance	453 988
- Charges à payer	402 509
- Produits constatés d'avance	51 479
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	406 471
TOTAL	2 704 524

III.22. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14)

Exercice 2015

RUBRIQUE	Encours 31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2015
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	3 938 988	1 690 049	525 277	27 215	5 076 545
-					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	128 820	-	6 000	-	122 820
Créances sur la clientèle	3 467 479	1 642 405	496 506	27 215	4 586 163
Titres de placement et d'investissement	28 922	24 778	5 705	-	47 995
Titres de participation et emplois assimilés	313 767	22 866	17 065	-	319 568
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	2 416 048	508 895	380 701	-29 520	2 573 762
-					
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	75 639	302 496		-29 520	407 654
Provisions pour risques de change	74 176	-	2 029	-	72 147
Provisions pour risques généraux	2 003 185	176 405	300 000	-	1 879 591
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	33 845				33 845

Provisions pour autres risques et charges	229 203	29 993	78 672		180 525
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	6 355 036	2 198 943	905 978	-2 305	7 650 307

III.23. SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE (B15)

RUBRIQUE	31/12/2015
<u>Subventions et fonds publics affectés</u>	
Subventions d'investissement reçues	
- Subventions d'investissement reçues	
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	
Fonds publics affectés	
- Fonds publics affectés	
<u>Fonds spéciaux de garantie</u>	2 641 317
Fonds de garantie à caractère mutuel	
- Fonds de garantie à caractère mutuel	
-Autres fonds spéciaux de garantie	
-Fonds de soutien CPM	2 641 317

III.24. DETTES SUBORDONNEES (B16)

RUBRIQUES	Montant Global	NON APPARENTES	ETS.D E CRED ASSI M.	APPARENTES			31/12/2015
				ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	Au tres	
Dettes subordonnées	2 555 814	2 435 414	-	120 400	-	-	2 555 814
Dettes subordonnées à durée déterminée	2 500 000	2 379 600	-	120 400	-	-	2 500 000

Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	129 200	129 200	-	-	-	-	129 200
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	2 370 800	2 250 400	-	120 400	-	-	2 370 800
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée							
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit							
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle							
Intérêts courus à payer	55 814	55 814	-	-	-	-	55 814

III.25. CAPITAUX PROPRES (B17)

RUBRIQUE	Encours 31/12/2014	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2015
<u>Réserves et primes liées au capital</u>	15 192 850	745 566	1 585 615	17 524 031
-				
Réserve légale	173 142			173 142
Autres réserves	5 538 777	745 566		6 284 343
Primes d'émission, de fusion et d'apport	9 480 931		1 585 615	11 066 546
<u>Capital</u>	1 731 419	-	91 128	1 822 547
<u>Capital appelé</u>	1 731 419		91 128	1 822 547
Capital non appelé				-
Certificats d'investissement				-
Fonds de dotations				-
Actionnaires. Capital non versé				-
Report à nouveau (+/-)	419 861	9 235		429 096
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				0
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 725 620	-1 725 620		1 830 200
TOTAL GENERAL	19 069 750	-970 819	1 676 743	21 605 874

III.26. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (B18)

ENGAGEMENTS	31/12/2015
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	42 797 629
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	1 624 403
Crédits documentaires import	-
Acceptations ou engagements de payer	-
Ouvertures de crédits confirmés	1 624 403
Engagements de substitution sur émission de titres	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-
Autres engagements de financement donnés	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	24 077 878
Crédits documentaires import	6 833 577
Acceptations ou engagements de payer	1 766 772
Ouvertures de crédits confirmés	15 477 529
Engagements de substitution sur émission de titres	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-
Autres engagements de financement donnés	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	8 369 922
Crédits documentaires export confirmés	951 472
Acceptations ou engagements de payer	-
Garanties de crédits données	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	7 418 450
Engagements en souffrance	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	8 725 426
Garanties de crédits données	1 197 325
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 100 435
Autres cautions et garanties donnés	3 652 141
Engagements en souffrance	775 525
Autres titres à livrer	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	14 124 937
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	7 056
Ouvertures de crédit confirmés	7 056
Engagements de substitution sur émission de titres	-
Autres engagements de financement reçus	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	13 982 067
Garanties de crédits	-
Autres garanties reçues	13 982 067
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	135 814
Garanties de crédits	135 814
Autres garanties reçues	-
Autres titres à recevoir	

III.27. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (B19)

NEANT

III.28. OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES (B20)

RUBRIQUE	Opérations de couverture
	31/12/2015
Opérations de change à terme	17 886 818
Devises à recevoir	6 238 780
Dirhams à livrer	1 730 094
Devises à livrer	7 135 448
Dirhams à recevoir	2 782 496
Dont swaps financiers de devises	-
<u>Engagements sur produits dérivés</u>	166 089
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	88 339
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	77 750

III.29. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE (B21) 31/12/2015

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	154 799	-	-
Autres titres	20 244 248	-	-
Hypothèques	5 163 226	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	67 372 337	-	-
TOTAL	92 934 610	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	399 000	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-

TOTAL	399 000	-	-
--------------	----------------	---	---

III.30. VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE (B22)

	D ≤ 1 mois	1 mois <D ≤ 3 mois	3 mois <D ≤ 1 an	1 an <D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 715 192	4 393 051	7 622 395	6 249 991	1 991 681	25 972 310
Créances sur la clientèle	3 107 121	11 681 819	10 493 734	24 460 535	17 680 952	67 424 161
Titres de créance	665 094	1 156 356	6 373 990	11 487 182	22 898 885	42 581 507
Créances subordonnées				509 500	120 007	629 507
Crédit-bail et assimilé						
TOTAL	9 487 407	17 231 226	24 490 119	42 707 208	42 691 525	136 607 485
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 014 996	4 267 478	2 934 170	163 028	2 037 068	13 416 740
Dettes envers la clientèle	2 434 429	4 578 436	10 432 027	776 772		18 221 664
Titres de créance émis						0
Emprunts subordonnées			1 500 000		1 000 000	2 500 000
TOTAL	6 449 425	8 845 914	14 866 197	939 800	3 037 068	34 138 404

III.31. VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES (B24)

DESIGNATION	31/12/2015
ACTIF :	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	10 037 508
Créances sur la clientèle	4 787 554
Titres de transaction et de placement	780 803
Autres actifs	13 516
Titres d'investissement	107 830
Titres de participation et emplois assimilés	2 830 443
Créances subordonnées	-
TOTAL ACTIF	18 557 654
PASSIF:	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 837 792
Dépôts de la clientèle	2 071 191

Autres passifs	4 648 671
TOTAL PASSIF	18 557 654
<u>HORS-BILAN:</u>	
ENGAGEMENTS DONNES	8 312 605
ENGAGEMENTS RECUS	7 405 439

III.32. MARGES D'INTERETS AU 31/12/2015 (B25)

DESIGNATION	31/12/2015
INTERETS PERCUS	5 913 282
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	782 486
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 207 059
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	923 737
INTERETS SERVIS	3 237 535
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 450 800
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	786 735
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-
MARGE D'INTERET	2 675 747

III.33. PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE (B26)

RUBRIQUE	31/12/2015
<u>Produits sur titres de placement (de propriété)</u>	35 248
- Dividendes sur titres OPCVM	-
- Dividendes sur autres titres de propriété	16 267
- Autres produits sur titres de propriété	18 981
<u>Produits sur titres de participation et emplois assimilés</u>	367 124
- Dividendes sur titres de participation	5 907
- Dividendes sur participations liées	300 334
- Autres produits sur titres de propriété	60 883

III.34. COMMISSIONS REÇUES ET VERSEES (B27)

RUBRIQUE	COMMISSIONS 2015	
	E. CREDIT	CLIENTELE

COMMISSIONS RECUS	26 553	397 779
Commissions sur fonctionnement de compte	-	34 616
Commissions sur moyens de paiement	26 455	141 765
Commissions sur opérations de titres	-	6 707
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	6 648
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	45 296
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Autres produits sur prestations de service	-	162 747
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-
Commissions sur produits dérivés	98	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-
	-	-
COMMISSIONS VERSEES		30 930
Charges sur moyens de paiement	-	5 104
Commissions sur achat et vente de titres	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	257
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	16 779
Autres charges s/prestations de services	-	8790

III.35. RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE (B28)

RUBRIQUE	31/12/2015
Gains sur titres de transaction	1 266 395
Perte sur titres de transaction	301 925
Résultat sur titres de transaction	964 470
Plus-values de cession sur titres de placement	383 790
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	5 705
Moins-values de cession sur titres de placement	1 101
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	24 778
Résultat sur titres de placement	363 616
Produits sur engagement sur titres	-
Charges sur engagement sur titres	-
Résultat sur engagements sur titres	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	874 712
Charges sur engagement sur produits dérivés	730 631
Résultat sur engagements sur produits dérivés	144 081

Produits sur opérations de change	1 302 377
Charges sur opérations de change	858 485
Résultat sur opérations de change	443 892

III.36. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (B29)

RUBRIQUE	31/12/2015
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 490 286
<u>Charges de personnel</u>	852 587
Salaires et appointements	265 354
Primes et Gratifications	343 720
Autres rémunérations du personnel	13 644
Charges d'assurances sociales	48 931
Charges de retraite	161 097
Charges de formation	18 805
Autres charges de personnel	1 036
<u>Impôts et taxes</u>	81 882
Taxe urbaine et taxe d'édilité	5 031
Patente	17 356
Taxes locales	-
Droits d'enregistrement	39 508
Timbres fiscaux et formules timbrées	79
Taxes sur les véhicules	-
Autres impôts et taxes, droits assimilés	19 908
<u>Charges extérieures</u>	306 472
Loyers de crédit-bail	43 315
Loyers de location simple	34 773
Frais d'entretien et de réparation	159 783
Rémunération du personnel intérimaire	344
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	39 121
Primes d'assurance	6 223
Frais d'actes et de contentieux	786
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	22 127
<u>Charges externes</u>	975 063
Transport et déplacement	33 661
Mission et réception	6 479
Publicité, publication et relations publiques	109 941
Frais postaux & de télécommunication	94 170
Frais de recherche et de documentation	14 226
Frais de conseil et d'assemblée	1 200
Dons et cotisations	35 904
Fournitures de bureau et imprimés	12 261
Autres charges externes	667 221

<u>Autres charges d'exploitation</u>	70 402
Frais préliminaires	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	61 823
Pénalités et délits	-
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-
Dons libéralités et lots	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	8 579
Diverses autres charges générales d'exploitation	-
<u>Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles</u>	203 880

III.37. AUTRES PRODUITS ET CHARGES (B30)

RUBRIQUE	31/12/2015
<u>Autres produits bancaires</u>	3 837 078
Plus-values sur cession de titres de placement	383 790
Commissions sur produits dérivés	98
Gains sur produits dérivés de cours de change	870 851
Produits sur opérations de change	1 302 377
Divers autres produits bancaires	1 274 257
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-
Produits des exercices antérieurs	3 994
Divers autres produits bancaires	1 270 263
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	5 705
<u>Autres charges bancaires</u>	2 042 060
Moins-values sur cession de titres de placement	1 101
Charges sur moyens de paiement	5 104
Divers charges sur titres de propriété	-
Frais d'émission des emprunts	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	301 925
Pertes sur produits dérivés de cours de change	730 631
Autres charges sur prestations de services	9 047
Charges sur opérations de change	875 264
Divers autres charges bancaires	94 210
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	94 203
Produits rétrocédés	-
Charges des exercices antérieurs	7
Divers autres charges bancaires	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	24 778
<u>Produits d'exploitation non bancaires</u>	2 039 062
Produits sur valeurs et emplois assimilés	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	585 742

Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	109 904
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-
Produits accessoires	1 330 692
Subventions reçues	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	12 724
Charges d'exploitation non bancaires	3 587
Charges sur valeurs et emplois assimilés	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	3 587
Fonds de soutien CPM	-

III.38. PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL (B32)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
<u>I - RESULTAT NET COMPTABLE</u>	1 830 200	
. Bénéfice net		
. Perte nette		
<u>II - REINTEGRATIONS FISCALES</u>	1 617 650	
1- Courantes	1 024 123	
- charges sur exercices prescrits	64	
- TVA / crédits immobiliers au personnel	1 454	
- excédents d'amortissements	38	
- dons non déductibles	150	
- abandons de créances	857	
- assainissement non déductibles des petites créances	39	
-dotation de prime fin de carrière	1 844	
- impôts sur les sociétés	1 019 677	
2- Non courantes	593 526	
- amendes et pénalités de toutes nature et majorations non déductibles	291	
- divers	593 235	
<u>III - DEDUCTIONS FISCALES</u>		672 856
1- Courantes		372 856
- abattement sur les produits de participation		371 205
- reprise provisions ayant fait objet de réintégrations		1 651
2- Non courantes		300 000
-autres déductions		300 000
-subvention fonds de soutien		
TOTAL	3 447 850	672 856

IV - RESULTAT BRUT FISCAL

. Bénéfice brut	si T1 > T2 (A)	2 774 993
. Déficit brut fiscal	si T2 > T1 (B)	

V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)

- . Exercice n-4
- . Exercice n-3
- . Exercice n-2
- . Exercice n-1

VI - RESULTAT NET FISCAL

. Bénéfice net fiscal	(A - C)	2 774 993
OU		
. Déficit net fiscal	(B)	

VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES

VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER

- . Exercice n-4
- . Exercice n-3
- . Exercice n-2
- . Exercice n-1

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

III.39. DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS (B33)

DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	(+ ou -)	3 417 947
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	4 446
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	372 856
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	3 049 536
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	1 128 328
. Résultat courant après impôts	(=)	1 921 208

III.40. TABLEAU DE REPARTITION DU CAPITAL (C1) 31/12/2015

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES		90 149 952	93 083 115	51,07%
TRESORERIE GENERALE	RABAT	1	1	
PERSONNEL		3 019 241	10 897 674	5,98%
OCP		7 289 626	2 408 548	1,32%
SFI		8 657 096	8 657 096	4,75%
DIVERS		64 026 007	67 208 222	36,88%
Total		173 141 923	182 254 656	100,00%

III.41. TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS (C2)

Exercice 2015

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O	Montants		Montants
Report à nouveau	419 861	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Autres réserves	745 566
Résultat net de l'exercice	1 725 620	Dividendes	908 995
Prélèvements sur les bénéfices	-	Autres affectations	61 824
Autres prélèvements	-	Report à nouveau	429 096
TOTAL A	2 145 481	TOTAL B	2 145 481

III.42. RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (C3)

	Exercice 2015
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	26 803 005
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE	
1- Produit net bancaire	5 297 372
2- Résultat avant impôts	2 849 877
3- Impôts sur les résultats	1 019 677
4- Bénéfices distribués	908 995
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	745 566
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)	
Résultat net par action (*)	10
Bénéfice distribué par action année N-1 (*)	5
PERSONNEL	
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	852 587
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 581

III.43. TABLEAU DES DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS (C4) 31/12/2015

I- Datation :

- * Date de clôture de l'exercice : 31/12/2015
- * Date d'établissement des états de synthèse : Mars 2016

II- Evénements postérieurs au dernier exercice clos :

Néant

III.44. EFFECTIFS AU 31/12/2015 (C6)

EFFECTIFS	31/12/2015
Effectifs rémunérés	2 581
Effectifs utilisés	2 581
Effectifs équivalent plein temps	2 581
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 344
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 237
Cadres (équivalent plein temps)	1 946
Employés (équivalent plein temps)	635
dont effectifs employés à l'étranger	23

III.45. TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS (C7)

NATURE	Nombre de comptes 31/12/2015
Titres dont l'établissement est dépositaire	4 529
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	9
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	38
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	néant
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	néant
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	néant

III.46. RESEAU (C8)

RESEAU	31/12/2015
Guichets permanents	263
Guichets périodiques	
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	295
Succursales et agences à l'étranger	44
Bureaux de représentation à l'étranger	6

III.47. COMPTES DE LA CLIENTELE (C9)

COMPTES DE LA CLIENTELE

Comptes courants	41 572
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	121 717
Autres comptes chèques	570 998
Comptes d'affacturage	198
Comptes d'épargne	168 777
Comptes à terme	11 969
Bons de caisse	8
Autres comptes de dépôts	24 263